L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1319 - VENDREDI 24 AVRIL 2015 — 2 €
www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Monéteau - Malay - Grandchamp - Chatillon

CUMA

Ensemble, c'est mieux !



L'union fait la force... les cumistes qui se réunissent en assemblée générale en font la démonstration : optimisation des charges de mécanisation, rationalisation des chantiers, conseil technique... Et si certaines ont connu quelques difficultés ponctuelles, les Cuma ont de beaux jours devant elles, d'une part, parce qu'elles bénéficient du nouveau programme de développement européen qui fait la part belle à l'investissement collectif ; et d'autre part, parce que le matériel partagé et l'appui technique mettent les nouvelles technologies et l'innovation technique à la portée du plus grand nombre.

Pages 5 et 10

Les DDT 21, 58 et 89 communiquent
Neuvième volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaines :

La télédéclaration des aides surfaces (volet 2)

Page 19

Libre-échange UE/États-Unis

Lettre ouverte de la FNB à François Hollande

Page 18

Côte d'Or

› **Animaux de boucherie**

Une belle mobilisation



Nièvre

› **MAEC**

Réunion d'apaisement à Château-Chinon



Yonne

› **Projet de méthanisation**

Un débat explosif à Saint-Clément







Sommaire

Côte d'Or
04 • Animaux de boucherie: Une belle mobilisation
05 • Cuma: L'union fait la force
06 • Cultures: Le chanvre refait son apparition
07 • Groupement d'employeurs: Une souplesse appréciée
Nièvre
08 • Des sapinières aux terres forestières: Éric et Laurent Boucher reçoivent le préfet et contestent la loi d'avenir
09 • MAEC: Réunion d'apaisement à Château-Chinon
10 • Cuma: Les Cuma continuent à investir
11 • Grandes cultures: «*L'exploitation est une PME avec un cycle plus long*» !
Yonne
12 • Pac: Des réunions pour mieux appréhender les SIE
13 • Méthanisation: Un débat explosif
14 • Cocebi: Portes ouvertes sur la bio
15 • Groupama PVL: Une formation devenue référence
Bourgogne et ailleurs
16 • Forum Vitagora: Le e.commerce peut profiter à tous
17 • Vente-Privée à Beaune : un défi logistique et technique
18 • Négociations de libre-échange UE/Etats-Unis: Lettre ouverte de la FNB à François Hollande
Dossier PAC 2015
19 • La télédéclaration des aides surfaces (volet 2)
Filières
20 • Élevage Trait: Plus de poids pour se faire entendre
21 • Cultures Colza: La protection contre les maladies
22 • Cultures Soigner l'implantation du soja
Dossier
23-28 • Dossier spécial fenaison
Infos Services
30 • Analyses et tendances
32 • Petites annonces
34 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

En bref

UE 130 M€ pour la promotion de produits agricoles

La Commission européenne a approuvé le 21 avril, 41 nouveaux programmes de promotion des produits agricoles et alimentaires au sein de l'Union européenne et sur les marchés des pays tiers. Dotés d'une enveloppe de 130 millions d'euros sur trois ans, ces programmes sont cofinancés à 50 % (exceptionnellement 60 %) par l'Union européenne. C'est 30 M€ de plus que ce qui avait été prévu à l'origine en raison de l'embargo russe. Les programmes retenus émanent de 18 Etats membres et portent sur les fruits et légumes frais, les produits laitiers, les produits biologiques, l'huile d'olive et la viande. La France bénéficie d'une enveloppe de Bruxelles de 11,24 millions d'euros pour cinq programmes (dont l'un partagé avec l'Italie) qui concernent les produits laitiers, les fruits et légumes ainsi que le lin. Les actions financées portent d'abord sur des campagnes publicitaires ou de relations publiques visant à valoriser les démarches de qualité, de sécurité, d'étiquetage, de bien-être animal ou encoure de respect de l'environnement.

Marges L'agriculture laisse des plumes à l'aval

L'année 2014 a vu l'aval de l'agriculture reconstituer ses marges a estimé Philippe Chalmin en présentant le 21 avril le rapport 2015 de l'Observatoire des prix et des marges. Trois chiffres résument la situation : l'agriculture a subi globalement un recul de 5% de ses prix par rapport à 2013, l'industrie agroalimentaire a vu les siens reculer de 2% et la grande distribution a subi une baisse de ses prix de vente de seulement 0,7%. C'est une bien triste situation pour l'ensemble des filières alimentaires. En cause, la situation économique générale qui se résume à une désinflation coûteuse. Tout le monde est blessé, mais plus ou moins gravement : les prix à la production agricole ont baissé de 5% (6 à 8% pour les produits carnés), ceux de l'industrie agroalimentaire ont reculé de 2% et ceux de la grande distribution se sont effrités de 0,7%... Globalement, ce sont les distributeurs qui ont profité de 2014 pour redresser leur marge. Au final le partage de la valeur ajoutée fragilise encore un peu plus le maillon production.

Rendez-vous

06/05 AG Salers de Bourgogne

L'association Salers de Bourgogne tiendra son assemblée générale le 6 mai prochain à Marigny-l'Église (58) à partir de 10h. Au programme : renouvellement du conseil d'administration, compte rendu des travaux 2014, présentation des comptes, projets 2015, intervention du HBS avec la présence de Bruno Faure et du technicien Olivier Tournadre, intervention d' Arnaud Bohy, vétérinaire, sur l'alimentation du bétail, présence d'un engraisseur intéressé par l'achat de broutards salers, questions diverses et visite d'élevage organisée chez Gilles Bourgeois. Tous les éleveurs de Bourgogne possédant des salers ou intéressés par la race sont les bienvenus, sans obligation d'adhésion. Pour une bonne organisation merci de confirmer votre présence quelques jours avant. jpmauguin@hotmail.fr

15/05 MSA: Fermeture exceptionnelle

La MSA Bourgogne (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) sera fermée exceptionnellement le vendredi 15 mai. Pour accéder à vos données personnelles et effectuer vos démarches, vous pouvez utiliser nos services en ligne sur www.msa-bourgogne.fr via votre espace privé.

PRI info

Côte d'Or «Je transmets mon exploitation. Et vous ?»

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole SIMON ou Sylvie SIMONIN à la Chambre d'Agriculture au 03-86-93-45-99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

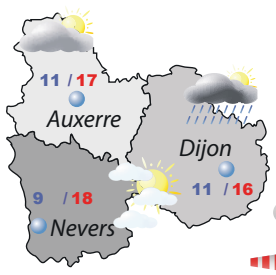
Vous pouvez bénéficier des services du Répertoire Départ Installation (RDI), mission gérée par la Chambre d'Agriculture. Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite pour vous (service financé par l'Etat). Contactez Marc ABONNET, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03.86.94.21.95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 24 avril au 3 mai

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 24 Avril

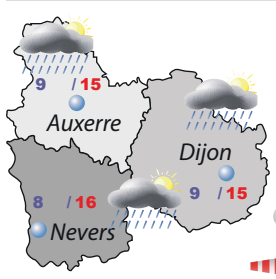


Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre éclaircies et rares averses. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Fidèle
Soleil : 06:42 - 20:48
Lune : 11:24 - 01:46

Samedi 25 Avril

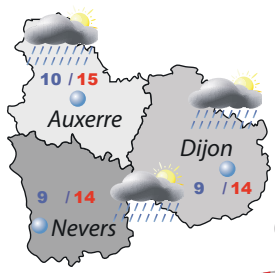


Averses
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses averses. Les vents resteront modérés.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 30 km/h

St Marc
Soleil : 06:40 - 20:49
Lune : 12:22 - 02:29

Dimanche 26 Avril



Perturbé
Un temps toujours bien perturbé pour ce dimanche, avec des averses qui persisteront sur l'ensemble de la région.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 40 km/h

Ste Alida
Soleil : 06:39 - 20:50
Lune : 13:21 - 03:05

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 au Mercredi 29 Avril :

De nombreuses averses en perspective pour ces prochains jours.

Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : 0 à 9 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 30 Avril au Dimanche 3 Mai :

Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 3 à 11 °C T° maxi. : 11 à 13 °C

clin d'œil



Réforme territoriale

Radiographie agricole des 13 nouvelles régions

L'Insee a livré un premier portrait des 13 nouvelles régions de France, qui verront le jour au 1er janvier 2016. Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes devient la 1ère région agricole. Faute de s'agrandir, les régions Bretagne et Pays de Loire reculent dans le classement. Les régions ainsi élargies s'imposent comme des acteurs majeurs de la vie agricole française.

A la faveur de la réforme territoriale, une nouvelle hiérarchie des régions agricoles se dessine, dans laquelle les territoires élargis gagnent des rangs par simple effet d'agrégation. Selon les dernières statistiques, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, deviendrait la première région agricole française, au regard de la part du PIB issu de l'agriculture (PIB agricole) avec 6,4 Mrd € et de l'effectif de ses exploitations agricoles (83 138).

Une carte de France plus homogène

Les nouvelles régions se ressemblent cependant plus entre elles que les anciennes. En associant des régions plus riches à des régions plus pauvres (Rhônes Alpes et Auvergne), des régions densément peuplées avec d'autres plus clairsemées (Nord Pas-de-Calais et Picardie), le gouvernement a construit une carte de France plus homogène. Ce constat vaut également pour l'agriculture ; à l'exception de la Corse et de l'Ile de France, l'écart entre les PIB agricoles des régions métropolitaines se réduit et le poids de l'agriculture est plus homogène entre régions. Demain, c'est la région Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes qui détiendra le plus haut taux. Les régions qui n'ont pas fusionné, comme la Bretagne et les Pays de Loire, reculent dans la hiérarchie et perdent deux rangs.

Ile de France, plus petite région agricole

En termes de valeur produite (CA), l'Aquitaine-Limousin-Poitout-Charentes, devient avec 11 milliards d'euros, la première région agricole européenne, portée par les céréales et la vigne. Elle devance la Bavière, l'Andalousie et la Bretagne et représente à elle seule 15% du CA de la Ferme france. (1/3 de celui du Royaume-Uni, 3 fois plus que la Bulgarie). Selon Agreste, elle est à l'échelle européenne, la 3ème région agricole en termes de sufaces agricoles, derrière Castille et Leon et l'Andalousie.

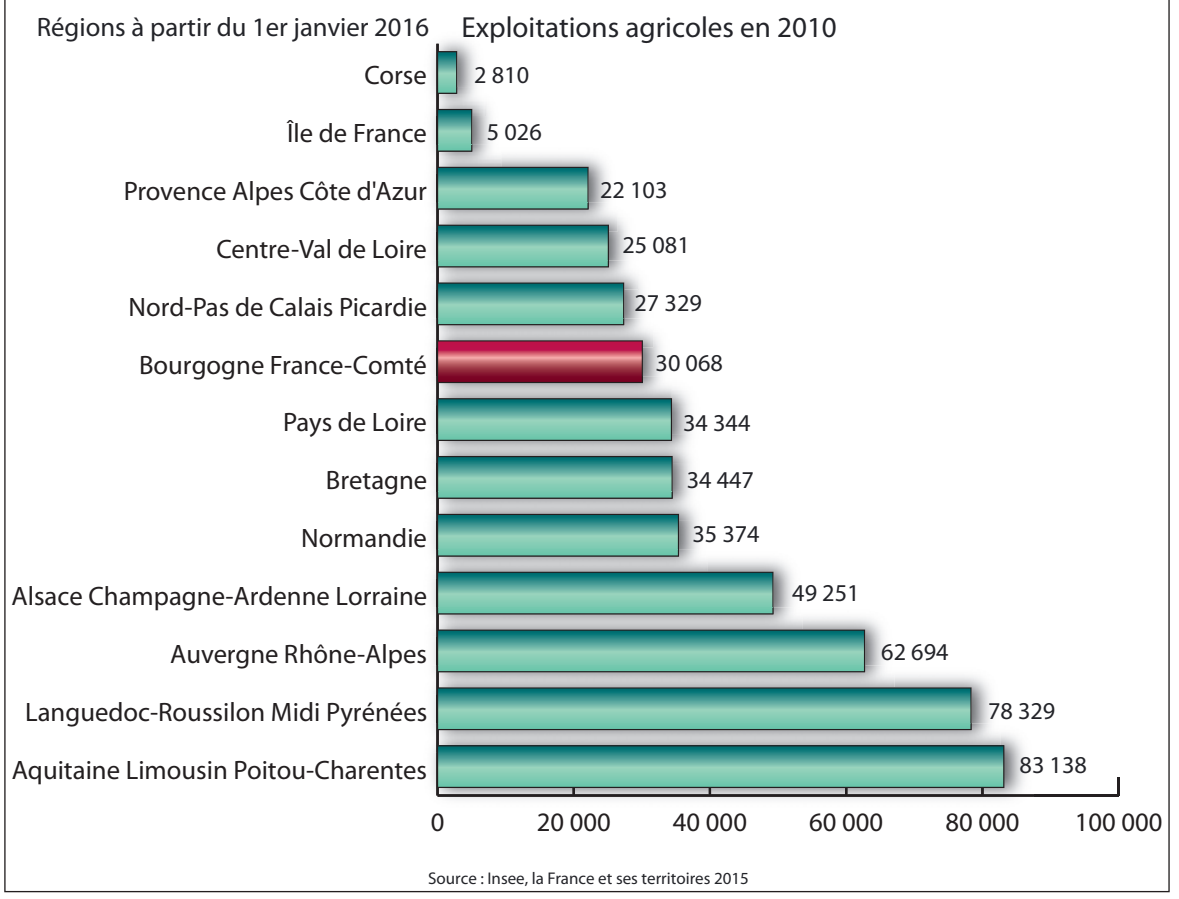
La Bretagne reste la première région laitière de France pour les vaches laitières, devant la Normandie et les Pays de Loire. Le 1er cheptel bovin allaitant français est situé e, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. La 1ère région céréalière serait Alasa-Lorraine-Champagne-Ardennes, en termes de surfaces.

L'Ile de France conserve une place à part dans le paysage agricole des régions françaises, avec une part agricole du PIB à la portion congrue (0,1%), la plus petite SAU des régions continentales et le plus petit effectif des exploitations, ceci rapporté au PIB le plus important de France, près de 30% du PIB national.

Avec 2,43 millions d'hectares de SAU, la future région Bourgogne Franche-Comté se classe au cinquième rang national

D'APRÈS AGRA

Le nombre d'exploitations dans les nouvelles régions

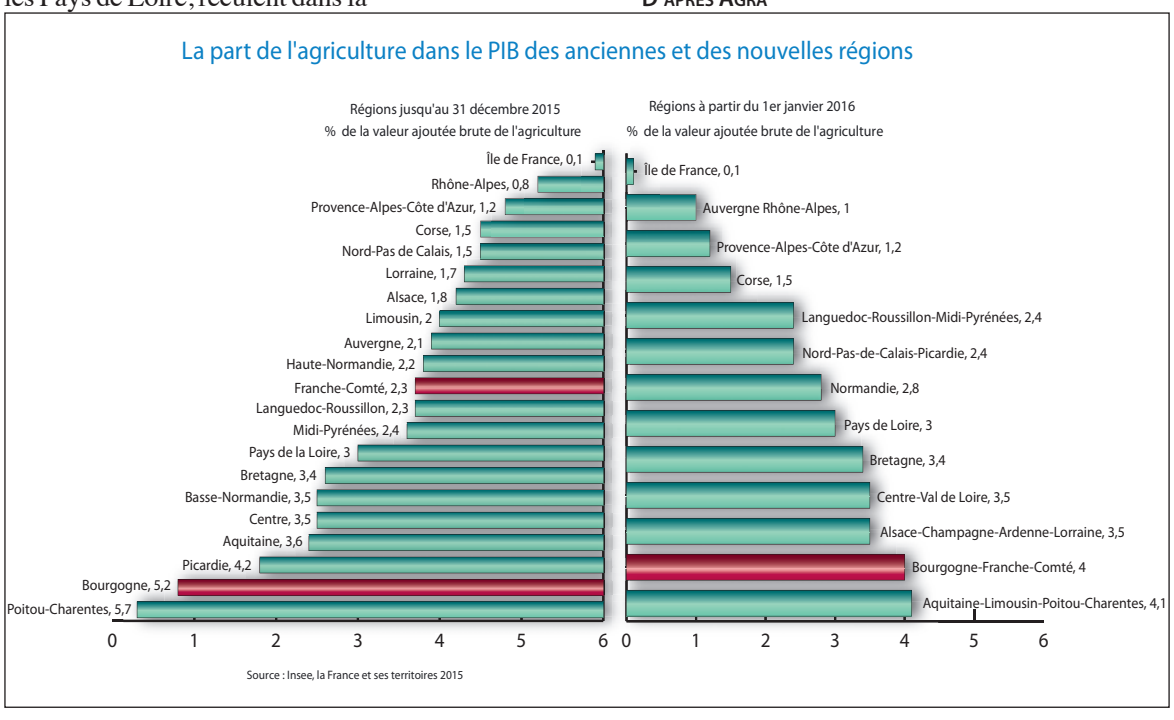


Source : Insee, la France et ses territoires 2015

Les régions plus fortes pour négocier à bruxelles

Moins nombreuses et plus fortes, les nouvelles régions iront demain directement négocier à Bruxelles. Autorités de gestion du deuxième pilier de la politique agricole commune, elles ont la charge de distribuer ce financement européen sur les territoires, pour le développement agricole et rural. L'Etat a tout de même envoyé un cadre national aux régions, ce que certaines régions déplorent car elles voudraient pouvoir travailler sans passer par l'Etat. Concrètement, gérer le Feader, c'est produire un rapport de plus de 500 pages, appelé le PDR (programme de développement rural) qui contient toutes les mesures à mettre en oeuvre sur les territoires. Ce qui permet à Bruxelles de vérifier que le budget européen est bien utilisé par les pays membres. Les régions ont hérité de ce travail assumé jusque-là par les services de l'Etat, depuis la création du 2ème pilier de la Pac en 1999. Ces nouvelles fonctions s'accompagnent d'une augmentation de budget. Pour la France le Budget du Feader est passé de 6 Mrd d'euros à 11,4 Mrd pour six ans.

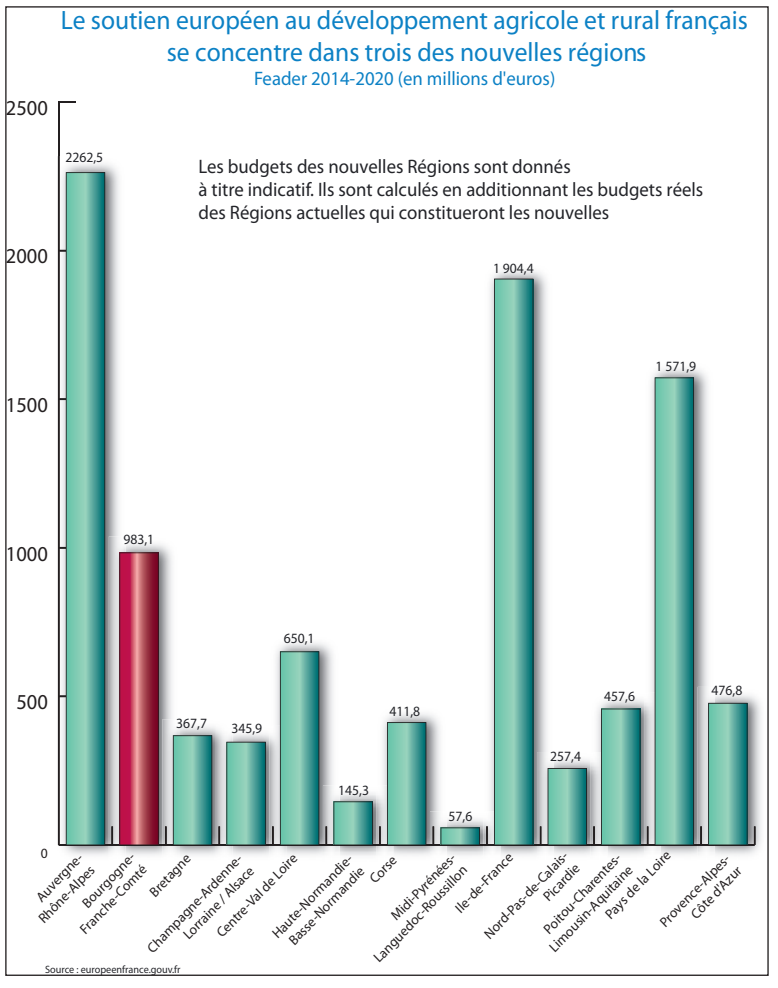
La part de l'agriculture dans le PIB des anciennes et des nouvelles régions



Source : Insee, la France et ses territoires 2015

Le soutien européen au développement agricole et rural français se concentre dans trois des nouvelles régions

Feader 2014-2020 (en millions d'euros)



Source : europeenfrance.gouv.fr

▸ Agenda

28-04 : Assemblée générale de Côte d'Or Conseil Élevage

Côte d'Or Conseil Élevage se réunit en assemblée mardi 28 avril à 10 heures à 10 h à l'Hôtel de la Poste à Saint-Seine-l'Abbaye. Au programme : assemblée générale ordinaire (10 heures), assemblée générale extraordinaire (11 heures), intervention de Mr Caillaud d'IDELE sur l'autonomie en protéines des élevages laitiers, les perspectives et les moyens pour agir (11h30). Renseignements et inscriptions à Côte d'Or Conseil Elevage, 42 rue de Mulhouse, 21000 Dijon, 03 80 68 67 10

28/04 : réunion FDSEA

La Section départementale des anciens exploitants agricoles est une section conviviale et très active sur le plan syndical. Elle organise des réunions intercantonales d'information qui s'adressent à toutes les personnes intéressées par le programme suivant : Réunion Intercantonale d'Is-sur-Tille : mardi 28 avril de 9h30 à 12h30 salle de l'Orangerie d'Is.
- Intervention de la MSA sur le régime des retraites : droits, calcul, reversion…
- Droit rural, le nouvel arrêté préfectoral relatif aux statuts du fermage avec Aurélie Lucas, juriste à la FDSEA21
Un restaurant proche de la salle, Au Dix d'Is, a été réservé pour une dizaine de personnes (nombre à confirmer le jour même) formule midi à 14€50 avec vin.

26 /29-05 : Instants Santé à Arnay

Les Instants Santé de la MSA Bourgogne se dérouleront, pour le canton d'Arnay-le-Duc, du 26 au 29 mai de 7h30 à 11h30 à la salle polyvalente de Mimeure.

21-05 : Colloque "Réussir le Bas Volume"à Til-Châtel

Sous réserve qu'une intervention avec un produit phytosanitaire soit justifiée, la pulvérisation est un levier important pour atteindre l'objectif de la double performance économique et environnementale. Arvalis–Institut du végétal vous convie au colloque au champ qu'il organise au nord de Dijon, le 21 mai afin de vous faire partager l'état des connaissances sur la technique du «bas volume». Cette technique, en cours de développement, permet non seulement d'augmenter la productivité du travail mais aussi d'économiser de l'eau, du carburant ainsi qu'au cas par cas du produit phytosanitaire avec l'objectif d'augmenter l'efficience des traitements. Nos ateliers sur le terrain et les témoignages d'agriculteurs pratiquants cette technique vous permettront de refaire le point sur la qualité de la pulvérisation et l'optimisation de l'usage des substances actives, d'approfondir sur la méthode du « bas volumes » et de mieux comprendre comment celle-ci pourrait être mise en place sur vos exploitations. Public : agriculteurs, techniciens. Prix TTC : 25€. Renseignements : 03 80 28 81 85 ou HYPERLINK "http://www.arvalis-infos.fr/"www.arvalis-infos.fr

Animaux de boucherie

Une belle mobilisation et des surprises

Plusieurs éleveurs n'ayant jamais mis les pieds à Dijon se sont distingués dans la nouvelle version du concours du Bœuf de Pâques, organisée samedi dernier à Pouilly-en-Auxois.



Samuel Vacheron et Charles Guedjou, de la ferme du Verne à la Comelle (71), remportent le Prix Vallée avec leur boeuf de trois ans.



Maxime Chambin, du village de Veilly près de Bligny-sur-Ouche, remporte le super prix d'honneur en race croisée.

La tenue du premier concours de boucherie de Pouilly-en-Auxois a livré son lot de surprises. A commencer par le Prix Vallée, récompense destinée au meilleur bœuf ou culard charolais du concours, qui a été décerné à un élevage qui n'avait jamais pris part à l'édition dijonnaise. *«Nous n'y étions jamais allés. D'habitude, nous nous rendons seulement à Autun et Charolles. Pouilly, c'était notre première fois et on ne s'attendait vraiment pas à ça»* commente Charles Guedjou. L'éleveur de La Comelle, dans le canton de Saint-Léger-Sous-Beuvray en Saône-et-Loire, succède au Gaec Loiseau Frères, de Meilly-sur-Rouvres, qui s'était imposé l'an dernier au Parc des Expositions de Dijon. L'élevage côte d'orien se consolera facilement avec ses deux remarquables prix spéciaux (grand prix d'honneur mâle et grand prix de la ville de Pouilly-en-Auxois). Les éleveurs du «*21*» se sont bien illustrés dans ce concours en remportant six des huit grand prix de la journée.

Le concours ovins a lui aussi permis à des personnes n'ayant pas connu le Bœuf de Pâques de briller. Maxime Chambin, de Veilly près de Bligny-sur-Ouche en fait partie. Cet éleveur double-actif de 30 ans n'était jamais allé au concours de Dijon et s'est laissé tenter par cette édition à seulement quinze minutes de chez lui. Avec ses deux lots de croisées Grivettes, Maxime Chambin repart avec un super prix d'honneur et un prix d'honneur.

Le calendrier en question

Jean-Louis Brazey, président de l'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, dressait un bilan satisfaisant avec néanmoins un petit bémol, à l'heure de la remise des récompenses. Si ce concours d'un remarquable niveau affichait complet, avec une qualité exceptionnelle d'animaux, le responsable ne cachait pas sa déception de ne pas voir davantage de transactions commerciales (même si 75% des bovins ont trouvé preneur): *«Il y avait des acheteurs mais ils n'avaient malheureusement pas assez de commandes. Cela s'est ressenti sur les ventes. Le contexte est très mauvais, la viande baisse et cela nous a mis dedans aujourd'hui… Cette nouvelle date du concours de boucherie, n'est visiblement pas encore dans les mœurs. Des chevillards se sont sans doute trop chargés pour Pâques. Nous avions pourtant calé ce rendez-vous pour les fêtes du mois de mai. A l'avenir, il faut que chacun se mobilise pour que ce concours soit une grande réussite à tous les niveaux»*.

Terres de Bourgogne était aussi présent à cette manifestation. Un tirage au sort a permis au Gaec Carémentrant de Longecourt les Culêtre (21) et au Gaec du Monceau de Savigny-en-Terre-Plaine (89), de gagner un panier du terroir.

AURÉLIEN GENEST



Une belle affluence a été enregistrée au pôle agricole de Créancey. En plus des nombreux visiteurs, 62 éleveurs (dont 55 bovins) exposaient 193 animaux (dont 48 ovins).

Palmarès

Prix spéciaux bovins.
Prix Vallée (meilleur bœuf ou culard, race charolaise) : Charles Guedjou (La Comelle, 71). **Grand prix d'honneur mâle (décerné au deuxième meilleur bœuf ou culard) :** Gaec Loiseau Frères (Meilly-sur-Rouvres, 21). **Grand prix d'excellence femelle (décerné à la meilleure femelle charolaise) :** Gaec de Cherchilly (Marcheseuil, 21). **Grand prix de la ville de Pouilly-en-Auxois (décerné à la deuxième meilleure femelle de qualité bouchère, race charolaise) :** Gaec Loiseau Frères (Meilly-sur-Rouvres, 21). **Prix spécial du jury (décerné à la meilleure femelle toute race) :** Gaec de la petite Drée (Molinot, 21). **Prix d'honneur vache charolaise 8 ans maxi (décerné à la meilleure vache charolaise) :** Gaec de Pergeot (Châtellenot, 21). **Grand prix d'honneur culardе (décerné à la troisième meilleure femelle charolaise) :** Pierre Desloire (Maligny, 21). **Grand prix d'honneur génisse (décerné à la quatrième meilleure génisse) :** Gaec du Monceau (Savigny-en-Terre-Plaine, 89). **Prix d'honneur. Boeuf charolais :** Gaec Loiseau Frères (Meilly-sur-Rouvres, 21), Charles Guedjou (La Comelle, 71). **Vaches charolaises :** Loic Bretigny (Sanvignes, 71), EARL Duvignaud Sébastien (Oudry, 71)(2). **Génisses charolaises 2 ans :** Gaec des Eguillottes (Échalot, 21). **Génisses charolaises 3 ans :** Gaec Loiseau Frères (Meilly-sur-Rouvres, 21). **Génisses charolaises 4 ans et plus :** Gaec Bietry (Flagey, 21). **Culardes charolaises 2 ans :** Jérôme Mille (Vic-des-Prés, 21). **Culardes charolaises 3 ans :** EARL Tursin (Vilargoix, 21), Denis Tarteret (Cussey-les-Forges, 89), Charles Guedjou (La Comelle, 71). **Vaches Blanc bleu :** Gaec Jacquenet (Uncey-le-Franc, 21). **Culardes charolaises 4 ans et plus :** Gaec Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71). **Prix d'honneur ovins. Race Ile-de-France :** super prix d'honneur et prix d'honneur à Mireille Ménissier (Noiron-sur-Bèze, 21). **Race Berrichone :** super prix d'honneur et prix d'honneur à l'EARL Dupaquier (Posanges, 21). **Race croisée :** super prix d'honneur et prix d'honneur à Maxime Chambin (Veilly, 21), deux autres prix d'honneur à Isabelle Porcheret (Clomot, 21) et à l'EARL de Roche Fontaine (Sainte-Colombe, 21. Race Charollaise : super prix d'honneur à Jean-Marie Desserteau (Marcilly-Ogny, 21).

Cuma

L'union fait la force

Les Cumistes de Côte d'Or, réunis en assemblée générale, ont fait le point sur leurs activités. Les bénéfices du collectif ne sont plus à prouver et devraient se multiplier devant plusieurs nouveautés.



Le président Frédéric Faurois (deuxième à gauche), entouré de plusieurs animateurs et administrateurs.

Belle affluence vendredi 10 avril à Bretigny, lors de l'assemblée générale de l'antenne Côte d'Or de la Fédération Cuma de Bourgogne. *«Ce rendez-vous départemental n'a pourtant plus de pouvoir décisionnel depuis la régionalisation de notre réseau. Cette mobilisation démontre un dynamisme certain, étroitement lié au développement de l'animation que l'antenne propose sur le terrain»* commente le président Frédéric Faurois. L'ensemble des partenaires du réseau étaient présents à cette réunion, banques et assurances comprises.

Une Côte d'Or 40% Cuma

Un état des lieux a tout d'abord été dressé sur 2013, année au cours de laquelle 217 Cuma étaient recensées dans le département, dont 182 étaient cotisantes au réseau. *«La restructuration se poursuit avec une baisse du nombre de coopératives mais le nombre d'exploitations adhérentes se maintient»* indique le président. Le nombre moyen d'adhérents par Cuma est passé de 11 à 15 en seulement trois ans. Environ 40% des exploitations agricoles côte d'oriennes ont un engagement auprès d'une ou de plusieurs Cuma. Le chiffre d'affaires, qui représente l'ensemble des factures émises par une Cuma à ses adhérents, a dépassé les cinq millions d'euros en 2013, soit une moyenne de 26 238€ par Cuma. Ce montant, sensiblement le même qu'en 2012 (25 770€) reste nettement en dessous de la moyenne nationale de 49 000 euros.

Après une année 2012 exceptionnelle en investissements (3,6 millions d'euros), la tendance a logiquement été revue à la baisse (2,9 millions d'euros). A l'image des Cuma et de leurs activités, les investissemenst réalisés sur la campagne 2013 sont divers et variés. Plus de 80 Cuma ont investi dans 130 matériels. Les broyeurs de végétaux ont été majoritaires et les Cuma d'éleveurs se sont montrées particulièrement actives.

Une crise moins ressentie

Les chiffres 2014 qui seront publiés l'an prochain devraient traduire les difficultés actuelles du terrain. *«L'an passé a été très difficile pour le monde agricole, y compris les Cuma»* relève Frédéric Faurois, qui s'attend à une tendance baissière des investissements. Si les coopératives d'utilisation de matériel agricole ne sont pas épargnées par la conjoncture, elles restent, d'après Damien Baumont, élu de la Chambre d'agriculture, *«la première piste pour retrouver du revenu»* avec la gestion des charges de mécanisation qu'elles permettent : *«il n'est plus à démontrer l'économie substantielle dégagée par l'investissement partagé. Et au-delà de ces investissements, la conduite économique des tracteurs permise par le passage au banc d'essai moteur, le travail en commun, tout comme peut-être l'assolement, sont aussi des sources d'économie sur les exploitations. Certains craindront de perdre leur liberté individuelle, mais celle-ci sera d'autant plus réduite face à une trésorerie négative»*. D'autres leviers s'offrent aux agriculteurs désirant optimiser leurs charges de mécanisation, comme la conduite économique des tracteurs (le carburant est un poste en constante augmentation sur les exploitations) ou encore un ensemble d'organisations et pratiques dont les Cuma sont particulièrement porteuses.

AURÉLIEN GENEST

Des offres alléchantes

Deux nouveaux dispositifs ont été dévoilés lors de cette assemblée. Le premier concerne les bancs d'essais moteur, le second l'investissement en matériel. *«Un programme visant à faciliter l'accès au banc d'essai moteur a été mis en place en partenariat avec le Conseil départemental et l'Ademe Bourgogne»* indique l'animateur Édouard Benard, *«l'aide est très importante puisqu'elle représente 50% de la facture. Pour un passage de son tracteur, en plus d'un diagnostic et d'un conseil, un agriculteur ne devra débourser que 60€ HT au lieu de 120€ HT. On ne le répétera jamais assez, mais les gains sont substantiels. Pour un 300 chevaux, on peut gagner jusqu'à 5 litres de l'heure, c'est énorme».*

Quatre semaines de passage sont organisées cette année dans le département. La première s'est achevée le 17 avril et concernait les cantons de Chevigny-Saint-Sauveur, Longvic, Genlis, Auxonne, Nuits-Saint-Georges, Brazey-en-Plaine, Beaune et Ladoix-Serrigny. La seconde se déroulera du 14 au 19 septembre sur les cantons d'Is-sur-Tille, Fontaine-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Dijon, Chenôve et Talant. Le troisième rendez-vous se tiendra du 28 septembre au 2 octobre à Semur-en-Auxois et Arnay-le-Duc. Le dernier créneau concerne Châtillon-sur-Seine et Montbard du 2 au 6 novembre. Pour s'inscrire, contacter le 03 80 28 81 91, il sera également possible d'organiser une journée de formation *«Éco-conduite»*.

Le second dispositif favorable aux Cuma est relatif au nouveau programme de développement rural européen qui *«fait la part belle à l'investissement collectif»* selon Édouard Benard : *«il est effectif depuis quelques jours seulement : pour certains matériels achetés en collectif, l'Europe, via la Région, octroie une subvention minimale de 50%. En individuel, elle n'est qu'à 30%... Certaines aides peuvent même monter à 75%, comme c'est le cas pour les aires de lavage. Dans ce nouveau dispositif, les plafonds sont également revus à la hausse. Cela devrait être très bénéfique pour les Cuma dans les années à venir».*

Une après-midi découverte

La thématique de l'assemblée générale était le guidage et la modulation, dans un contexte où le matériel partagé permet plus facilement l'accès aux nouvelles technologies. Une après-midi découverte étaient proposée à Norges-la-Ville, avec notamment le drone agricole et toutes ses incidences sur les matériels. La SAS Bresson a fait le point sur la modulation de la fertilisation avec la présence, entre autres, de la société Airinov et du droniste Thomas Lallouette. Plusieurs agriculteurs avaient fait le déplacement, tout comme de nombreux élève du lycée de Quétigny.

▸ Agenda

DDT Appui à la télédéclaration PAC

La DDT de Côte d'Or organise une série de 8 réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2015:
Lundi 04/05: Is-sur-Tille, salle des fêtes à 14h
• Mardi 05/05: Pouilly en Auxois, salle polyvalente à 14h
• Mercredi 06/05: Genlis, salle Agora à 14h
• Jeudi 07/05: Semur-en-Auxois Caveau des Maréchaux à 14h
•Lundi 11/05: Quetigny, lycée agricole à 14h
• Mardi 12/05: Dijon AgroSup à 9h
• Mercredi 13/05: Châtillon-sur-Seine, salle ERL à 14h
• Lundi 18/05: Beaune, lycée agricole à 14h.
La réunion de Dijon-Agrosup sera enregistrée et mise en ligne sur le site internet.
Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT il est impératif de prendre rendez-vous. Un numéro vert est à la disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371.

29/04 Sensibilisation à l'élevage allaitant bio

Le Sedarb organise une journée de sensibilisation à l'élevage allaitant bio en Côte d'Or le mercredi 29 avril à St-Seine-l'Abbaye et Pellerey
- de 10h à 12h : réunion à l'Auberge Campagnarde 15 rue Carnot à Saint Seine l'Abbaye - (Repas possible sur inscription avant le 27 avril)
- de 13h30 à 16h : Visite du Gaec des Échazets à Pellerey
Contacts : Aurélie Billon 03 86 72 92 20, 06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@sedarb.org

▸ Formations

Préparer et anticiper sa cessation d'activité

30 avril 2015 à Baigneux les juifs
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr



Cultures

Le chanvre refait son apparition

Plusieurs exploitations de Haute Côte-d'Or diversifient leur assolement. Un agriculteur de l'ex-canton de Baigneux-les-Juifs fait part de son expérience.


Michel et Christophe Verdot, à Villaines-en-Duesnois

Quarante hectares de colza en moins ! Le Gaec Verdot Vaugimois n'a pas fait semblant cette année. L'équivalent de cette surface est remplacée par de *«nouvelles»* cultures telles que le lin, le pois, la luzerne, le tournesol ou encore le chanvre. *«Nous cherchions des alternatives au colza, des solutions pour résoudre les problèmes récurrents en désherbage. L'an passé, nous n'avons fait que 24q/ha, c'était très décevant»* signale Christophe Verdot, qui travaille avec son frère Sébastien. Cinq hectares de chanvre ont été semés avant-hier sur une parcelle argilo-calcaire. *«Nous avions pris part à une réunion de 110 Bourgogne il y a un peu plus de six mois. On nous proposait cette opportunité, sans engagement.. Nous avons logiquement accepté»* poursuit le Côte d'orien de 45 ans. Du chanvre, son père Michel en a cultivé durant près de quarante ans. *«Cela remonte à 1966, nous avions commencé sur trois hectares»* se rappelle le retraité, *«en plus des atouts agronomiques, les marges étaient supérieures à celles des céréales, même si les débouchés étaient assez limités à l'époque»*. Christophe Verdot en a lui aussi semé, jusqu'en 2005, mais a finalement arrêté pour des raisons de facilités : *«nous étions montés à 11 hectares. C'est une culture qui se récolte fin septembre, début octobre, en plein semis d'hiver. Il fallait également conserver la paille pendant un an dans un hangar, ce n'était pas très pratique»*. Cette fois-ci, Interval viendra récolter les graines et la paille en même temps, avant de tout emporter dans sa centrale à Gray. Le Gaec Verdot Vaugimois espère enregistrer des rendements similaires à ceux de l'époque, à savoir 7q/ha pour les graines (destinées notamment à la fabrication d'huiles végétales et à l'oiselerie) et 7 t/ha pour la paille (fibres multifonctions). *«Si ces résultats sont constatés, nous devrions sortir une marge brute d'environ 700€/ha»* relève Christophe Verdot. L'agriculteur insiste sur l'aspect agronomique qui l'a motivé à reprendre le chanvre: *«nous devrions assister à une cassure du cycle des mauvaises herbes. En plus, le chanvre est peu gourmand en intrants : une centaine d'unités d'azote suffit, il n'y a pas de produits phytosanitaires à apporter. Et c'est un très bon précédent blé, des hausses de rendements l'année suivante sont souvent constatées»*.

AURÉLIEN GENEST

Fausse alerte !

Pensant avoir trouvé une source de cannabis, des touristes avaient arraché, il y a une trentaine d'années, plusieurs pieds de chanvre dans une parcelle du Gaec Verdot. Ces mêmes personnes avaient tenté de vendre leurs produits en banlieue lyonnaise. Se faisant arrêter par les services de l'État, les malfrats avaient dû informer les douanes et la gendarmerie du lieu où ils s'étaient procurés les plantes. *«Un jour, à notre plus grande surprise, notre maison s'est retrouvée encerclée par les douanes»* se rappelle Michel Verdot, *«ils m'ont demandé si je cultivais du chanvre et j'ai bien sûr dit oui. J'ai même ajouté que nous étions en contrats... Ils pensaient avoir réalisé un gros coup mais sont vite repartis en réalisant qu'il s'agissait d'une production agricole, exempte de toute substance illicite».*

Bientôt les télédéclarations

L'actualité agricole se passe également devant l'écran d'ordinateur. A ce titre, les télédéclarations débutent ce dimanche. Devant la «complexité» de la nouvelle Pac, Christophe Verdot a choisi de se faire accompagner et participera à la première des treize demi-journées proposées par la FDSEA de Côte d'Or. *«Ce sera le 5 mai à Baigneux»* indique l'agriculteur, *«avec tous les changements réglementaires de 2015, nous préférons assurer le coup avec mon frère. On se pose notamment des questions sur les SIE, nous ne savons pas s'il faut conserver telle haie ou tel arbre sur nos parcelles»*. Les autres rendez-vous d'accompagnement collectif de la FDSEA se dérouleront le 7 mai à Quétigny, le 12 mai à Ruffey-lès-Beaune, le 19 mai à Châtillon-sur-Seine, le 21 mai une nouvelle fois à Quétigny, le 26 mai une seconde fois à Châtillon et le 3 juin à Vitteaux. Les inscriptions sont possibles au 03 80 68 67 68 (20€ la demi-journée). Une formule d'accompagnement individuel est aussi proposée (même numéro, 50€/h). L'accompagnement téléphonique est possible au 03 80 68 67 67 pour les adhérents.

Cultures

L'opportunité de la luzerne

Un agriculteur de Fontaines-en-Duesmois évoque une production aux multiples avantages.

Plus de 1450 hectares de luzerne seront prochainement récoltés autour de l'usine de déshydratation de Baigneux-les-Juifs. *«La première coupe commence généralement début mai»* indique Pascal Géliquot, producteur de lait, de viande et de céréales à une dizaine de kilomètres du siège de la coopérative dont il est lui-même administrateur. L'agriculteur espérer un rendement de 8 tonnes/ha sur ses parcelles. Si plusieurs alternances de gel et de sec l'ont quelque peu inquiété, les dernières pluies et fortes températures l'ont très vite rassuré. La luzerne, le Gaec Géliquot en produit depuis très longtemps. *«Mon arrière grand-père en faisait déjà, c'est donc une histoire qui dure !»* poursuit le Côte d'orien de 43 ans. L'exploitation qu'il gère aujourd'hui avec son frère Sébastien dédie 11,5 ha de son assolement à cette culture. Cette surface a même doublé ces dernières années devant les nombreux bénéfices cumulés. Depuis deux ans, l'usine de déshydratation est équipée pour séparer les feuilles et les tiges : *«c'est très intéressant pour nous, qui sommes en AOP Époisses. Des granulés riches en protéines sont produits avec les feuilles, cela nous permet de consommer moins de tourteaux»* se réjouit Pascal Géliquot. *«Avec les tiges, la coopérative fabrique du rumiluz, ce sont des brins courts qui grattent la panse des bovins et stimulent la rumination, il n'y a aucun problème de transit. C'est très bénéfique pour le lait»* ajoute l'éleveur, très attentif à la bonne qualité de l'alimentation de son cheptel.

En voie de développement

Pascal Géliquot fait également la part belle à la luzerne pour la partie cultures : *«c'est une très bonne tête d'assolement. Cela tombe plutôt bien : les agriculteurs du secteur en recherchent en ce moment pour faire face aux nombreux problèmes de désherbage connus dans le colza. La luzerne peut être une excellente solution. Les orges de printemps n'ont plus la cote avec leurs potentiels limités et les prises de risques qu'ils engendrent s'il ne pleut pas»*. Fixatrice d'azote, la luzerne est généralement suivie d'un très bon blé. *«Ce n'est pas négligeable, d'autant qu'on réalise des économies en fertilisation. En plus, il n'y a presque pas d'interventions à réaliser dans de la luzerne. On sème, on passe un coup de désherbant, un autre pour l'engrais et c'est fini»* lâche Pascal Géliquot. La culture de luzerne devrait se développer ces prochaines années, elle qui compte aujourd'hui 200 producteurs dans un rayon de 40 kilomètres autour de l'usine. Une deuxième ligne de séchage sera d'ailleurs prochainement installée à Baigneux. *«Une étude a été lancée pour trouver de nouveaux hectares de luzerne»* termine l'administrateur.


Pascal Géliquot souligne les intérêts pour son élevage laitier et des bénéfices agronomiques dans ses parcelles.

AURÉLIEN GENEST

Groupement d'employeurs

Une souplesse très appréciée

Agri Ressources et Geiq Agri 21 ont tenu leur assemblée générale le 17 avril à Créancey.



Stéphane Garrot, à Sombernon, s'est facilement adapté aux difficultés économiques laissées par l'année 2014.

Les deux groupements d'employeurs initiés par la FDSEA de Côte d'Or il y a trois ans connaissent une augmentation significative de leur activité. *«Ils répondent à une demande croissante du terrain»* souligne le président Olivier Gallien. Trente-six exploitations font désormais appel à Agri Ressources 21 et douze équivalents temps plein sont employés. *«Pour rappel, il s'agit d'un groupement classique, qui s'adresse à des exploitants ayant des besoins en main d'œuvre réguliers ou saisonniers»* poursuit Olivier Gallien. L'assemblée générale du 17 avril a fait part de besoins très variés sur le département, allant de plusieurs jours par semaine à seulement quelques jours par an, principalement lors d'interventions dans des cultures comme le maïs semence, les pommes de terre ou encore le miscanthus. Cette hausse d'activité conduit à un équilibre financier de l'organisme. Le Geiq Agri 21 se développe lui aussi avec ses dix exploitations adhérentes pour 2,9 équivalents temps plein. *«Ce groupement est dédié à la formation en alternance, notamment avec les Emplois Avenir. Les salariés ont des compléments de formation à suivre, ces derniers sont adaptés aux exploitations qui les accueillent et les avantages financiers sont plus importants pour l'agriculteur»* indique le président.

Réduction d'heures sans contrainte

Stéphane Garrot, agriculteur à Sombernon, fait appel à Agri Ressources depuis trois ans : *«Je cherchais à remplacer mon salarié à mi-temps qui venait de partir. Je ne trouvais pas et j'ai contacté ce groupement d'employeurs»*. Un salarié a rapidement été recruté, satisfaisant pleinement ce Côte d'orien de 40 ans sa ferme de polyculture-élevage. L'ouvrier travaille dans deux autres exploitations du département, son planning est établi en début d'année par Agri Ressources qui s'occupe de toute la partie administrative. *«Récemment, j'ai dû lui réduire son temps de travail pour passer de 17 à 10 heures hebdomadaires»* relate l'agriculteur, *«je n'ai eu aucun souci car l'employeur reste Agri Ressources. Une autre ferme lui a été trouvée pour compléter ses heures. C'est un avantage très important, cela s'ajoute à toute la souplesse permise par ce groupement. Je n'ai aucun travail administratif à réaliser, tout est compris dans les 15€ HT de l'heure que je dois débourser»*. La mise à disposition en temps partagé de personnel administratif est d'ailleurs envisagée au cours de l'année. Plusieurs demandes ont été formulées lors de l'assemblée générale de Quétigny. Contact: Céline Flückiger, Agri Ressources 21/GEIQ Agri 21, 42 rue de Mulhouse, 21 000 Dijon. Tel: 03 80 68 67 68, mail : cfluckiger.fdsea21@orange.fr

AURÉLIEN GENEST

Viticulture

Un calendrier «*à point*»

Les travaux dans les vignes se déroulent dans de parfaites conditions, à l'heure où les plantes vont débuter leur croissance.



Un ouvrier viticole évoque son travail.

«Ne vous fiez pas aux apparences, ma brouette est certainement la dernière de la région. Les sarments sont brûlés depuis bien longtemps» précise Bénigne Jacquey, l'un des nombreux ouvriers qui travaillaient la semaine dernière sur la Côte de Beaune.

L'heure est plutôt à l'ébourgeonnage, localement appelé éjetonnage. Réalisée à la main, cette opération consiste à arracher les jeunes pousses qui ne donneront pas de fruits. *«Ils sont susceptibles de gêner le développement des rameaux et nous devons passer sur chaque pied. On commence tout juste. C'est une intervention qui prend beaucoup de temps, mais qui très importante pour permettre à la vigne d'avoir beaucoup de vigueur, tout en obtenant des raisins de bonne qualité»* poursuit l'habitant du village de Monthelie. L'ouvrier viticole se réjouit des très bonnes conditions de travail de ces dernières semaines, liées à une météo plus que favorable, fait confirmé par Pierre Petitot de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or : *«Tout est globalement à jour sur l'agenda des viticulteurs. Ils sont dans le bon timing et réalisent correctement leur différentes opérations. Les sols se travaillent également très bien»*. Rien n'est à signaler pour l'instant pour la partie *«protection du vignoble»*, mais la vigilance sera bientôt de mise en ce qui concerne l'oïdium et le mildiou, surtout en ces derniers jours où la pluie était annoncée.

AURÉLIEN GENEST

Chambre d'agriculture

Châtillon redore son blason

L'organisme consulaire disposera de nouveaux locaux à la rentrée.



Le bâtiment, très moderne et en forme de triangle, est situé à l'entrée de la ville, sur la route de Troyes.

Non, Bretenière n'est pas une exception. Ça bouge aussi du côté de Châtillon-sur-Seine. L'été sera marqué par un second déménagement, celui des six salariés de l'antenne de Haute-Côte d'Or. Installée dans les locaux de la coopérative 110 Bourgogne depuis de nombreuses années, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or aura son propre bâtiment, en plein milieu de la zone industrielle et commerciale, grâce au partenariat de la ville de Châtillon-sur-Seine. Disposer de locaux très bien identifiés dans le territoire est une volonté affirmée des élus de la Chambre. Par cette construction, l'organisme consulaire réaffirme son rôle d'interlocuteur privilégié avec le monde agricole et ne cache pas sa volonté de développer ses liens avec les collectivités territoriales. Le bâtiment, d'une surface de 300 m², comprendra six bureaux, une salle de réunion, un laboratoire, un local technique, une salle d'archives, une salle de repos et offrira de très bonnes conditions de travail à Pierre Robin (agriculture biologique), Christophe Suchaut (viticulture-oenologie), Céline Sagres (eau), Pauline Allard (secrétariat assistante technique formation), Damien Ronget et Hélène Feraud (grandes cultures).

AURÉLIEN GENEST

«Gagner en visibilité»



Christophe Suchaut, l'un des six salariés de l'antenne châtillonnaise, passe devant le chantier chaque matin en se rendant à son travail : *«De part sa forme originale et son emplacement, ce nouveau bâtiment attire l'œil. Quand il est sorti de terre, beaucoup de personnes s'arrêtaient, curieuses de voir de quoi il s'agissait et qui allait venir s'installer là. On parle beaucoup de cette nouvelle structure à Châtillon. Nous allons gagner en visibilité. Présente depuis les années 50 dans cette ville, la Chambre aura désormais son propre bâtiment, son identité sera d'autant plus marquée».*



Des sapinières aux terres forestières

Éric et Laurent Boucher reçoivent le préfet et contestent la loi d'avenir

Pour restructurer le parcellaire, les frères Boucher, en Gaec à Moux-en-Morvan, ont racheté des terres agricoles comprenant une surface d'1,5 ha de sapins de Noël en friche, le long de leur exploitation. Prévue depuis plusieurs mois, la visite du préfet de la Nièvre, s'est terminée par une contestation de la dernière loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt (LAAF), qui leur impose désormais une compensation en cas de défrichement.



Éric Boucher a expliqué le cas particulier du Gaec dont il est associé avec son frère au préfet de la Nièvre.

Au bout de dix ans, les sapins de Noël doivent être coupés pour qu'ils restent assimilés à des cultures sur la parcelle, faute de quoi, au bout de trente ans, les terres ne sont plus considérées comme agricoles mais forestières. Jusqu'à l'automne dernier, une déclaration à l'administration suffisait pour désoucher, dans ce délai, mais c'était sans compter sur la Loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt (Laaf) qui impose dorénavant des compensations en cas de défrichement de terres boisées. C'est la mésaventure que connaissent désormais Eric et Laurent Boucher, éleveurs en Gaec au lieu-dit *«Fontaine Blanche»* à Moux-en-Morvan, qui recevaient mercredi 15 avril, Jean-Pierre Condemine, le préfet de la Nièvre, pour une visite *«de courtoisie»* prévue de longue date et qui avait été reportée en raison des attentats parisiens de janvier et de la réserve électorale suivante. Et entre temps, les deux exploitants, qui ont racheté des terres pour s'agrandir, se sont vus réclamer des compensations, par la DDT, pour pouvoir défricher les sapins qui les jouxtent. Devant l'objet de leur mécontentement, les sapins de Noël non exploités, dont l'origine remonte à plus de 50 ans, Eric et Laurent Boucher ont expliqué au préfet leur façon de penser, leur cas particulier n'étant pas un cas isolé dans le Morvan. En présence du président de la Chambre d'agriculture, Eric Bertrand, du président de la FDSEA58, Stéphane Aurousseau, de représentants syndicaux agricoles du Morvan, et face à trois agentes et au directeur de la DDT, les frères infortunés ont exprimé leur désappointement au représentant de l'État.

Trois compensations au choix

Ces arbres, à la fois chétifs et non entretenus qu'ils ont acquis, ils avaient prévu de les abattre et de faire redevenir la parcelle en prairie agricole, au moment de l'achat. Sauf que, compte tenu de leur âge, les sapins, considérés comme un bois, impliquent dorénavant 3 options au choix, sous forme de compensations prévues par la loi : soit reboiser, soit réaliser des travaux sylvicoles sur l'exploitation, soit verser une indemnité compensatrice au Fonds stratégique de la forêt et du bois (2400 euros/ha), mais de toutes façons sans jamais pouvoir revendiquer un retour de ces bois vers une classification agricole...

Les Boucher s'estiment prisonniers de la nouvelle législation, non seulement parce qu'ils n'ont pas d'autres terres où boiser mais aussi parce que le montant de l'indemnité est trop lourde et qu'ils ne pourront pas faire évoluer la sapinière en friche vers de nouvelles prairies d'ici dix ans... La délégation d'agriculteurs présents a enfoncé le clou en voyant dans cette loi un frein supplémentaire à une agriculture morvandelle qui n'en manque déjà pas. Les agriculteurs et leurs représentants ont pointé du doigt le manque de professionnalisme de certains propriétaires de sapins qui, trop souvent, comme ici, laissent passer le délai de dix ans avant de les abattre. Souvent dans l'indifférence caractérisée, au gré des mutations et des successions...

Le délai de dix ans remis en question

«Cela fait depuis 1978 que j'entends parler de cela. A force, c'est exaspérant» a grondé Eric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture, tandis que des voix commençaient à menacer de *«faire le grand ménage par nous-mêmes et de sortir les tronçonneuses»* quand les dix ans sont atteints. Yves Castel, le DDT, a reconnu qu'un vide juridique existe qui n'impose ni aux propriétaires ni aux maires ou au Conseil général de forcer ceux-là à couper leurs sapins dans les délais. Pour sa part, le préfet a usé de tous ses talents de diplomate pour expliquer que la modification de l'article L341-6 du Code forestier, issue de la LAAF, était du fait des parlementaires et que lui-même ne pouvait *«qu'appliquer la loi»*. Jean-Pierre Condemine a toutefois convenu qu'il fallait trouver une solution à l'aspect particulier de cette activité dans le Morvan et qu'il demandait à la DDT *«de monter un dossier argumenté qu'il transmettrait au ministère de l'Agriculture»*. Mais il a aussi conseillé au agriculteurs de contacter leurs parlementaires, *«puisque ce sont eux, à côté du gouvernement, qui sont en capacité de faire évoluer la loi»*. Chose qu'ils ne manqueront pas de faire rapidement afin de faire adapter dès que possible les délais de changement de classification. Les syndicats cantonaux FDSEA s'en frottent déjà les mains...

EMMANUEL COULOMBEIX

Réunion du CAF de la Nièvre

Unanimité pour promouvoir la filière ovine

Le Conseil de l'agriculture de France (Caf) de la Nièvre s'est réuni vendredi 17 avril dans les locaux de la MSA à Nevers. A l'ordre du jour figurait un point de situation sur la filière ovine.

Une belle unanimité s'est emparée de la fin de la réunion du Caf de la Nièvre, vendredi dernier, lorsque, après la présentation de Christophe Rainon, il s'est agi de prendre une position de principe en faveur du mouton dans la Nièvre. L'ensemble des membres (Chambre d'agriculture, syndicats, coopératives, marchés au cadran, Safer, Crédit et assurances...) ont, sans heurt, fait connaître leur position favorable à une promotion ovine renforcée dans le département. Non seulement l'élevage mixte, le plus répandu (ndlr : en association avec des bovins ou des cultures) mais aussi, pourquoi pas, en atelier spécialisé... *«Alors que la Pac met à mal les productions dominantes de la Nièvre, il y a aussi des productions peu impactées où la Nièvre est déjà positionnée, comme la production ovine. C'est important de partager une même analyse, un même diagnostic sur les opportunités qu'elle offre»* justifie Stéphane Aurousseau, le président du Caf 58 au titre de la FDSEA58. D'autant que tous les acteurs agricoles nivernais en conviennent : *«tous les signaux sont au vert»*, selon Christophe Rainon, le conseiller ovin de la Chambre d'agriculture, qui dans un diaporama très fourni, a fait l'état des lieux macro et micro-économique. L'enjeu est d'importance : selon le président de la FDSEA 58, *«il faut qu'on arrive à réorienter les choses quand le marché est favorable. Que les agriculteurs nivernais soient plus réactifs, même si il faut considérer des investissements supplémentaires»*. Le mouton, même si les conditions de production et de travail nécessitent un minimum de matériel, restent tout de même plus économique que l'installation en système bovin allaitant. Et ce *«même si l'atelier ovin souffre d'une image un peu négative de conditions de travail ingrates et que bon nombre de ceux qui l'ont pratiqué dans la Nièvre ont arrêté et déconseillent les plus jeunes de s'y orienter»* note Christophe Rainon.

Merci la Chine !

Pourtant, économiquement, la filière ovine est porteuse. Depuis 2005, les cours ne cessent d'augmenter régulièrement et la tendance semble pérenne. On est passé de 5 euros du kg en juin 2010 à 6,40 euros en décembre dernier, avec un pic à 6,75 euros en avril. Deux grandes raisons majeures, et durables, expliquent cette belle spirale. La première découle du fait que la Chine, qui est la première productrice de moutons en est aussi la première consommatrice et qu'elle capte une bonne partie des exportations néo-zélandaises. Du coup, la Nouvelle-Zélande n'honore plus ses quotas d'exportations vers l'Europe et les cours ont tendance à augmenter. D'autant plus que, deuxième raison, la France ne produit pas assez de moutons pour répondre à la demande de consommation : *«la production ovine nationale ne couvre que 41% de la demande»* rappelle le conseiller de la Chambre. Alors, malgré une baisse de la consommation de 3% en 2013, et à cause d'une décapitalisation constante (46 000 brebis déclarées dans la Nièvre en 2015), la France reste déficitaire et de l'avis de Yves Jehanno, de la coopérative de Charolles FEDER, *«les opérateurs sont prêts à suivre, si les producteurs décidaient de re-développer la filière»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Une réunion d'apaisement à la sous-préfecture de Château-Chinon

Suite à la publication, par la FDSEA 58, d'un communiqué de presse virulent contre le dispositif des MAEC herbagères dans le Morvan, le préfet de la Nièvre a demandé au sous-préfet de Château-Chinon, François Rosa, d'inviter les parties prenantes à une réunion, jeudi 16 avril au matin. Pour crever l'abcès...



La réunion sur les Maec dans le Morvan s'est tenue à huis-clos, le 16 avril, à la sous-préfecture de Château-Chinon.

Des échanges parfois virils mais toujours courtois... Si, sur le fond de l'affaire, rien n'est vraiment réglé entre les différents interlocuteurs, la réunion du 16 avril à la sous-préfecture de Château-Chinon a au moins eu le mérite de les faire se mettre à la même table et de dialoguer. A huis-clos, les représentants des agriculteurs (syndicats et Chambre d'agriculture), du Parc naturel régional du Morvan, de la DDT et de l'Etat, ont tour-à-tour pris la parole pour s'expliquer.

A l'issue de la matinée, vers midi, si aucun des responsables n'a souhaité poser pour la photo collective, un communiqué de presse commun était annoncé, rapidement, pour préciser les intentions des uns et des autres et aplanir les difficultés.

Pour l'essentiel (ndlr : le texte n'est toujours pas officialisé ce mardi 21 avril à 15h), les participants devraient convenir, ensemble, de la grande complexité du nouveau dispositif, dont le Parc naturel régional est le porteur de projet auprès du Conseil régional de Bourgogne dans le cadre des directives européennes de la nouvelle Pac, elle-même, plus largement, critiquée pour les modalités de sa mise en œuvre et les difficultés, pour les agriculteurs, d'appréhender les aides auxquelles ils pourront peut-être prétendre...

Moyens pas à la hauteur ?

Sans trahir de secret, les responsables professionnels agricoles ont également, durant les échanges, manifesté leur réserves quant aux moyens financiers réels, jugés pas à la hauteur des besoins du territoire, du projet de MAEC herbagères dans le Morvan. Le dispositif devrait ainsi, dans sa version originale, recevoir une enveloppe de 20 millions d'euros pour la période 2015-2020, sur un budget total de 80 millions pour toute la Bourgogne.

Ce qui est jugé insuffisant par les agriculteurs, dont certains représentants, jeudi, évoquaient un besoin au moins du double. Pour éviter le saupoudrage, et compte-tenu du peu de leviers d'action possible laissés par l'Union européenne, il a donc été proposé d'établir des mécanismes de priorisation dans la mise en œuvre du dispositif. Le communiqué final devrait entériner la mise en place de la campagne 2015 selon les modalités retenues par la Commission régionale agro-environnementale du 11 mars dernier, notamment en termes de priorités et de liste de plantes.

Il devrait aussi donner rendez-vous à chacun des négociateurs à l'automne 2015, afin de tirer le bilan des dossiers déposés, les ajustements éventuels à envisager dans la priorisation des dossiers et dans les cahiers des charges et de concevoir le dispositif d'information des agriculteurs pour la campagne 2016.

Enfin, les représentants agricoles ont aussi fait part de leur souhait que les crédits non répartis dans les MAEC sur les autres territoires de Bourgogne soient redéployés aussitôt au profit des éleveurs du Morvan.

E.C.

La Chambre d'agriculture communique sur les MAEC

«La Politique de développement rural de l'Union européenne prévoit la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques, définies au plan national, dans lesquelles les exploitations agricoles s'engagent de manière volontaire pour une durée de cinq ans.
Les copilotes, l'Etat et la Région Bourgogne, ont retenu le projet proposé par le Parc naturel régional du Morvan pour l'animation de ce plan agro-environnemental et climatique sur son territoire. La Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre organise, avec la participation du Parc naturel régional du Morvan, deux réunions d'informations sur les mesures agro-environnementales et climatiques proposées aux exploitations agricoles du Morvan :
le 27 avril, de 10h à 12h, au Lycée agricole de Château-Chinon,
le 27 avril, de 14h30 à 16h30, à Luzy, au cinéma, rue des Remparts.
Cette réunion permettra de porter à la connaissance des agricultrices et des agriculteurs du secteur les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles mesures agro-environnementales. Contact : Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre, 25 boulevard Léon Blum, CS 400 80, 58028 Nevers cedex, téléphone : 03 86 93 40 00, fax : 03 86 93 40 19, mail : accueil@nievre.chambagri.fr».

Stéphane Aurousseau : *«Un système mauvais qu'il faut encore contester !»*

Alors que Jean-Philippe Caumont, le directeur du PNR du Morvan, à l'issue de la réunion, rappelait que les Maec herbagères étaient un dispositif basé sur le volontariat des agriculteurs, Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA58, insistait sur le fait que *«l'administration est empétrée dans un système contestable où il y a beaucoup plus de demandes que les collectivités n'ont de moyens à y accorder. Nous continuons à le contester»*. Le responsable, satisfait d'une réunion constructive, a aussi reconnu que *«le Parc dispose de beaucoup moins de moyens d'agir qu'il ne le laisse supposer. Il y a seulement deux variables d'ajustement, que sont les publics bénéficiaires et la liste des plantes»*.
Il a donc considéré que *«c'est une mesure très large mais que, comme il y a beaucoup de prairies dans le Morvan, il faudrait au bas mot 50 millions d'euros quand nous n'en avons que 20 millions. Cela ne va faire que des mécontents, susciter des jalousies et engendrer des contrôles supplémentaires sur les plantes. Et ceux qui n'y auront pas accès ne seront pas contents non plus»* a-t-il estimé, renvoyant l'Union européenne et l'Etat à leur responsabilité de mettre en œuvre *«des dispositions qui ne font pas d'heureux»*.
Pour autant, le président de la FDSEA58 a reconnu qu'il y avait deux positions au sein de ses troupes : *«ceux qui veulent alléger les contraintes pour tous et estiment qu'il faut aller chercher les 20 millions d'euros, et ceux qui estiment que le rapport bénéfices/contraintes est tel qu'il vaut mieux ne pas s'engager dans les Maec systèmes herbagers»*. Stéphane Aurousseau a aussi annoncé que *«nous nous sommes engagés à ne pas cibler les personnes et les institutions même si, rien de ce qui a été dit ce matin n'est de nature à nous réconcilier avec ce dispositif !»*

▸ Agenda

24/04 Assemblée générale des Jeunes Agriculteurs 58
Les JA 58 tiendront leur AG le vendredi 24 avril à la mairie de Tannay. La plénière est prévue à 14h et le thème de l'année sera «que fait l'agriculture pour préserver les ressources en eau?»

27/04 Informations sur les MAEC dans le Morvan
La Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Parc naturel régional (PNR) du Morvan organisent le 27 avril prochain deux réunions d'informations publiques sur les Maec : à Château-Chinon (au lycée agricole), de 10h à midi, à Luzy (au cinéma, rue des remparts, à proximité de la salle des fêtes), de 14h30 à 16h30. La réunion porte sur la présentation du cadre général et des modalités de mises en œuvre à l'échelle locale des MAE et la présentation des 3 nouvelles mesures : Maec herbagère, mesure zéro intrant, mesure pour le maintien des ripisylves (haies en bord de cours d'eau).

28/04 Journée de sensibilisation sur l'élevage allaitant bio
Le Sedarb organise une journée de sensibilisation sur l'élevage allaitant bio, le mardi 28 avril, de 10h à 16h, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et en présence de techniciens et de représentants des filières de commercialisation (Unebio et Eleveurs bio de Bourgogne). Le rendez-vous est fixé à 10h, pour une réunion de deux heures, à la ferme-auberge La Belerie à Brinon-sur-Beuvron. Un repas (sur inscription) sera servi sur place à partir de midi. De 13h30 à 16h, le Sedarb propose la présentation et la visite de l'EARL Beuamier à Brinon-sur-Beuvron (rendez-vous à la ferme-auberge). Contact : Aurélie Billon, conseillère polyculture-élevage du Sedarb, au 03 86 72 92 20 ou au 06 80 43 16 97 ou par mail à aurelie.billon@sedarb.org.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Agenda

27/04 Assemblée générale de Capri-Nièvre à Montigny-sur-Canne

Capri-Nièvre tiendra son assemblée générale annuelle, lundi 27 avril à partir de 13h45, à Montigny-sur-Canne, chez Julie Maillault (Les Quartiers). Ordre du jour : présentation du rapport d'activité, approbation des comptes, renouvellement des administrateurs, références technico-économiques caprines en Bourgogne, visite de l'exploitation de Julie Maillault.

06/05 Assemblée générale de Salers de Bourgogne à Marigny l'Église

L'association Salers de Bourgogne tiendra son assemblée générale le 6 mai à Marigny-l'Eglise (58140), à partir de 10h. Ordre du jour : renouvellement du conseil d'administration, compte-rendu des travaux 2014, présentation des comptes, projets 2015, intervention du HBS en présence de Bruno Faure et du technicien Olivier Tournadre, intervention de Arandu Bohy, vétérinaire, sur l'alimentation du bétail, présence d'un engraisseur intéressé par l'achat de broutards salers, questions diverses, visite d'élevage chez Gilles Bourgeois avec l'appui du HBS.

18 au 22/05 - Instants santé sur le canton de Saint-Benin d'Azy

La MSA Bourgogne tiendra ses bilans de santé gratuits, intitulés «Instants santé», sur le canton de Saint-Benin d'Azy, du 18 au 22 mai prochains, au Centre social (Avenue Pierre Petit) à Saint-Benin d'Azy (58270).



AG de la Fédération CUMA Bourgogne – antenne Nièvre

Les Cuma continuent à investir

De l'assemblée générale de l'antenne Nièvre de la Fédération CUMA Bourgogne, jeudi 16 avril à Saint-Saulge, il faut retenir que, primo, les CUMA du département continuent à acheter du matériel et que, secundo, elles s'intéressent de près à l'innovation.



Benjamin Pinel et Sylvette Bernard, animateurs (à gauche) Jean-Philippe Rousseau (à droite), et Frédéric Faurois et Lucien Brossard ont animé les travaux de l'assemblée générale de la Fédération CUMA Bourgogne – antenne Nièvre, le 16 avril, à Saint-Saulge.

«*Malgré le contexte difficile, les CUMA nivernaises continuent à investir*». C'est, en résumé, la teneur du rapport d'activité qu'a dévoilé Benjamin Pinel, l'animateur de l'antenne Nièvre des Cuma, lors de l'AG de la semaine dernière à Saint-Saulge. En présence de Frédéric Faurois, le président de la Fédération Bourgogne et de l'antenne de Côte d'Or, et de Jean-Philippe Rousseau, le directeur régional, Lucien Brossard, le président nivernais, s'est félicité des bons chiffres de l'exercice précédent (2013). Si le nombre de Cuma est stable dans le département (90 y compris la Cuma départementale Terr'eau), alors que les petites structures ont tendance à se regrouper, le chiffre d'affaires, lui, est en nette hausse, de 339 000 euros par rapport à 2012. «*Cette augmentation est liée au nombre de matériels achetés qui passe à 137 acquisitions*» a précisé Benjamin Pinel. Au total, pour 2013, le montant des investissements a atteint 4 516 000 euros, «*dont les plus marquants sont l'achat d'une nouvelle déchiqueteuse, cinq tracteurs, trois télescopiques, cinq moissonneuses et huit presses. Pour l'année 2014, qui n'est pas encore clôturée, les investissements s'élèvent à 1 808 000 euros pour 73 matériels achetés*» s'enthousiasment les responsables. Depuis 2008, le nombre de matériels achetés annuellement par l'ensemble des Cuma nivernaises oscille entre 93 (2011) et 137, avec des pointes à 132 (2009) et 133 (2010 et 2012). Outre la tendance à la concentration (ndlr : une dissolution en 2014), Lucien Brossard souligne que «*nous avons bon espoir de créer une Cuma en 2015 mais aussi d'en remettre une autre dans le réseau fédératif*». Par ces temps de tensions économiques, la mutualisation de matériel proposée par le réseau Cuma, qui est son ADN, constitue sans aucun doute un amortisseur aux besoins d'investissements financiers des agriculteurs qui y adhèrent. Et le conseil technico-économique prodigué par les animateurs est loin d'être négligeable, pour être sûr de ne pas se tromper...

Priorité à l'innovation

D'autant que l'appui proposé par la Fédération Cuma Bourgogne est tout ce qu'il y a de plus pointu et moderne. Jean-Philippe Rousseau, son directeur, a exposé les résultats d'une enquête qui a été menée récemment en interne et dont les administrateurs régionaux ont défini trois orientations stratégiques prioritaires : «*construire une culture de réseau*», «*maintenir la qualité de l'animation des Cuma en introduisant de l'innovation*», «*maintenir la qualité de notre conseil et de nos références en mécanisation en introduisant de l'innovation*». Que ce soit en animation ou en mécanique, «*l'innovation*» est donc le maître-mot des Cuma pour l'avenir proche. Lucien Brossard reprend cette priorité à son compte : «*il est toujours bon de s'informer, d'être curieux des progrès techniques, surtout qu'il y aussi des aides à l'investissement*», que ce soit du Conseil régional ou du Conseil départemental et sachant que les prêts bonifiés MTS vont disparaître en 2015 au profit d'un nouveau dispositif, sur appel d'offres, à partir de 2016, selon Frédéric Faurois. Là encore, le surcoût financier de matériels plus avancés techniquement, peut être optimisé grâce au réseau des Cuma. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que la deuxième partie de l'assemblée générale était consacrée au «*guidage et à la modulation*». Benoît Mathé, producteur céréalier en Cuma à Bazolles, avait apporté un drône et son tracteur équipé d'un guidage GPS pour les ruptures de tronçons. Une démonstration a pu avoir lieu à quelques centaines de mètres de la mairie de Saint-Saulge, où avait lieu la partie statutaire de l'AG. Cette agriculture de précision, à la fois coûteuse et très économe, n'est pas pratiquée majoritairement dans la Nièvre, mais «*facilite la modulation des doses de semences ou d'engrais*». Et Lucien Brossard de préciser que concernant les drônes (ndlr : celui qui était présenté ne permet pas les images infrarouges), «*nous n'en sommes qu'aux balbutiements*» ! Une bonne raison pour s'y intéresser, tant les contraintes environnementales et juridiques deviennent à ce point lourdes et que la technique peut se transformer en véritable auxiliaire des agriculteurs. Avec de meilleures conditions de travail mais aussi des économies de charges à la clé !

EMMANUEL COULOMBEIX



Des adhérents de Cuma nivernaises ainsi que des élèves de l'IPERMA voisin sont venus assister à l'AG des CUMA.



Retour sur la conférence « Grandes cultures » (2/5)

Bertrand Jammet: «*L'exploitation est une PME avec un cycle plus long*» !

De la conférence «*Grandes cultures*» du 13 mars dernier à Pougues-les-Eaux, il était ressorti que les agriculteurs devaient respecter leurs fondamentaux pour trouver des marges d'amélioration des résultats. Cette semaine, Terres de Bourgogne revient sur la gestion financière avec Bertrand Jammet, responsable du marché agricole au Crédit agricole Centre Loire.

Terres de Bourgogne : En matière bancaire, quels sont les points fondamentaux que doivent respecter les agriculteurs ?

Bertrand Jammet : Il y a deux points-clés, gérer sa trésorerie et prévoir ses investissements. C'est ce qui permet de piloter son entreprise et de trouver des pistes d'adaptation. Après, on est plus à l'aise pour gérer les aspects techniques, économiques, sanitaires... En matière de gestion de trésorerie, évaluer ses besoins, çà veut dire «*quand ?*» et «*combien ?*» Il est essentiel que l'exploitant ait une bonne connaissance de l'évolution de sa trésorerie tout au long du cycle de production. Il faut donc calculer en permanence ses besoins. A partir de là, j'ai rappelé les principaux types de financement possibles : les prêts à court terme de trésorerie, les découverts autorisés, qui sont un décalage de trésorerie à court terme, par exemple avant le versement des primes, les ouvertures de crédit d'appro. Pour se financer auprès des organismes stockeurs et puis l'escompte, dans certains cas, qui permet les traites auprès des clients des agriculteurs... Mais il faut toujours partir de l'évaluation des besoins ! Et puis il y a l'aspect excédent de tréosrerie, notamment après la récolte, les six derniers mois de l'année, qui peuvent faciliter des placements à court terme. J'ai rappelé qu'il faut toujours pouvoir disposer d'une épargne de sécurité, notamment la déduction pour aléas (DPA) qui permet de réinjecter de la trésorerie dans l'exploitation en cas d'année un peu moins bonne... La trésorerie est l'outil de gestion de l'exploitation, son tableau de bord...

Vous avez parlé d'un 2ème point-clé. Quel est-il ?

Si on pense à plus long terme, un agriculteur doit pouvoir prévoir ses investissements, à partir de la marge de sécurité de l'exploitation. On la calcule à partir de l'EBE (excédent brut d'exploitation). Le conseil, c'est de gérer sur une période de cinq ans pour avoir de la visibilité... Cela reboucle sur la trésorerie, si on a de la marge de sécurité, pour ne pas être coincé dans une année moins bonne comme celle-ci. Il faut arriver à trouver un équilibre pour maintenir la trésorerie, éventuellement par des prêts de trésorerie, mais sans réduire la capacité d'investissement de l'exploitation. Par exemple, c'est comme si un ménage achetait une voiture sans prévoir d'acquérir le coffre de toît ou la caravane qui va avec : pas de prêt de trésorerie sans investissement sur trois ans !

Il faut donc avoir une vision globale du pilotage...

Que l'on prenne des décisions économiques ou techniques, dans tous les domaines, un exploitant entraîne des conséquences sur sa trésorerie, que ce soit l'achat de phytosanitaires ou la gestion des stocks, par exemple. La décision, c'est le choix de l'agriculteur mais il convient de trouver une mécanique pour financer ces stocks et ne pas rester coincé en trésorerie... Il faut donc bien agir avec, à l'esprit, deux approches distinctes.

Comme un chef d'entreprise, donc ?

La première approche est à court terme : c'est le tableau de bord de l'entreprise, quand j'achète te je vend. On n'est pas loin de la gestion d'une PME même si en agriculture, les exploitants vivent des cycles plus longs, sur un an. La deuxième approche se fait à plus long terme, en prévoyant les investissements sur quelques années, sans négliger de constituer une marge de sécurité pour anticiper les imprévus.



Responsable du marché agricole au Crédit agricole Centre Loire, Bertrand Jammet, durant la conférence «*grandes cultures*», est revenu sur les deux points-clés du pilotage de l'exploitation : gérer la trésorerie et anticiper les investissements.

Avez-vous un exemple d'élément de souplesse que permet la banque dans la gestion de l'exploitation ?

Il y a un élément qui est revenu : c'est la modulation des échéances de prêts. Cela peut aider l'agriculteur à piloter, sauf pour les prêts matériel et bonifiés, qui ne sont pas modulables. On peut augmenter ou réduire ses échéances pour accélérer le remboursement durant les bonnes années ou le ralentir durant les mauvaises. C'est un dispositif assez peu connu mais c'est une possibilité contractuelle, que toutes les banques proposent. Cela fait partie de la palette des possibilités pour s'adapter, les mauvaises années...

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

Point de vue

Voie sans issue

La possible décision d'abandonner la voie ferroviaire qui relie Clamecy à Guérigny semble se préciser de plus en plus. Rappelons que cette ligne capillaire (secondaire/sans importance) ne sert "qu'à" transporter des céréales et ce tronçon est aujourd'hui bien mal en point. Elle est aujourd'hui une artère incontournable pour les deux opérateurs Nivernais des grandes cultures . En effet, elle dessert le silo de Soufflet à Arzembouy et Axéréal à Guérigny. 90 000 tonnes pour le premier et 40 000 tonnes pour le second. L'abandon de cette ligne et le déplacement de ces volumes par la route se traduirait par 5 000 camions sur nos routes (10 000 en comptant aller et retour !) Et pourtant aucune volonté ne semble assez forte pour trouver une issue favorable à la remise en état définitive de cette liaison. En matière d'environnement nous préférerons toujours les prises de décisions plus fun, voyantes, originales, contraignantes, ridicules, comiques (décret BCAE interdisant de travailler les sols lorsqu'ils sont inondés) et porteuses de décroissance que d'entretenir le réseau ferroviaire.
Comptons sur nos représentants départementaux fraîchement élus et sur les candidats régionaux à venir pour prendre une décision de bon sens, car ce sont ces mêmes responsables qui auront en charge ce réseau routier mis à mal par ces 10 000 camions . Ce changement de mode de transport représente un surcoût de 4€/tonne, impactant la compétitivité qui nous fait déjà tant défaut dans notre département enclavé.
Il fut une époque où on nous promettait de mettre les camions sur des trains, nous autres Nivernais pourront se vanter de mettre les trains sur des camions ! La Nièvre terre de performances …

BENOÎT MATHÉ, FDSEA

▸Formation

Statut du fermage

La FDSEA organise une formation "Statut du fermage" le lundi 27 avril de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : maîtrise de la règlementation du fermage ; droits et obligations de chaque partie; les différents cas de fin de bail…Contact : Maëla GUEGAN au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

MAEC dans le Morvan

Les dates des trois formations du mois de mars sur les MAEC dans le Morvan ayant fait salles combles et les échéances des déclarations PAC ayant été reportées au mois de juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a décidé de programmer 4 nouvelles sessions au mois de mai. Ces formations d'une journée doivent permettre aux agriculteurs participant de comprendre toutes les mesures contenues dans les MAE et les contraintes qui en découleront. 15 places par session sont disponibles. Les rendez-vous sont fixés le 13 mai à la mairie de Lormes, le 19 mai à la Communauté de communes à Luzy, le 20 mai à la Maison du Parc à Saint-Brisson et le 21 mai à Saint-Honoré-les-Bains (de 9h à 17h30). Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Bossaron à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 39.

Devenir employeur: les bases

La FDSEA organise une formation "devenir employeur: les bases" le lundi 4 mai de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : règlementation du travail ; contrat de travail; bulletin de paie …Contact : Maëla GUEGAN au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr





► Agenda

24/04 Reprise des marchés à la ferme

Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, la famille Boname, à Villiers/Tholon, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique. Premier marché à la ferme de l'année : vendredi 24 avril, de 16 h à 20 h, chez la Famille Boname, à Villiers-sur-Tholon

26/04 Auxerre-Vézelay

La 46é édition de la marche Auxerre-Vézelay, se déroulera dimanche 26 avril. La manifestation organisée par le Club Alpin Français, section d'Auxerre, rassemble chaque années plus de 2000 marcheurs. Plusieurs départs (58, 35 26, 21, 17, 11 et 8 km) sont programmés à destination de al basilique . Cette année, deux nouveaux parcours complètent le programme : 11 et 8 km, au départ du gymnase de Montillot, pour des étapes à effectuer en famille et/ou en mode marche nordique. Renseignements au 03 86 52 22 06 ou au 06 47 07 60 30 ou http://cafauxerre.ffcam.fr

19/05 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 19 mai à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Mail : dijon@apecita.com

Pac 2015

Des réunions pour mieux appréhender les SIE

Plus de 130 agriculteurs ont participé sur le terrain, aux différentes journées d'information mises en place par la FDSEA de l'Yonne, sur le thème des surfaces d'intérêt écologique (SIE).



L'Année 2015 est une année de transition: nouvelle programmation, nouvelle PAC avec de nouvelles règles connues que tardivement: DPB, déclaration Pac, verdissement, conditionnalité…Depuis le début de la réforme la FDSEA de l'Yonne a régulièrement informé ses adhérents des évolutions. Devant la complexité du nouveau dispositif, la FDSEA a décidé d'aller plus loin et de se déployer sur les petites régions du département pour informer tous les agriculteurs sur les nouveautés de la Pac.

La FDSEA a choisi de se déplacer à vos côtés afin d'échanger avec vous autour des SIE. Plus de 130 agriculteurs ont participé aux 6 réunions que nous avons organisées. Ces réunions se sont déroulées sur une journée: une matinée en salle et l'après midi sur des exploitations partenaires. Malgré les incertitudes et le florilège de nouveautés, les réunions ont été conviviales et ont permis de clarifier de nombreux points. Les questions ont principalement tourné autour des éléments concrets pouvant combler les éventuels manques avec la réglementation: les Cipan courte ou longue rotation, les bandes de terrain le long des lisières de bois, la qualification des cultures sur la déclaration Pac…. Les visites d'exploitations ont permis de se rendre compte des difficultés que présentes la déclaration des éléments linéaires, mais aussi de voir comment optimiser les surfaces à déclarer en SIE.
Même si les agriculteurs présents ont appréciés les explications apportées, un sentiment d'inquiétude perdure. Des points restent encore flous comme l'application définitive de l'administration sur le terrain au travers des contrôles. La FDSEA aura à cœur de vous accompagner tout au long de cette période cruciale pour vos exploitations. Nous proposons une assistance à la télédéclaration jusqu'au 9 juin. Nous serons également mobilisés tout l'été pour vous aider en cas de contrôle. N'hésitez pas à nous contacter.

SANDRINE VATINELLE
ET MARIANNE RANQUE
ANIMATRICES SYNDICALES FDSEA
DE L'YONNE



Alors…? Cette lisière de bois cultivée là bas... haie ou pas haie ? Que des bois de haute tige ? Ce n'est pas une haie !

Un alignement d'arbres éligible aux SIE

«J'espère que ce sera pédagogique tous les ans… »

En ce vendredi après-midi, sur les hauteurs du village de Gland, dans le Tonnerrois, petite mise en pratique sur le terrain, des informations glanées le matin même en salle. Une vingtaine d'agriculteurs présents, avec pour certains, toujours de nombreuses interrogations sur ces SIE qui interpellent, même avec les explications apportées par l'animatrice syndicale. Sandrine Vatinelle ne ménage pas sa peine, mais les cas particuliers sont nombreux… *«Cette lisière de bois cultivée là bas… ? Si moins de 10 mètres, à considérer comme une haie, mais en ce cas précis, non, car on n'y trouve que des bois de haute tige…»* Et pas d'espoir d'année blanche pour l'application des mesures concernant les SIE, *«l'Europe n'en veut pas !»* L'administration se montrera t-elle compréhensive la première année et appliquera t-elle des contrôles pédagogiques ? Pour cet exploitant, un vœu pieux : *«j'espère que ce sera pédagogique tous les ans… !»*
La déclaration PAC arrive à grands pas, mais tout n'est pas encore bordé, côté administration : *«l'un des moyens d'agir aujourd'hui, pour obtenir les SIE qui vont vous manquer, c'est, soit les cipan, soit des mesures radicales comme le retournement d'une parcelle pour en faire une bande jachère, en cas d'absence de bande tampon…»* Suite de la visite, un peu plus haut, près du château d'eau surplombant le village. Les voitures se garent près d'un bosquet. Eligible ou pas… ? *«si vous avez un bosquet de moins de 50 ares, il va devenir admissible du fait de la BCAE et vous pourrez le comptabiliser en SIE…»* Question subsidiaire, au sujet de ces arbres alignés à proximité : *«ce n'est pas surfacique, on peut les compter en SIE et compter aussi la jachère. Par contre, si ce n'avait été qu'un arbre isolé, il aurait fallu déterminer la surface de l'arbre et comme c'est surface pour surface, vous ne pouviez pas compter deux fois…»* Même un ministre de l'agriculture n'y retrouverait pas ses p'tits Le Foll… !
Ce conseil de Sandrine Vatinelle au sujet des futurs contrôles : *«n'hésitez pas à nous appeler, que ce soit avant, pendant ou après, pour vous faire accompagner si vous le souhaitez, même si tout se passe bien ! Envoyez nous des photos également, pour confronter la DDT aux réalités du terrain…»*



Méthanisation

Un débat explosif

Le projet d'implantation d'une unité de méthanisation à Malay-le-Grand, porté par deux jeunes céréaliers du Sénonais fait débat auprès de la population de la commune et les échanges ont été vifs lors de la réunion organisée ce lundi soir, dans le cadre de l'enquête publique.



La salle poylvalente était comble pour ce rendez-vous avec la population.

Exploitants céréaliers à Saint-Clément, en périphérie de la ville de Sens, Vincent Jouan et Frédéric Bonnet ont réfléchi dès 2011, à l'opportunité de créer une unité de méthanisation pour valoriser les sous-produits agricoles et autres déchets. Suivis depuis 4 ans dans leur démarche par le cabinet NCA Environnement, spécialisé dans l'accompagnement de ce type de projets, ils sont parvenus aujourd'hui au stade de l'enquête publique devant conditionner l'autorisation ou non de construire et d'exploiter. C'est dans ce cadre que s'est tenue lundi soir, en la salle poylvalente de Malay-le-Grand, une réunion pour échanger sur le sujet avec la population, en présence notamment des deux jeunes agriculteurs et du sous-préfet de l'arrondissement, Hervé Doutez.

Des sous-produits en provenance d'un rayon de 10 km

Le biogaz produit est prévu, une fois traité, être réinjecté dans le réseau de gaz naturel du secteur et le digestat issu du process, être épandu sur 18 communes environnantes, soit une surface globale de 1000 ha. L'unité devrait faire rentrer en moyenne 30 tonnes de déchets/jour (l'équivalent de deux bennes agricoles). Des matières issues de fumiers de chevaux, de déchets végétaux (tontes, pailles, menues pailles…), ainsi que de déchets issus de l'industrie agroalimentaire. Avec la volonté affichée, souligne Vincent Jouan, *«d'aller chercher tous nos sous-produits, à proximité de l'unité, dans un rayon de 10 km…»*

La production annuelle estimée du digestat, se répartit entre 6400 m³ de produits liquides, *«stockés dans une lagune étanche et recouverte par une géo membrane»*, et 2000 tonnes de déchets solides, *«stockés sous bâtiment fermé afin d'éviter que les odeurs se dispersent…»*. Le trafic routier induit par l'unité de méthanisation, devrait, selon le cabinet NCA, générer le passage quotidien, en moyenne, de deux camions. Un chiffre porté à dix camions/jour en période d'épandage (55 jours/an). Par ailleurs, le biogaz produit, représentera, selon ce même Cabinet, *«l'équivalent de la consommation en chauffage de 460 foyers de 100 m², ou de 340 véhicules circulant au gaz, économisant dans le même temps, l'équivalent d'un peu plus de 1600 tonnes de CO^2…»*.



Le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot, a réaffirmé sa foi vis-à-vis de ce projet : *«porté par deux jeunes courageux et qui est un bon exemple de ce qui peut être fait…»*



Les deux co-porteurs du projet : Frédéric Bonnet et Vincent Jouan.

«Pourquoi en face de chez moi… ?»

Autant d'atouts énoncés qui n'ont semble t-il pas convaincu l'assistance, en majorité, des habitants de la commune, violemment hostiles pour la plupart, au projet. Les échanges ont été vifs, s'apparentant plus souvent à une *«guerre des tranchées»* plutôt qu'un véritable débat. Autant de questions formulées, comme des certitudes, face à une présentation jugée trop *«complaisante»*, du projet. A l'image de ce premier intervenant, venu avec une liste de questions aussi longue que la défiance portée sur le principe de méthanisation : *«local fermé dites-vous ? Avez-vous pensé aux mouches…! Un projet de 800 K€, mais avec quel surcoût… ? Une formation de 3 jours au démarrage…, un peu court pour diriger une usine à gaz ! Quand au méthane, il est 25 fois plus dangereux que le dioxyde de carbone ! Vous allez épandre sur des terres dont vous êtes locataires…, qui sera responsable en cas de pollution ? Le propriétaire ou le locataire… ?»* Pas toujours facile de trouver dans l'immédiat les réponses pertinentes… Les interventions sont parfois plus directes : *«la méthanisation, on n'en veut pas !»* Face à ce qui s'est vite apparenté à un dialogue de sourds, le sous-préfet de Sens, Hervé Doutez, a tenté à plusieurs reprises, par des propos fédérateurs, de recentrer le débat : *«est-on sur un objet qui apporte de la pollution par rapport à ce qu'on fait avec les méthodes agricoles d'aujourd'hui, ou en apporte t-il moins? Le plan méthanisation vise aussi à ce que l'économie agricole ait moins d'empreinte écologique, au regard de la situation actuelle…. Est-ce que nous voulons une agriculture et des entreprises qui se développent, en étant sécurisées et stabilisées? Bien sûr ! La seule question au fond, que vous avez et qui est légitime, que ce soit sur les méthaniseurs ou les enfouissements de déchets, c'est, «pourquoi en face de chez moi...» !»*

La messe est dite !

Difficile d'évoquer le risque zéro, selon Anne-Laure Marco, du Cabinet NCA : *«c'est comme si je vous disais, prenez votre voiture demain et vous n'aurez aucun risque d'avoir un accident»* Principal risque potentiel après la pollution et les nuisances sonores et olfactives, évoqué par les habitants de la commune : celui de l'explosion accidentelle. En réponse, ce chiffre évoqué par la même personne à la tribune : *«depuis 1997, en Allemagne, six accidents ont été répertoriés sur plus de 7000 unités installées…»* Pas de quoi rassurer cette habitante, qui voit en outre dans le process, *«le risque que n'émergent des bacilles botuliques, responsables d'empoisonnement mortel et qui ne se développent qu'en milieu anaérobique (ndlr : sans oxygène), comme dans un digesteur. Comment allez-vous gérer cela?»* Pour cette autre personne, venue en voisin et croisée à la sortie de la réunion, par delà les questions évoquées au cours de la soirée, il en est une, majeure à ses yeux et non abordée : *« de combien ma maison sera dépréciée lorsque je voudrais la vendre, une fois l'unité de méthanisation construite?»* La messe est dite !

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

24/26/04 - Festival International de l'Image des Métiers
La 14e édition du FILM se déroulera à Tonnerre du 24 au 26 avril. Mettant en compétition des courts métrages dédiés aux métiers, jugés par des personnalités de l'audiovisuel. La compétition est accompagnée de démonstrations en direct, des meilleurs artisans et de jeunes en formation. C'est également l'artisanat et l'artisanat d'ar qui ont rendez-vous pour l'occasion, avec le grand public. 3 catégories en lice : métiers d'art, métiers d'artisanat, autres métiers. Entrée libre et gratuite

10/05 Fête des Saints de Glace à Vareilles
La commune de Vareilles (en Pays d'Othe, à 15 km à l'est de Sens) et ses habitants, organisent dimanche 10 mai, la 19e édition de la "Grande Fête du Jardin et des Jardiniers de l'Yonne", sur la place du village. Vous pourrez y trouver: plantes vivaces et annuelles, plants de légumes bio rares et anciens, mobilier et ornement de jardin, conseils en jardinage, les "Croqueurs de pommes", l'Association des Jardiniers de France… Egalement un viode greniers "spécial jardins", des épouvantails, des musiciens, un stand d'échanges de plants et de rencontres d'amateurs… cette année, participez à la grande "TEUF" ! (Tenue Excessivement et Ultra Fleurie).

Bourgogne sauvage
Jusqu'au 30 août, le Muséum d'Histoire naturelle, 5 boulevard Vauban à Auxerre, présente une exposition consacrée à la Bourgogne sauvage. Des ruisseaux du Morvan aux falaises calcaires, des forêts aux jardins, l'expo révèle d'étonnantes espèces bourguignonnes ; la plus petite chouette du monde, un champignon voyageur, des plantes qui ont du mordant… Dimanche, de 14 h à 17 h 30 ; du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30. Renseignements au : 03 86 72 96 40



Cocebi

Portes ouvertes sur la bio

La coopérative Cocebi a ouvert les portes de son site de Nitry et organisé une visite des lieux, à l'attention d'un public d'agriculteurs conventionnels, prêts ou susceptibles de passer en bio.



Une traçabilité de chaque instant.

Certains sont déjà en conversion depuis quelques mois, d'autres pensent franchir le pas cette année, attirés par les primes mises en place… Ils sont une vingtaine au total, installés en conventionnel dans le département ou venus de l'Aube et de la Côte d'Or, à avoir répondu à l'invitation de la coopérative Cocebi, spécialisée dans la collecte et la commercialisation de productions bio, pour une visite du site de Nitry. Créée en 1983, la coopérative est installée ici depuis 1998.

Pas de différences avec le conventionnel, en ce qui concerne la partie réception pesage, *« le pont bascule bio, ça n'existe pas »*, souligne d'un sourire le directeur de la coopérative, Jean-Marie Pautard. Tout le vrac réceptionné ici est sondé et échantillonné.

Des échantillons conservés 1 an en cas de contestation. La germination de la dernière moisson n'a pas épargné la filière bio, mais les conséquences ont été moindres : *«les meuniers français ont fait un effort conséquent et on a réussi à valoriser des taux d'hagberg jusqu'à 150 ou 120, pour des blés passés en biscuiterie ou flocons…»*

Au final, guère plus de 20 % passés en fourrager, grâce à l'homogénéisation avec d'autres lots venus d'adhérents moins touchés par le phénomène.

Côté stockage, 4 cellules de 200 tonnes et 12 autres de 300 t, pour une quinzaine de produits différents venus de 40 km à la ronde : *«quand à l'époque de la moisson, arrivent en même temps des lentilles, de l'épeautre, du blé, du blé fourrager, ça coince un peu certains jours…»* Tout est automatisé, y compris le double système de ventilation, *«seule l'ouverture et la fermeture des trappes sont manuelles»*, avec 8 sondes de température sur toute la hauteur.


Dans les hangars, les bigbags réceptionnés.

Bio oblige, pas d'insecticide dans les silos, la lutte contre les bruches en ce qui concerne les protéagineux et féveroles lentilles passant par une congélation des bigbags à - 20° pendant une dizaine de jours, suivie d'un passage par le nettoyeur séparateur pour les enlever. Jusqu'alors effectuée aux entrepôts frigorifiques de Migennes, l'opération se déroulera bientôt sur place, grâce à l'acquisition d'un container réfrigérant.

Des investissements pour améliorer la réception

Point faible de la coopérative : *«une fosse de réception où l'on ne peut mettre que 15 t de blé, pour un débit de 60 t/heure et l'été, c'est un peu la course»*. D'autant que, à l'exemple de l'épeautre, l'exigence du marché final impose moins de 0,05 % d'impuretés et qu'il est impératif de tout nettoyer entre 2 livraisons de blé. Les investissements prévus cette année devraient améliorer les choses, avec l'installation d'une 3e fosse et des boisseaux tampons supplémentaires. La diversification des céréales collectées impose des outils spécifiques, comme ce séchoir conçu pour les plus petites quantités : *«un système de ventilateur avec un brûleur devant, qui nous permet de sécher 50 kg seulement à la fois…»* Sous les 3 hangars attenant, sont stockés les bigbags réceptionnés et les semences fourragères, ainsi que les produits finis. Pour ces derniers, un ennemi : les oiseaux et leurs fientes. D'où la nécessité d'entreposer à l'abri de la lumière, séparé des autres hangars par des bandes en obstruant l'entrée. La particularité de la coopérative étant que les adhérents doivent prévenir avant de livrer, *«mais on sait être réactifs !»*


Un séchoir spécifique, conçu pour de petites quantités, de l'ordre de 50 kg.

Dans la partie historique du site, racheté à l'époque à 110 Bourgogne, la tour de triage. Aux 6 cellules d'origine, se sont rajoutées 15 autres de 40 tonnes et 6 cellules de 100 tonnes. Le process de décorticage de l'épeautre et de l'avoine passe par plusieurs étapes : épierreur, décortiqueuse, calibreur, séparateur rotatif, table densitométrique… Un système complété par une table à rebond, qui porte bien ses 50 ans et permet de différencier les grains.


Une table à rebond qui porte bien ses 50 ans… De fabrication allemande, c'est du solide !

La visite s'est ponctuée par une présentation en salle des chiffres et des perspectives de la coopérative, suivie l'après-midi, d'une rencontre sur le terrain, avec un agriculteur engagé en bio.

DOMINIQUE BERNERD

Leader sur le marché des semences

Créée en 1983, la coopérative Cocebi Bio Bourgogne a vu sa collecte multipliée par trois ces douze dernières années, passant de 5 000 à 15 000 tonnes. Elle compte 160 adhérents, répartis sur toute la Bourgogne ainsi que sur quelques départements limitrophes, pour 12 salariés permanents et elle a une capacité de 10 000 tonnes de stockage. Montant des investissements prévus cette année : 600 K€, répartis en séchoir, boisseaux et triage.

Elle s'est fixée, pour objectif, de valoriser la collecte de ses adhérents par des produits à haute valeur ajoutée, comme le décorticage de l'avoine et de l'épeautre, ainsi que le triage fin de lentilles destinées à l'alimentation humaine, avec le souci, rappelle son directeur, Jean-Marie Pautard, *«de trouver des débouchés adaptés aux terroirs des adhérents et aux modes de production bio, privilégiant entre autres, de faire du soja sur des zones à fort potentiel et de l'épeautre ou lentilles dans des zones qui le sont moins…»*

Côté clientèle, pas de centrale d'achat, mais du gros et ½ gros, avec des distributeurs comme Markal et Biocop ou des grands meuniers, comme dans la région, avec Decologne. Principal segment de la collecte : le blé (45%), suivis des pois féveroles, orge (8%), épeautre (11%), lentilles (6%), triticale (7%), avoine (5%)… Un nouveau venu : le soja, qui présente de belles perspectives. Près de 20 % des surfaces sont dédiées à la multiplication et production de semences. Un créneau qui sécurise les débouchés pour les adhérents et qui a conduit la coopérative à racheter à Invivo, (en partenariat avec son homologue Biocer), une station de semences, à Maisse, dans l'Essonne, pour une production annuelle de 1500 tonnes de semences certifiées, sous l'entité Ubios. Toutes les espèces collectées y sont multipliées, à l'exception du maïs et du tournesol. Par ailleurs, Le rapprochement avec deux autres coopératives, entrepris il y a 1 an, devrait à terme, permettre à la coopérative, via l'union de ventes future, de peser 20 % du marché national.

En parallèle, Cocebi a multiplié ces dernières années différents partenariats avec les coopératives traditionnelles du secteur : 110 Bourgogne, Capserval, Vivescia… : *«Eux sont plutôt dans la massification, ils nous ont confié la commercialisation de leurs productions bio, mais tout en gardant leurs adhérents…»*

Groupama PVL

Une formation devenue référence en matière de prévention

Près de 70 jeunes du lycée la Brosse ont participé à l'opération *«10 de conduite rurale»*, une formation devenue au fil des ans, incontournable, en matière de prévention pour les agriculteurs de demain.



A l'heure de la remise des diplômes

Opération unique en son genre, *«10 de conduite rurale»* a formé depuis une quarantaine d'années plus de 460 000 jeunes à la sécurité routière, au sein des établissements scolaires agricoles. Initiée par Groupama, en partenariat avec Total, Claas et la Police nationale, elle mobilise chaque année une logistique exceptionnelle : tracteurs de dernière génération, véhicules pour le transport du matériel, fourniture du carburant, participation de moniteurs des Compagnies Républicaines de sécurité… Déployée gratuitement, dans les différents établissements scolaires agricoles, elle a pour objectif premier de permettre aux futurs agriculteurs d'acquérir les bons comportements de conduite des tracteurs et autres engins circulant sur les routes.

Cette année encore, plusieurs milliers de participants au plan national, parmi lesquels 69 élèves du Legta de La Brosse, qui ont tous reçu, du 7 au 10 avril dernier, une formation renforcée, sur la réglementation applicable sur la route, comme en situation de travail. Une formation qui s'est déroulée en deux parties : une épreuve théorique basée sur les connaissances du code de la route, les règles de circulation, l'incivisme au volant, les obligations d'assurance, etc. Suivie d'une partie pratique avec deux épreuves de conduite sur piste et de manipulation d'un outil attelé à un tracteur et d'un tracteur équipé avec chargeur frontal tenant une botte ronde.

La remise des diplômes s'est déroulée en présence des représentants institutionnels de Groupama PVL et du directeur de l'établissement, Jean-Marie Baillard. C'est Olivier Passerat, élève de 1ère Bac Pro SDC qui a été le mieux classé, obtenant une note de 9,57/10, pour accéder à la finale nationale devant se dérouler les 10 et 11 septembre prochains à Metz.

DOMINIQUE BERNERD

MFR

Vive l'alternance !

Lors de l'assemblée générale de la fédération départementale des MFR de l'Yonne, des élèves de 3ème ont témoigné du rôle salutaire joué par le système d'alternance dans leur cursus scolaire

La fédération départementale des MFR de l'Yonne, qui a tenu son assemblée générale à la MFR de Toucy, a dressé un bilan positif de son activité 2014. Une année marquée par plusieurs mouvements, à commencer par le départ de sa directrice, Christine Chalembert et l'arrivée de nouveaux directeurs à la tête de deux des trois maisons familiales du département : Yannick Villain à Villevallier et Stéphane Pérennes à Gron. Si ces changements ont quelque peu retardé la mise en place du projet d'association 2015/2020, l'année 2014 aura vu le renforcement du travail en réseau des trois établissements. En témoigne l'enquête menée autour de l'alimentation et des équilibres alimentaires, finalisée par une journée d'échanges et de rencontres des classes de 3ème ayant participé aux différents travaux. L'ensemble du personnel s'est vu également convié à une journée de rencontres à la MFR de Toucy, partagée entre une matinée de travail le matin et des moments de convivialité l'après-midi. Une journée qui devrait être reconduite cette année, compte tenu du succès de la première édition. La fédération départementale était également présente sur les évènements majeurs de l'année écoulée : Foire Saint-Martin, Foire de Sens, Salon Infory, Fête des JA, à la rencontre des jeunes et de leurs parents. Un travail d'information complété par la visite des différents CIO du département.

«Être dans la vraie vie…»

En seconde partie de l'assemblée générale, plusieurs jeunes des classes de 3ème à Toucy et Villevallier ont témoigné à tour de rôle, de l'importance dans leur parcours scolaire, du système d'alternance mis en place dans les maisons familiales. A l'image de Meylan, qui a ainsi enchaîné différents stages découverte : *«j'ai commencé chez un menuisier mais ça ne m'a pas plu, alors je me suis orienté vers tout à fait autre chose, avec des stages successifs en crèche. L'an prochain, je pense me diriger vers un stage de charpentier couvreur…»* Pour cet autre élève, après un premier stage dans le bâtiment en 4ème, ce sera finalement l'agriculture qui l'accueillera cette année. Autant de parcours et de découvertes qui témoignent de l'importance de ces *«passerelles», mises en place entre le monde scolaire et celui du travail. «Être dans la vraie vie»*, comme l'a écrit dans un courrier la maman d'une élève de 3ème, a permis à sa fille, en difficultés scolaires au sein d'un collège général, «*de prendre confiance en elle, d'acquérir une certaine autonomie et de commencer à comprendre le mode de fonctionnement de la vie active…»*

DOMINIQUE BERNERD

Distinction

Le «Poireau» pour le Capitaine des Jardins…



L'ancien ministre et sénateur Henri de Raincourt, Erik Polrot, directeur et Michel Jouan, président, des Jardins de la Croisière

Cheville ouvrière des Jardins de la Croisière, Erik Polrot s'est forgé depuis son arrivée à la tête de la structure, en 1997 l'image *«d'un homme droit, humain, toujours disponible, à l'écoute et soucieux des autres…»* Autant de valeurs citées par le président de l'association, Michel Jouan, ce samedi matin, lors de la remise à l'intéressé des insignes du Mérite Agricole, qui caractérisent une personnalité attachante, reconnue par tous depuis son arrivée aux Jardins, pour ses qualités humaines et professionnelles. La suite logique d'une éducation solidaire et militante, toujours au service des autres et de la fraternité, que ce soit à Bruxelles, dans les années de jeunesse ou un peu plus tard, en Afrique, où Erik Polrot a passé trois années au titre du service civique.

Un parcours et un engagement salués en ces termes par l'ancien ministre et sénateur Henri de Raincourt, venu lui remettre sa médaille : *«rien ne remplacera jamais l'intervention des hommes et des femmes, dans tout le process vital de notre société et c'est ça le symbole du parcours d'Erik Polrot…»* Dans son discours de remerciements, Erik Polrot a rappelé entre autres, le rôle majeur joué il y a 20 ans lors de la création des Jardins de la croisière, par la Chambre d'agriculture et la FDSEA de l'Yonne, à l'initiative du projet : *«un soutien qui se perpétue au fil des années. Nous sommes d'ailleurs le seul des 120 Jardins de Cocagne existants, à être ainsi porté par les OPA…»* Félicitations au récipiendaire et longue route au bateau des Jardins et à son Capitaine…

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association

La création d'une société ou l'arrivée d'un nouvel associé, amènent de nouveaux questionnements. Comment s'organiser au mieux pour satisfaire tous les associés? Cette formation de 2 jours vous aidera à préparer sereinement votre installation en société en prenant en compte les aspects relationnels et juridiques
Dates : 5 et 12 juin, à Auxerre
Public : Agriculteur (trice), ayant le projet de créer ou d'intégrer une société
Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les MAEC "Systèmes" : une opportunité à saisir ? (Grandes cultures et monogastriques)

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation de 2,5 jours les 12 mai, 4 juin et 9 juin, afin de vous accompagner dans la lecture du cahier des charges des MAEC "systèmes" monogastrique et grandes cultures et l'évaluation de la faisabilité technique du déploiement de ce cahier des charges sur votre exploitation.
Lieu : Maillot
Public : Agriculteurs céréaliers et/ou possédant un élevage de monogastriques
Contact : Emilie Riberolles 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Réaliser ma télédéclaration en intégrant les nouveautés de la Pac

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture propose de vous accompagner dans votre télédéclaration. Simplifiez-vous la tâche avec une télédéclaration guidée étape par étape, cohérente et sécurisée, où les nouveautés de la PAC 2015 vous seront présentées
Places restantes : Gron (30 avril), Venoy (18 mai, 29 mai et 1er juin), Avallon (2 juin)
Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 22 22
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

Forum Vitagora

Le e.commerce peut profiter à tous

Le e.commerce peut profiter à tous, producteurs, industriels, distributeurs, consommateurs... à condition de ne pas rater le train de la révolution numérique en marche. Experts internationaux et acteurs de l'agro-alimentaire et de la nutrition-santé se sont retrouvés pour en parler le 14 avril dernier à l'occasion de la 10ème édition du Forum Vitagora à Dijon.



«34 millions de cyber-acheteurs… Et moi, et moi et moi…», ce pourrait être la nouvelle version du tube des années 70 de Jacques Dutronc. En quarante ans et plus, le paysage français de la consommation et les consommateurs eux-mêmes ont vu émerger une troisième révolution industrielle : celle du tout numérique.

Les objets connectés et le commerce en ligne ont fortement impacté les modes de consommation et interpellent tout aussi fortement les acteurs de l'agro-alimentaire et de la nutrition-santé. Et à l'échelon international c'est encore plus flagrant, avec la prédominance de géants tels Amazon, Google, Alibaba... qui tissent leur toile et investissent tous les champs de la consommation, y compris le pré-carré de la grande distribution.

La 3ème révolution industrielle

C'est bien à une révolution des modes de consommation et de la consommation en général, à laquelle on assiste. Le forum organisé par Vitagora a planté le décor, questionné le futur, posé les enjeux pour les fournisseurs et les producteurs de l'agro-alimentaire. Dans ce paysage en mutation, la France se distingue une fois encore par son goût du paradoxe.

Une étude Ipsos pour Vitagora révèle que 90% des Français se disent attachés au repas familial traditionnel à table, tout en en mangeant sur le pouce au moins une à trois fois par semaine pour 20 à 40% d'entre eux. Adeptes du *«snacking»*, les Français sont cependant en recherche de qualité, regrettant souvent les propositions trop grasses, trop salées et trop sucrées de ce type de restauration rapide. Pour Vitagora, c'est l'occasion de creuser la piste d'une nouvelle génération de produits industriels, plus exigeants en termes de qualité et de goût : un vrai snacking à la française.

Proximité, praticité, mobilité... et sens !

Le e.commerce et les circuits alternatifs de production-distribution, amènent les consommateurs à se détourner des canaux traditionnels. Pour les industriels, comme pour les distributeurs, c'est une lame de fond qui secoue l'univers traditionnel de la consommation de masse. Les besoins de proximité, de praticité, de mobilité, s'expriment aussi dans la recherche de produits et de services plus qualitatifs, personnalisés et porteurs de sens. La tendance concerne aussi bien l'offre alimentaire que l'offre santé, l'une et l'autre se confondant souvent dans les attentes exprimées.

C'est ainsi que Philippe Moati, économiste, annonce la fin de l'ère du caddie, symbole d'une consommation de masse qui a fait son temps, car insoutenable sur le long terme. Ce modèle condamné à terme doit être impérativement réformé. Les consommateurs ne sont pas étrangers à cette évolution : ils ont pris de l'avance et s'orientent vers le *«consommer mieux»* plutôt que le consommer toujours plus.

Repu, quelques fois blasé et souvent déçu, le consommateur entend donner du sens à une consommation plus réfléchie, plus qualitative, plus ciblée aussi. Il se méfie des *«grands»* (pêle-mêle : les industriels, les distributeurs, les politiques, l'entreprise, le marketing...) et fait plus facilement confiance aux *«petits»*, plus proches et pas seulement en terme de kilomètres. C'est souvent la proximité choisie d'un réseau ou d'un collectif qui fait que l'on passe du consommateur lambda à la qualité de membre. Les *«grands»* du e.commerce l'ont bien compris, qui surfent allègrement sur cet effet de communauté. Ils ambitionnent aussi de concurrencer les grands distributeurs sur leur terrain et s'en donnent déjà les moyens.

Face à cette re-configuration du commerce amorcée grâce à la percée des technologies mobiles et des objets connectés, se pose la question du stockage, de l'analyse et de l'utilisation des données. Si le consommateur devient un consomm'acteur grâce à l'internet, il perd aussi toute maîtrise de ses données et s'avère de plus en plus transparent dans ses comportements comme dans ses motivations d'achat. Ce *«big brother»* là, est encore plus fort que celui qui nous était annoncé dans le livre culte de Georges Orwell *«1989»* et en plus, il tisse sa toile très vite, en avançant masqué.

De la fourche à l'assiette... en passant par le caddie !

Nouveau venu dans ce paysage mouvant hautement concurrentiel, In Vivo a entamé également sa grande révolution consumériste en choisissant d'intervenir au plus près de l'assiette du consommateur. De la fourche à l'assiette du consommateur, le pas de la distribution a été franchi récemment avec l'implantation de la première grande surface de distribution alimentaire sous l'enseigne *«Frais d'ici»* à Toulouse. Prochaine implantation, en septembre à Chenôve. Cette formule de base *«locavore»* répond aux nouvelles attentes sociétales de consommateurs pour lesquels le prix ne fait pas tout et qui veulent donner du sens à leur consommation. Le consomm'acteur *«un peu plus exigeants que la moyenne»* peut ainsi remplir son caddie sans passer par la case grande distribution.

Derrière les visions stimulantes des nombreux experts qui sont intervenus lors du forum Vitagora, se profilent des enjeux colossaux, tant les bouleversements pourraient faire *«émerger de nouvelles concurrences inattendues et déstabiliser les positions acquises de certains»* comme le prophétise Philippe Moati. E.commerce, proximité, modèle coopératif, mais aussi big data... la métamorphose du système économique est en marche et les acteurs de l'alimentaire et de la nutrition-santé semblent décidés à ne pas rater le train d'un futur qui demande encore à être configuré.

ANNE-MARIE KLEIN

L'Oncle Sam recycle le communisme

Paradoxe absolu : dès le début de sa conférence *«sur l'économie du partage»*, Jérémy Rifkin réclamait que personne ne filme son intervention : *«no camera ; no iPhone»*. L'influent économiste américain est pourtant le chantre de la théorie d'une *«société du coût marginal zéro»*.

Le secteur de la culture étant son premier exemple de filière industrielle (musiques, films, livres, articles…) concernée. Pour lui, le capitalisme du futur est déjà sous l'influence des consommateurs 3.0 : en réseau sur Internet. Les communications sont - avec l'énergie et les transports - les bases des deux précédents révolutions : charbon/train et pétrole/voiture. La prochaine sera - selon lui - celle des transports autonomes (GPS) fonctionnant à l'électricité, issue de ressources renouvelables. *«Le soleil, le vent ou la chaleur de la terre n'envoient pas de facture»*, expliquait-il.

Pour le secteur agro-alimentaire, il prédisait que l'Internet des objets fera que des milliards de capteurs - électronique et informatiques - permettront de mesurer le vivant (maturité des fruits…), prévoir son transport (camions sans chauffeur…), jusqu'aux réfrigérateurs "intelligents" (smartfridges) qui passeront des commandes automatiques à un entrepôt partenaire, dès que le stock de pommes viendra à manquer par exemple. Finie la tâche des courses "corvées"…

«C'est excitant de numériser le monde», se réjouissait-il. Il reconnaissait néanmoins qu'il y aura aussi des *«mauvais côtés»*. Le plus inquiétant sera le chômage massif qui se profile dans cette nouvelle société.

Mais la survie de notre planète en dépendrait, selon lui. *«Ce coût marginal zéro est la solution pour réduire notre empreinte carbone et utiliser moins de ressources naturelles. L'industrie agroalimentaire sera au centre. La France est reconnue pour sa cuisine, sa nourriture et son art de vivre»*, flattait-il en guise de conclusion pour vendre sa théorie.

L'Oncle Sam recycle donc le communisme à l'ère d'Internet, avec des produits gratuits pour tous. Jérémy Rifkin oubliant de dire qu'Internet est américain (Icann). Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft captant une part croissante des profits...

D'ailleurs, leur devise est claire : le gagnant rafle la mise (*«the winner take it all»*). Plutôt qu'un capitalisme 3.0, l'Europe semble plus se diriger vers un "Bretton Woods 2.0", lorsque les Etats-Unis ont imposé le dollar à la fin de la seconde guerre mondiale.

Là, il s'agit non plus de notre or brut en échange, mais bien de l'or de nos données (big data) contenu dans le savoir-faire de nos produits et services.

CEDRIC MICHELIN



e.commerce

Vente Privée à Beaune : un défi logistique et technique

La plate-forme logistique que vente-privée a édifié à Montagny-les-Beaune, préfigure les ambitions européennes du groupe dans le développement de son offre vin et gastronomie. La montée en puissance des ventes comme des embauches à venir, est soutenue par des solutions technologiques et logistiques de pointe... et par une forte ambition.

Lancé en 2011, le site vente-privee.com connaît depuis cette date un développement à deux chiffres. Le e.commerce est une affaire très sérieuse et son succès ne doit rien au hasard. Même si l'un des co-fondateurs du groupe, Xavier Court, avoue qu'il n'imaginait pas une telle success story pour la petite start-up créée entre copains. Le succès s'évalue aux 150 000 colis expédiés chaque jour et aux 24 millions de membres connectés à travers toute l'Europe. Resituant le projet beaunois dans la stratégie du groupe, Xavier Court insiste sur le fait que «*Le développement est raisonné sur le long terme, nous avons une stratégie alimentaire à l'échelon de l'Europe, avec de grandes ambitions*».
Chez Vente Privée, le e.commerce n'est pas qu'une affaire de grandes marques, tout le monde a sa chance et le plus petit producteur trouve sa place et conquiert là une visibilité inattendue. Le lancement de Miam miam, espace de ventes événementielles dédié à la gastronomie, propose ainsi via le site des produits du terroir transformés par de petits producteurs. Et quant à la vente de vin en ligne, avec 4 millions de bouteilles vendues en 2014 et 44 millions d'euros de CA, vente-privée s'affiche depuis 2012 comme le leader de la vente de vin en France, sur internet.

Montagny-les-Beaune, un site de prestige

Carte de visite de prestige, Beaune valait bien l'investissement dans un entrepôt à la hauteur du défi que le groupe vente-privée s'est donné : traiter au sein d'un même lieu les commandes de vins et de produits gastronomiques (secs et demi-frais) à destination de toute la France dans un premier temps et de toute l'Europe ensuite. Le groupe rayonne sur huit pays d'Europe et Beaune, plus précisément Montagny-les-Beaune, se situe au coeur de cette toile. Prestige, accessibilité et visibilité sont la clé de voûte d'une plate-forme logistique high-tech, emballée dans un entrepôt extrêmement design qui attire forcément l'oeil depuis la très fréquentée A6 qu'il jouxte.

Réactivité, fiabilité... tout passe par la technologie et l'innovation

Le nerf de la guerre dans le e.commerce c'est la réactivité et la fiabilité, donc la logistique et le soin apporté à l'emballage. La nouvelle plate-forme qui commence à être opérationnelle mais tourne encore en sous-capacité, accueille 50 personnes (bientôt 100) qui réceptionnent les produits (en flux tendu, pas de stock chez vente-privée) et préparent les commandes passées par les clients sur le site. Le défi technique repose sur le traitement conjoint des expéditions de vin et de produits alimentaires. Le développement du modèle est compliqué, car il faut recourir à des solutions technologiques de pointe tout en innovant dans un système de cartonnage parfaitement adapté à ce type de vente. Difficile d'imaginer quand on reçoit un colis, la somme d'intelligence humaine et artificielle qu'il a fallu concentrer pour acheminer un colis à bon port, sans casse et dans les meilleurs délais...

ANNE-MARIE KLEIN



10 000 m², pour un entrepôt design, polyvalent et adaptable, bien implanté à proximité de l'A6, avec un effet cinétique qui attire l'oeil des automobilistes. Une vitrine aussi pour le groupe qui signe là son 7ème entrepôt.


Le rythme reste soutenu pour les opérateurs qui doivent traiter en fonction de la nature des produits entre 4 et 90 références pour constituer un colis. La deuxième étape c'est le conditionnement et le calage.


Le confort des postes a été pensé pour éviter les déplacements inutiles et fatigants : la chaîne de préparation des colis a été adaptée en conséquence, ce sont les colis qui se déplacent, pas les opérateurs.


Le calage dans les colis multi-produits est une étape cruciale, il faut optimiser les emballages selon la taille et la nature des produits expédiés, afin de les protéger contre toute casse, tout en mettant en valeur le produit pour fidéliser le client. Pari réussi : le taux de casse est proche de zéro.



Même le dessus du colis est pensé et façonné pour remplir à la fois une fonction de protection et de communication.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
BP 2 - 18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 - Fax : 02 48 72 10 02
mail@baillysa.fr - site : baillysa.fr
HANGARS AGRICOLES - BATIMENTS D'ELEVAGE
BATIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX
ETUDES ET DEVIS GRATUITS - QUALIBAT

Négociations de libre-échange UE/Etats-Unis

«*Monsieur le Président*»... Lettre ouverte de la FNB à François Hollande

La démarche est inhabituelle et c'est même la première fois que la FNB écrit directement et solennellement au Président de la République. Mais l'enjeu est d'importance alors que s'ouvre la 9ème session de pourparlers entre l'Europe et les États-Unis.

« Des échanges «d'offres de négociation» sont attendues dans les semaines à venir. Elles pourraient sceller progressivement le contenu de cette libéralisation à très grande échelle du commerce.

Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que si un tel accord devait ouvrir le marché européen à des contingents de viande bovine américaine, ils déstabiliseraient profondément le secteur et toute la filière en amont et en aval. Le cheptel spécialisé des races à viande, détenu à plus de 35% en France, se trouve directement "dans le collimateur", puisque c'est sur lui que reposerait l'ajustement structurel de la production et l'impact majeur de la crise.

Déjà le projet d'accord UE-Canada, que la Commission doit mettre en procédure de ratification prochainement auprès du Conseil, du Parlement européen puis des Parlements nationaux, propose de concéder un volume considérable, plus de 65 000 tonnes par an, à droits de douane nuls.

Quel sera dans ce contexte l'aboutissement des discussions avec les USA qui font de notre secteur l'une de leurs visées commerciales offensives ?

Le segment de marché des muscles nobles (aloyaux) de ce cheptel de races à viande représente en Europe tout au plus 400 000 tonnes. Il serait inexorablement mis en prise directe avec un prix américain devenu directeur, à un niveau 30 à 40 % plus bas, en raison des différentiels de coûts de production existants entre le modèle de production outre-Atlantique et le nôtre. Or ce segment assure une part prépondérante de la valorisation de l'animal.

Comment est-il possible de mettre en avant le rôle essentiel de l'Élevage bovin en France pour les territoires ruraux et l'emploi, d'engager les éleveurs à s'organiser et se moderniser, et dans le même temps laisser carte blanche à la Commission pour en faire une «monnaie d'échange» commerciale, de plus dans un jeu de dupe où les USA excellent ?

Comment pouvoir mettre en avant auprès des consommateurs la qualité des produits, la rigueur des normes européennes et la sécurité alimentaire, et saper notre socle de production de viande bovine ?

Comment pourrait-on nier par ailleurs l'effet économique désastreux de contingents d'importation supplémentaires, sur un marché européen où la consommation ne progresse pas et s'érode même ? Derrière un accord UE-USA, combien d'exploitations en crise, et combien d'abattoirs en obligation de mettre la clé sous la porte, ainsi que l'ensemble des PME-PMI qui vivent de ce secteur d'activité ?

Enfin, comment justifier de soumettre les éleveurs français à toujours plus de normes et de réglementations pour cause d'enjeux de qualité des produits et sociétaux (protection de l'environnement, respect du bien-être animal, …), et dans le même temps ouvrir nos marchés à des viandes venues d'autres continents ?

Les arguments de façade utilisés à Bruxelles ne trompent personne. Le secteur est indiqué comme "sensible", mais les concessions seront largement au-delà de ce qu'il pourrait supporter. Et d'ailleurs, ce classement en "produits sensibles" sera-t-il même accepté par les américains, rien n'est sûr dans ce domaine ... Quant aux " lignes rouges sur les normes européennes » annoncées comme intangibles, tout le monde sait que les standards de production et de contrôle aux USA n'égaleront jamais ceux appliqués en Europe. La Commission a d'ailleurs déjà abandonné l'objectif d'une réelle harmonisation. Au nom des producteurs français, nous vous enjoignons en conséquence, Monsieur le Président, d'agir auprès des instances européennes avec force et en urgence pour prendre les dispositions de sauvegarde de notre secteur de production, le plus menacé. Au vu des impacts potentiels que nous mesurons clairement et des dérives de la négociation, le mandat initial européen doit être révisé et exclure la viande bovine du champ d'application.

C'est l'intérêt des consommateurs, c'est l'intérêt des citoyens, c'est l'intérêt de l'économie française et de nos territoires.»

Jean-Pierre FLEURY
Président de la Fédération



PAC

L'APCA déploie son lobbying à Bruxelles

Nationale Bovine

Les chambres d'agriculture déploient leur lobbying à Bruxelles, assurait le 15 avril l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), qui se veut particulièrement active sur la mise en œuvre du 1er pilier de la Pac, du développement rural, avec aussi dans le viseur leurs futures réformes.

« *Notre dispositif est en place*», a déclaré le président Guy Vasseur le 15 avril, indiquant la présence de trois représentants au Copa (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'UE) et au Comité économique et social européen, en plus d'un bureau permanent. Et de regretter en parallèle une «*perte d'influence de la France dans toutes les instances de l'UE*». Un constat qui concerne notamment le Parlement européen, à propos duquel *« l'objectif est de travailler plus fort avec les deux principaux groupes politiques, d'alimenter en permanence les eurodéputés»* sur les sujets agricoles (Pac, fin des quotas laitiers, agriculture bio, traité de libre-échange transatlantique…).

Une Commission européenne plus politique

Pour davantage influer sur la Pac, l'idée est d'anticiper la prochaine réforme : «*On va essayer de mieux faire, c'est-à-dire travailler en amont, avant l'écriture de la Pac 2020*», a confié le vice-président Claude Cochonneau. Cela passe entre autres par «*convaincre d'autres pays*» européens pour en faire des alliés. Et concernant les déclinaisons nationales, l'APCA promet d'«*agir pour que la Pac soit supportable par les agriculteurs*».

Ce lobbying visiblement plus offensif intervient après le renouvellement de la Commission européenne. L'institution est jugée plus politique, avec une orientation libérale. «*La Commission prend une dimension politique plus forte*», a noté Guy Vasseur. L'APCA y voit une occasion de «*taper dans un tabou*» en remettant sur la table des négociations le développement du système assurantiel.

(JCD)


LUNDI 4 MAI 2015
Inauguration d'EQUIP-SERVICE
6, Route de Montbard
21140 Semur-en-Auxois - Tel. 03 80 97 02 77
EQUIP-SERVICE vous invite à découvrir
les gammes tracteurs, fenaison et récolte CLAAS
en partenariat avec CLAAS BOURGOGNE
CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service
www.tractomarket.com/bourgogne

Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (9ème partie)*

La télédéclaration des aides surfaces - volet 2

Le dépôt de demande d'aide PAC et aides surfaces s'effectuera du 27 avril au 9 juin 2015 sans pénalité. Les dossiers seront irrecevables à compter du 7 juillet.

ATTENTION : pour les aides couplées bovines (allaitant, lait, veaux sous la mère), la période de dépôt reste du **1er mars au 15 mai 2015 , y compris les demandes d'attribution de références « vaches allaitantes » par la réserve et les clauses de transfert de références** (voir les 7 formulaires et les notices relatifs aux références VA sur TELEPAC).

Après un rappel sur la première étape de la télédéclaration (établissement du registre parcellaire), il sera présenté les étapes suivantes :
- la déclaration des animaux présents,
- la demande d'aides 1er pilier et assurance récole souhaitées en 2015,
- la demande d'aide ICHN-MAEC-Agri bio (2ème pilier programmation 2015-2020),
- éventuellement la demande d'aide de MAE résiduelle liée aux engagements MAE 2ème pilier de la programmation 2007-2013 et 2014, non échus au 15 mai 2015 .

1. Rappel de l'article précédent : l'établissement du registre parcellaire (graphique et descriptif des parcelles) :

Sur le registre parcellaire graphique RPG, l'exploitant devra
- modifier le contour de ses îlots redessinés par l'IGN durant l'hiver s'il constate des erreurs,
- dessiner toutes les parcelles (il sera possible de réimporter les dessins 2014). On entend par « parcelle », une surface ayant les mêmes caractéristiques (couvert, mais aussi engagement MAEC, bio...) dans le descriptif de la parcelle.
- dessiner uniquement les surfaces non agricoles SNA *«apparues»* depuis la photographie (ex : construction d'un bâtiment, implantation d'une haie....) ou les SNA *«disparues»* (ex : débroussaillage d'une partie d'îlot, ….).

Dans le descriptif des parcelles (qui remplace l'ex S2Jaune), il ne sera pas possible d'indiquer la surface admissible de chaque parcelle. Celle-ci sera déterminée lors de l'instruction administrative. Les informations, notamment code culture et précisions, permettront de gérer l'ensemble des aides surfaciques 2015. Plusieurs colonnes seront présentes *(voir document «descriptif des parcelles»)*.

2. Déclaration des effectifs animaux

Ce formulaire est utile pour calculer les chargements pour l'ICHN et certaines MAEC, et également dans le cadre du paiement couplé aux légumineuses fourragères pour les éleveurs.

Direction départementale des territoires – Direction départementale des territoires et de la mer
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Dossier PAC • Campagne 2015
Registre parcellaire : descriptif des parcelles

Page ___ / ___

cerfa N° en cours

✣ IDENTIFICATION
N° Pacage : _____
Nom, prénom ou dénomination sociale : _____

Vous devez renseigner une ligne pour chaque parcelle dessinée sur le RPG. Vous pouvez utiliser autant de feuilles que nécessaire.

Numéro d'îlot	Numéro de parcelle	CULTURE PRINCIPALE				CULTURE DÉROBÉE POUR LES SIE		AGRICULTURE BIOLOGIQUE			MAEC / AGROFORESTERIE			
		Nom de la culture (1)	Précision sur la culture (1)	Culture destinée à la production de semences certifiées (2)	Commercialisation de la culture (2)	Nom de la première culture du mélange SIE (1)	Nom de la deuxième culture du mélange SIE (1)	Conduite en agriculture biologique (2)	Engagement dans une aide à l'agriculture biologique (3)	Culture conduite en maraîchage (2)	MAEC 1 (4)	MAEC 2 (4)	MAEC 3 (4)	Agro-foresterie (5)

Si le formulaire est similaire à celui de 2014, il est à noter **2 évolutions majeures :**
- les effectifs ovins et caprins au 31 mars 2015 sont à déclarer même si une déclaration spécifique a été faite en janvier ou si les animaux sont inéligibles à l'aide ovine/caprine,
- la déclaration des **effectifs porcins et volaille** est ajoutée

3. Demande d'aide 1er pilier et assurance récolte (2ème pilier)

Le principe est identique à celui de 2014 : liste de cases à cocher en fonction des aides souhaitées.

Pour les *«aides découplées»* (DPB, paiement redistributif et paiement vert), si l'exploitant ne coche pas la case spécifique, une alerte le lui rappellera avant la signature.
Pour le *«paiement en faveur des jeunes agriculteur»*, une case spécifique sera à cocher.
Pour les *«aides couplées végétales»*, l'exploitant n'indiquera aucune surface mais seulement les aides dont il souhaite bénéficier. La surface éligible sera déterminée au moment de l'instruction à partir des dessins des parcelles, du descriptif de la parcelle (code culture) et des surfaces non agricoles définies par l'IGN et par l'exploitant.
Dans le cas des légumineuses fourragères, l'exploitant indiquera s'il est éleveur et détient plus de 5 UGB (contrôlé grâce au formulaire *«effectifs animaux»* pour les éleveurs d'espèce autre que bovine), ou indiquera le n° PACAGE de l'éleveur avec qui il a un contrat.
Pour l'assurance récolte, une case sera à cocher sans indication de la surface. Dans la nouvelle PAC, l'aide assurance récolte est gérée au titre du second pilier.

4. Verdissement

Une case pré-cochée permettra à l'exploitant de demander à l'administration de réaliser le calcul des surfaces d'intérêt écologique à partir *«de tous les éléments et surfaces visibles sur le registre parcellaire ou indiqués dans le descriptif des parcelles et qui répondent aux définitions des SIE»*. Ce calcul se fera au moment de l'instruction du dossier. Pour les exploitants souhaitant vérifier ce critère en amont, le ministère a mis une calculette à disposition sur le site internet http://agriculture.gouv.fr/dispositif-Telepac

Le calcul des SIE sera réalisé automatiquement, en intégrant :
- les surfaces agricoles déclarées en jachère ou en culture fixant l'azote,
- les surfaces non agricoles visibles sur la photographie ou déclarées par l'exploitant (SNA «apparues» ou «disparues») et faisant partie de la liste des SIE,
- les surfaces agricoles déclarées avec des cultures dérobées pour les SIE,
- les bandes tampons, bordures de champ, bandes d'ha admissibles le long des forêts identifiées comme SIE.

Dans la plupart des cas de dérogation à la diversité des cultures ou au respect des 5 % de SIE, le calcul des surfaces sera réalisé automatiquement sur la base des parcelles déclarées. Deux situations nécessitent une déclaration explicite par l'exploitant et donc une case à cocher :
- pour les agriculteurs mixtes agriculture biologique et conventionnelle, attention à bien considérer, que dans ces cas, les obligations du verdissement sont concentrées sur les surfaces restées en agriculture conventionnelle,
- pour les maïsiculteurs qui se sont inscrits dans un schéma de certification.

5. Demande d'aide 2ème pilier (ICHN – MAEC – agriculture biologique)

Le principe est le même que précédemment : cases à cocher selon la demande

Pour l'ICHN, si l'exploitant souhaite en bénéficier, il devra indiquer
- l'estimation de sa surface en céréales auto-consommées s'il souhaite qu'elle soit prise en compte dans le taux de chargement,
- son n° fiscal ou celui des associés de l'exploitation pour éviter d'avoir à transmettre le ou les avis d'imposition à la DDT.

Pour les MAE, plusieurs cas de figure se présentent :
Si l'exploitant souscrit de nouveaux engagements MAEC, il cochera la case *«m'engager dans de nouvelles MAEC 2015-2020»*.
Les parcelles engagées seront décrites en indiquant, dans la fenêtre TELEPAC *«descriptif des parcelles»*, pour chaque parcelle, le code de la (ou des) mesures MAEC demandée(s).
Les éléments linéaires ou ponctuels seront dessinés sous forme de segment (linéaire = haie, ripisylve) ou par une croix (ponctuel=mare) et décrits dans une fenêtre de caractérisation spécifique *«descriptif des éléments linéaires et ponctuels»*.
Les nouveaux engagements *«Protection des Races Menacées»* et *«Apiculture»* pourront être également télédéclarés dans TELEPAC dans une fenêtre spécifique.

Si l'exploitant conserve d'anciens engagements MAE territorialisée c'est-à-dire pour les engagements qui n'ont pas été *«dénoncés»* par courrier de la DDT (courrier précisant l'activation de la clause de révision, avec fin de l'engagement sans remboursement ni pénalité) et affichés sous TELEPAC, les parcelles seront dessinées sur le RPG et l'exploitant devra cocher *«poursuivre mes engagements sans modification»* ou *«modifier mes engagements souscrits»*. Dans ce dernier cas (cession-reprise ou résiliation), les événements devront être tracés sur un formulaire papier *«liste des engagements»*.

Pour l'agriculture biologique, l'exploitant précise s'il souhaite s'engager dans une aide bio de la nouvelle programmation et s'il avait bénéficié d'une aide bio entre 2011 et 2014.

6. Les pièces annexes à fournir

Dans la majorité des cas, l'ensemble des informations nécessaires est télédéclarable dans TELEPAC. Des documents complémentaires peuvent être nécessaires.

Pour les aides découplées : plusieurs types de formulaire relatifs aux DPB seront à déposer à la DDT avant la date du 9 juin 2015, selon les situations :
- clauses de ticket d'entrée ou de transfert de références historiques liés à des transferts de terre. A noter que **le ministère a eu confirmation de la possibilité de transfert de DPB entre fermiers dès 2015.**
- subrogation liée à un événement intervenu depuis le 16 mai 2013 (changement de dénomination-forme juridique, fusion-absorption, scission, héritage ou donation à titre gratuit, ….)
- demande d'allocation par la réserve

Les documents seront disponibles prochainement sous TELEPAC dans notices et formulaires 2015.

Pour la certification environnementale (maïsiculteurs) : attestation SCA ou certificat de l'organisme de contrôle.
Pour l'ICHN : avis d'imposition de l'exploitant ou des associés si les n° fiscaux n'ont pas pu être téléchargés

Pour les MAE du précédent programme 2017-2013 et 2014 : le formulaire papier *«liste des engagements»* en cas de modification (cession-reprise ou résiliation) mais également si vous souhaitez recaler les engagements suite au recalage des îlots en cochant la case *«modification du dessin de l'élément»*.

Dautres pièces pourront vous être demandées ultérieurement lors de l'instruction administrative de votre dossier (contrat céréalier/éleveur, certificat biologique...)
Pour en savoir plus, le site du ministère :
http://agriculture.gouv.fr/nouvelle-PAC-2015
où vous trouverez
• un document complet sur la réforme de la Pac : *"La réforme de la PAC en un coup d'œil"* http://agriculture.gouv.fr/document-nouvelle-PAC-2015-2020

• un guide d'aide à la déclaration: *"Réussir la déclaration de ses aides"*

• un dépliant pédagogique rappelant les avantages de TéléPAC : *"TelePac, pour réussir la déclaration des aides 2015"*

• une calculette SIE

Pour les formulaires à disposition :
www.telepac.agriculture.gouv.fr, onglet «Formulaires et notices 2015»

Information importante relative aux transferts de DPB
La commission européenne vient de confirmer qu'elle autorise les transferts de tickets d'entrée et de DPB entre fermiers sortant et entrant, sans risque pour les agriculteurs. Les formulaires à utiliser seront disponibles sous TELEPAC dans les prochains jours.

Contacts en DDT :

DDT 21 :
Emmanuel CIBAUD 03 80 29 42 72
et Isabelle FIEVET 03 80 29 44 46

DDT 58 :
Michèle FERY et Céline GAY
03 86 71 52 24
ddt.sea@nievre.gouv.fr

DDT 89 :
Michel MILLOT et Carine FONTERS
03 86 48 42 01
ddt-sea@yonne.gouv.fr



France Trait

Plus de poids pour se faire entendre

L'Union des associations des neuf races françaises de chevaux de Trait est soucieuse de l'avenir de ses animaux.

L'assemblée générale de France Trait s'est déroulée mardi 14 avril à Beaune. *«Nous changeons chaque année de région et nous n'étions jamais venus en Bourgogne, c'était l'occasion»* relève le président Yves Spriet, originaire du département du Nord. Une quarantaine de personnes participaient au rendez-vous de cette union d'associations qui œuvre au quotidien pour la promotion des chevaux de trait.

Dans son rapport moral, Yves Spriet a fait part des difficultés actuelles : *«nous enregistrons une diminution importante du nombre de naissances, liée au manque de valorisation de la production»*. Pour inverser cette tendance, France Trait souhaite relancer une «dynamique» en fédérant un maximum d'acteurs dans la filière. *«Jusqu'à aujourd'hui, France Trait regroupait uniquement des associations de races. Il faut voir plus large et ouvrir nos statuts à de nouvelles zones d'élevage, ainsi qu'aux utilisateurs et constructeurs de matériels en lien avec les chevaux»* clame le président. Le but est d'obtenir *«plus de poids»* et plus de considération. *«Nous sommes trop dispersés aujourd'hui»* déplore Yves Spriet, *«nous voulons mettre en avant les atouts du cheval de trait dans le cadre du développement durable. Nous souhaitons participer à la conférence des climats qui aura lieu en France en fin d'année. Le cheval consomme de l'herbe et a toute sa place dans un cadre naturel et écologique. Son utilisation est importante dans le monde, des agricultures l'utilisent dans la traction animale comme ici, au lycée viticole de Beaune, qui développe le labour dans les vignes. Il y a un intérêt certain pour les sols et le vins»*. La *«passion»* des éleveurs, *«grâce à laquelle nos races existent encore»* ne suffit plus : *«il nous faut aller plus loin, obtenir et développer un volet économique qui pourrait être celui de la consommation de la viande de cheval. Trois quarts des consommateurs se disent prêts à en manger. Ils n'en mangent pas plus aujourd'hui car ils ne trouvent pas la viande de qualité qu'ils recherchent. Ils ne veulent pas acheter de la viande d'importation proposée en grandes surfaces. Leur souhait est d'avoir un boucher prêt de chez eux qui leur assure une traçabilité»*.

AURÉLIEN GENEST

Chronique ovine

Réussir la mise à l'herbe des agnelles nées en automne

Les agnelles de renouvellement nées en automne dernier et qui ont passé l'hiver en bergerie subissent un changement de régime alimentaire lors de la mise à l'herbe. N'ayant jamais vu un brin d'herbe, elles restent parfois groupées à la barrière, ne pâturent qu'au bout de quelques jours et la chute de poids atteint alors plusieurs kilos.

Pour faciliter :
leur apprentissage du pâturage, il est possible d'ajouter au lot d'agnelles quelques brebis (de réforme par exemple) qui les guideront jusqu'au point d'eau et aux abris.

la transition alimentaire, sans rentrer les agnelles tous les soirs en bergerie deux solutions sont possibles. La première est d'apporter du concentré à l'herbe pendant deux semaines. La seconde, mise en place depuis plusieurs années au lycée agricole d'Ahun (23), consiste au contraire à supprimer le concentré quinze jours avant la mise à l'herbe et de distribuer en bergerie du foin de bonne qualité.

Attention au parasitisme !

Les agnelles conduites à l'herbe n'ont pas besoin de concentré au cours du printemps pour assurer leur croissance. Par contre, une attention particulière doit être portée au parasitisme. Car ces agnelles n'ayant jamais pâturé ne disposent d'aucune immunité contre les strongles et ténia qui se développent à l'herbe.
Un premier traitement est prévu 5 à 6 semaines après la mise à l'herbe et ensuite d'autres sont souvent nécessaires. Prenez contact avec votre vétérinaire et votre technicien pour bâtir un protocole sanitaire adapté à votre élevage.

Floraison du colza

Assurer la protection vis-à-vis des maladies

Les attaques importantes de sclérotinia sont peu fréquentes, mais cette maladie est potentiellement très nuisible. Les essais du Cetiom de 2008 et 2013 (années à pression moyenne à forte) ont montré une perte de 6,5 quintaux en moyenne sur le témoin non traité. En 2007, année à forte pression, la nuisibilité dépassait les 10 quintaux.

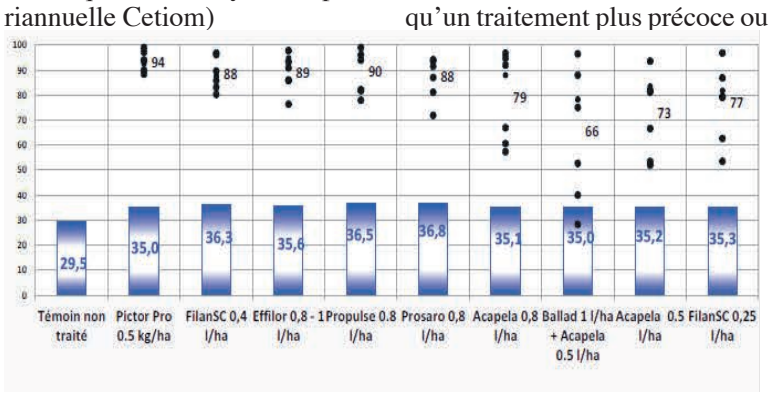


Comme il est difficile de prédire l'expression du sclérotinia et qu'aucune lutte curative n'existe lorsque la maladie est présente, le seul moyen de lutte efficace est une intervention préventive en floraison.

La protection fongicide en floraison est la seule qui se justifie sur colza compte-tenu du retour sur investissement systématique observé dans nos essais, même hors attaque de sclérotinia (gain de 1,5 q/ha dans la synthèse pluriannuelle Cetiom)

Un traitement à bien positionner au stade G1

Il y a différentes façons de repérer le stade G1. Ce stade correspond à la chute des premiers pétales, à la formation des 10 premières siliques (<2cm) et à une parcelle *«bien jaune»*. Le stade G1 apparaît, en fonction des températures, de 6 à 12 jours après le début floraison. La principale erreur rencontrée en culture sont des interventions réalisées trop tôt par rapport à ce stade. Il a été démontré dans les essais Cetiom qu'un traitement plus précoce ou plus tardif avait une efficacité fortement amoindrie. Aidez-vous du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) de votre région pour caler vos interventions.



Essais CETIOM Sclérotinia 2013- 2014 (30 % d'attaque sur tige en moyenne)
En noir : % d'efficacité (7 essais et moyenne en chiffre)
En bleu : rendement moyen (6 essais)

Une gamme de solutions qui s'élargie

Après l'apparition d'Efilor (boscalid + metconazole) en 2014, le produit Propulse ou Yearling sera désormais commercialisé en 2015. Il associe le prothioconazole à 125 g/l (triazole de Joao et Prosaro) et le fluopyram à 125 g/l, substance active de la famille des SDHI comme le boscalid. Utilisé à 0.8 l/ha, ses performances sont de même niveau que celles de Prosaro ou Filan SC, que ce soit en termes d'efficacité ou en termes de gain de rendement. Sur alternaria et oidium, le produit est comparable à Prosaro.

A partir de cette campagne, DuPont propose une solution originale associant un produit de biocontrôle et un fongicide conventionnel. Il s'agit du pack Acapela Soft Control, associant le produit de biocontrôle Ballad à base de Bacillus pumilus à 1 l/ha et le fongicide Acapela 250 SC à 0,5 l/ha. En application contre cette maladie et en situation d'attaque nuisible, le niveau d'efficacité du pack Acapela Soft Control est moindre comparé aux références du marché Pictor Pro 0.25 kg/ha+ Sunorg Pro 0.4 l/ha, Prosaro 0.8 l/ha ou Filan SC 0.4 l/ha. Mais cette protection se situe au même niveau que Priori Xtra 0.8 l/ha. Dans nos essais où l'attaque sur témoin n'a pas dépassé 45% de tiges touchées par le sclérotinia, le niveau de rendement obtenu avec ce pack est celui permis par Pictor Pro 0.5 kg/ha. Le Cetiom n'a pas pu évaluer le niveau d'efficacité de cette solution sur alternaria.

CETIOM

Les fongicides du colza

Mise à jour : avril 2015

Afin de gérer le risque de résistance du sclérotinia, n'appliquez pas plus d'une fois en floraison un fongicide à base de boscalid ou de fluopyram. Diversifiez les modes d'action en alternant ou en associant les différents modes d'action.

Spécialités commerciales (dose)	Subtances actives	Mention d'avertissement	Réglement CLP mentions de danger	DAR (2) ou stade	Phoma	Sclérotinia	Oïdium	Arrière effet sur oïdium du traitement positionné sur sclérotinia	Autres autorisations	Coût (€ HT/ha)
Triazoles										
BALMORA, MYSTIC EW (1 l/ha), MAYANDRA (1,25 l/ha) (1)	tébuconazole	Danger	BALMORA = H318 - H361d - H302 + H332 - H410	63 j				bon*	alternaria, cylindrosporium, pseudocercosporella	22-27
		Attention	MAYANDARA = H319 - H361d - H412							
			MYSTIC EW = H302 - H312 - H315 - H319 - H361d - H411							
SUNORG PRO, CARAMBA STAR (0,8 l/ha) (1)	metconazole	Attention	H319 - H335 - H361d - H373 - H411	56 j	0,6 l/ha			bon	alternaria, cylindrosporium	28
MAGNELLO 0,8 l/ha (1)	tébuconazole + difénoconazole	Attention	H319 - H361d - H400 - H410	BBCH59 (stade E)						30
Triazolinthione										
JOAO (0,5 à 0,7 l/ha) (1)	prothioconazole	Attention	H319 - H361d - H411	56 j				très bon	alternaria, cylindrosporium	39-54
PROSARO (0,8 à 1 l/ha) (1)	prothioconazole + tébuconazole	Attention	H332 - H361d - H411	56 j				très bon	cylindrosporium	42-52
Imidazoles										
PYROS, SPORTAK HF (1,33 l/ha)	prochloraze	Attention	H373 - H400 - H410	3 j / défaut					cylindrosporium	26
Strobuline seule ou associée										
AMISTAR (1 l/ha)	azoxystrobine	Attention	H400 - H410	21 j				insuffisant	alternaria	35-37
PRIORI XTRA (0,75 l/ha à 1 l/ha) (1)	azoxystrobine + cyproconazole	Attention	H302 - H332 - H361d - H400 - H410	BBCH80 max				insuffisant	alternaria	34-46
ACAPELA 250SC 0,5 l/ha + BALLAD 1 l/ha (ACAPELA SOFT CONTROL)	picoxystrobine + Bacillus pumilus (biocontrôle)	Attention	H410	42 j				insuffisant*		41
Carboxamide seule ou associée										
PICTOR PRO (0,4 à 0,5 kg/ha)	boscalid	-	H411	35 j				insuffisant	alternaria	38-48
FILAN SC / JETSET (0,4 à 0,5 l/ha)	boscalid + dimoxystrobine	Attention	H302 - H332 - H317 - H351 - H361d - H400 - H410	42 j				insuffisant	alternaria	38-48
EFILOR / TELIA (0,8 l/ha à 1 l/ha) (1)	boscalid + metconazole	Attention	H361d - H412	42 j				bon	alternaria	36-45
PICTOR PRO + SUNORG PRO (0,25 kg/ha + 0,4 l/ha) (1)	boscalid + metconazole	Voir PICTOR PRO et SUNORG PRO		42 j				bon	alternaria	38
PROPULSE (0,8 à 1 l/ha) (1)	fluopyram + prothioconazole	Attention	H361d - H411	56 j				très bon	alternaria, cylindrosporium, pseudocercosporella	42-52

(1) Ne peut être mélangé avec un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Pour des applications rapprochées, débutez par l'insecticide à base de pyréthrinoïde puis respectez obligatoirement un délai de 24 heures avant d'appliquer le fongicide.

(2) DAR = Délai avant récolte. Délai recommandé pour respecter la Limite maximale de résidus (LMR).

Pour plus d'informations, consultez la note commune CETIOM/Anses/INRA/DGAL-SDQPV sclérotinia sur www.cetiom.fr
La réglementation sur les produits phytosanitaires évolue (retraits, délais de commercialisation, etc.).
Pour en savoir plus, consultez www.cetiom.fr

Bonne à très bonne efficacité
Bonne efficacité, parfois irrégulière
Efficacité moyenne
Autorisation pour cet usage
Non homologué pour cet usage
* Références peu nombreuses

Soja

Bien choisir sa parcelle et soigner son implantation

Le soja fait l'objet d'un regain d'intérêt et les surfaces progressent. Cette culture possède de nombreux atouts environnementaux : peu de maladies et d'insectes nuisibles, pas d'apport d'engrais azotés et un impact agronomique et parasitaire positif sur les cultures suivantes. Néanmoins pour réussir son soja, il est important de bien choisir sa parcelle et de soigner son implantation.



Le soja s'adapte à de nombreux milieux mais il convient de bien sélectionner sa parcelle :

- Eviter les sols trop calcaires (>10% de calcaire actif), qui provoquent des chloroses ferriques et où le potentiel de rendement est plus limité. S'il faut éviter les reliquats importants (plus de 80 unités) à l'implantation qui contrarient la nodulation, le soja valorise bien les sols à bonne teneur en matière organique dont la minéralisation estivale complète les besoins importants en azote de la culture
- Une bonne alimentation en eau est primordiale tant pour la plante que le bon fonctionnement des bactéries fixatrices d'azote ; dans les situations limitantes (RU>120 mm), rendement et teneur en protéines risquent d'être limités.
- Avoir une parcelle *«propre»* car si le soja se désherbe relativement bien, il n'est pas très concurrentiel des adventices.
- Sélectionner une parcelle suffisamment plane, ce qui permet de récolter plus facilement les 1ères gousses et ainsi de limiter les pertes de rendement (de 2 à 7q/ha mesuré). Pour les parcelles caillouteuses, prévoir un roulage, pour enfoncer les pierres.

Soigner son implantation

Comme toute culture de printemps, le soja est sensible à la structure du sol. Il est donc important de semer sur un sol bien ressuyé et réchauffé (>10°C). Cela permet une levée homogène et d'obtenir un départ rapide et vigoureux de la culture.
Semer :
- à 2 cm en semis précoce, terre froide ou battante.
- à 3 ou 4 cm en semis plus tardif, terre chaude, ou sèche et motteuse, à une vitesse de 6 km/h maxi, quel que soit le semoir.
- Semer à 4-5 cm de profondeur si un étrillage agressif en prélevée ou post-levée précoce est envisagé.

Les bactéries (Rhizobium japonicum) qui permettent à la culture de s'alimenter en azote sans apport d'engrais ne sont pas présents naturellement dans les sols français et doivent être apportées sous forme d'inoculum. Inoculer systématiquement est donc obligatoire sauf dans quelques cas : seules les parcelles ni calcaires, ni sableuses (<35%) ayant reçu du soja bien inoculé au cours des 3 dernières années peuvent s'en passer.
Attention les bactéries sont fragiles et les conditions de conservation et d'emploi (délai, température, lumière) sont à respecter scrupuleusement.

Adapter sa densité et sa date de semis

La date de semis idéale dépend du secteur et du groupe de précocité des variétés. La densité de semis est dépendante du groupe de précocité choisi. Plus les variétés sont précoces, plus il convient d'augmenter les densités. *(tableau 1)*
Adapter ensuite l'écartement au groupe de précocité :
- 18 à 30 cm pour les groupes 00 et 000/TTP ;
- 35 à 60 cm pour les groupes 0, I et II.

Et enfin adapter la densité de semis aux conditions de culture :
- Plus une variété est précoce, plus la densité doit être élevée (voir tableau ci-dessous). En effet, les variétés précoces ramifient moins, et en particulier celles du groupe 000/TTP.

Les pertes à la levée peuvent être dues à la faculté germinative des semences (qui varie selon les lots), ou aux conditions de semis et de levée.
- Les semences certifiées ont une capacité germinative minimale de 80 %.
- Les semis réalisés en mauvaises conditions (vitesse excessive, profondeur trop importante, sol insuffisamment réchauffé, etc.) augmentent les risques de pertes de graines.
- Il est conseillé d'augmenter la densité de semis de 5 à 10% si l'utilisation d'une herse-étrille est envisagée.

Objectif de peuplement et quantité de graines à semer *(tableau 2)*.

F.Boizet Cetiom

Tableau 1

Période optimale de semis par groupe de précocité		
Région	**Groupe de précocité**	**Période de semis**
Lorraine, Picardie	000 et TTP*	du 25 avril au 5 mai
Champagne-Ardenne	000 et TTP*	du 20 avril au 15 mai
Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, nord Rhône-Alpes, vallées alpines	000	du 1er au 31 mai
	00	du 20 avril au 20 mai
Alsace	000 et 00	du 20 avril au 15 mai
Région lyonnaise	00	du 1er au 31 mai
	0	du 20 avril au 20 mai
Moyenne vallée du Rhône	I	du 20 avril au 31 mai
	II	du 20 avril au 15 mai

Tableau 2

Groupe de précocité	Mode de culture	Objectif de peuplement (pieds/ha)	Nombre de graines à semer/ha	
			Pertes de 10 %	Pertes de 20 %
000/TTP	sec	600 000	670 000	750 000
00	sec	550 000	610 000	690 000
	irrigué	500 000	550 000	625 000
0	sec	500 000	550 000	625 000
	irrigué	400 000	440 000	500 000
I	sec	450 000	500 000	560 000
	irrigué	350 000	390 000	440 000
II	sec	400 000	440 000	500 000
	irrigué	300 000	330 000	375 000

110 Bourgogne

Une nouvelle culture pour la récolte 2015

110 Bourgogne, en partenariat avec Eurochanvre, relance pour la récolte 2015, la culture du chanvre dans l'Yonne et le nord de la Côte d'Or.

Cette nouvelle culture concerne aujourd'hui 33 producteurs pour une surface totale de 340 hectares. La contractualisation, proposée par 110 Bourgogne, concerne :
la paille de chanvre, contractualisée en prix mini garanti
le chènevis (graine de chanvre), contractualisé en prix de campagne.
Afin de proposer un service clé en main, 110 Bourgogne a travaillé sur la récolte afin d'optimiser au maximum le travail de l'agriculteur. Ainsi, par le biais d'une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) une moissonneuse-batteuse spécialement équipée, permettant en un seul passage de conditionner la paille en brins de 60 cm et de récolter le chènevis, est mise à disposition des adhérents de 110 Bourgogne.

«Le chanvre, une véritable plus-value pour les adhérents qui s'y engagent»

C'est une culture qui présente de nombreux bénéfices agronomiques :
- allongement de la rotation
- amélioration de la structure du sol
- rupture du cycle de certains parasites
- pas de traitement phytosanitaire
- peut être mise en place en bio ou dans les zones de captage

Cette culture est peu gourmande en temps et intrants avec seulement le semis puis un apport d'azote de 90 unités et la récolte.

Le chanvre présente également de nouveaux débouchés pour les agriculteurs puisque il rentre dans la composition de la plasturgie automobile, des matériaux pour le bâtiment, de la litière et du paillage.

Contact : Eric Ducornet, responsable des nouvelles filières chez 110 Bourgogne : 06 85 93 29 14.

Communiqué

La culture du chanvre

Semis : Début avril à début mai - La terre doit être bien réchauffée pour une levée rapide et homogène.
Le chanvre, est très sensible au froid en début de cycle et ne supporte pas la concurrence des adventices.
En milieu et fin de cycle, c'est une culture très nettoyante pour les parcelles et étouffante.
Récolte : septembre.

Les faneuses multiplient les toupies

Une vitesse d'avancement maîtrisée est la clé d'un fanage de qualité. L'accroissement du débit de chantier passe donc obligatoirement par des matériels de plus grande envergure.



Le fanage est la dernière des prestations de fenaison que les éleveurs délèguent. Aussi, face à l'agrandissement des exploitations et l'augmentation des surfaces, ils n'hésitent pas à investir dans des faneuses de grande dimension : 11, 13, voire 17 et même 20 mètres. Le fanage est en effet une étape-clé dans le processus de fenaison, notamment le premier passage qui suit la faucheuse. S'il est réalisé à la va-vite, certains paquets d'herbe verte demeurent jusqu'au ramassage. Il est donc important de maîtriser la vitesse d'avancement, pour laisser le temps à la faneuse de démêler les andains réalisés au préalable par la faucheuse. Le fanage est toutefois facilité par l'utilisation d'un kit d'épandage large sur la faucheuse. Cependant, à ce rythme, il n'y a pas d'autre choix pour augmenter le débit de chantier que de s'équiper de faneuses de grande largeur.

Dans ce marché, on distingue quatre types de matériels : les faneuses portées, les modèles traînés, ceux semi-portés circulant sur les deux roues des toupies centrales et les semi-portés avec leur propre essieu de transport.

Si, il y a encore trois ans, les faneuses portées s'arrêtaient à 9 mètres de large, elles atteignent aujourd'hui 11 mètres pour certaines. Mais, en termes d'encombrement routier, il semble qu'on soit arrivé au maximum. Simples, ces machines sont probablement plus maniables, mais exigent plus de puissance de relevage. Un tracteur de 50 chevaux suffira pour animer une faneuse semi-portée de 9 mètres, quand il faudra un tracteur de plus gros gabarit pour lever un modèle porté de même largeur. Avec la croissance des tailles d'exploitation, la puissance du tracteur semble cependant ne plus être un facteur limitant.

Portées et semi-portées privilégiées au transport

De moins en moins plébiscitées, les faneuses traînées se composent de deux moitiés pivotant vers l'arrière. Chez certains constructeurs, une partie des toupies se relèvent pour limiter le nombre de roues au contact de la route au transport. D'ailleurs, ces machines, et notamment leurs roues, ne sont pas conçues pour parcourir de longues distances sur la route. Moins maniables que les autres familles de faneuses, les traînées ont même disparu du catalogue de plusieurs constructeurs.

Il en est de même des faneuses semi-portées s'appuyant au transport sur les roues des toupies centrales, dont la stabilité au transport n'est pas la qualité première. La dernière famille est composée des faneuses semi-portées dotées d'un essieu de transport. Sur le marché, l'offre se décompose en modèles à essieu arrière et ceux à essieu avant. Ces derniers offrent les gardes au sol les plus importantes, avec les faneuses portées naturellement. Ces machines disposent généralement de roues de plus grande dimension au niveau des deux toupies centrales pour éviter que ces dernières grattent davantage du fait du poids du timon et de l'essieu relevé au travail. Pour pallier ce problème, d'autres constructeurs ont fait le choix d'un essieu posé au sol en position flottante.

Petites ou grandes, l'idéal est deux toupies par andain

Selon les modèles, le nombre de toupies varie à largeurs de travail semblables. Plus le diamètre de la toupie est important, plus le nombre de bras porte-dents par toupie est élevé : quoi qu'il en soit, le nombre total de bras porte-dents pour une même largeur est comparable entre faneuses à petites toupies et modèles à grandes toupies. Certains agriculteurs préfèrent les petites toupies, plus coûteuses, estimant qu'elles grattent moins le sol pour balayer une grande surface. Sur les grandes toupies, les vitesses périphériques sont annoncées plus faibles, garantes d'un plus grand respect du fourrage et d'une moindre usure. En revanche, le réglage de l'angle d'attaque doit être plus pointilleux. Mais c'est avant tout la largeur des andains de faucheuse qui est à prendre en compte, l'idéal étant qu'un andain de faucheuse soit repris sur toute sa largeur par deux toupies. C'est dans cette configuration que le premier fanage, étape-clé du séchage, est le plus efficace.

Dents et porte-dents pour un ramassage de précision

Deux types de dents se partagent le marché : symétriques et asymétriques. On définit ainsi la longueur identique ou non des deux dents. Pour les partisans des premières, les deux dents travaillent deux couches de fourrage différentes, tandis que les défenseurs des secondes prennent le parti d'avoir des longueurs de dents adaptées à l'angle d'attaque, de façon à gratter la plus grande surface possible. Avec ses dents très couchées, Lely se démarque en argumentant que le sol est nettoyé avec les côtés arrondis des dents limitant les risques de souillures du fourrage. Concernant l'angle d'attaque, la plupart des modèles de faneuses proposent trois ou cinq positions différentes, s'adaptant ainsi aux conditions de fenaison et surtout à la hauteur de fauche. Plusieurs modèles de faneuse peuvent recevoir une roue de jauge pour améliorer encore le suivi du sol et la régularité de ramassage. Cet équipement peut cependant trouver ses limites en grandes largeurs dans des terrains très irréguliers.

Des bras redessinés pour respecter le fourrage

Mais c'est aussi la forme des bras porte-dents qui a évolué ces dernières années. Plusieurs constructeurs ont en effet redessiné les bras, plus effacés, pour un travail moins agressif. Du côté de la cinématique d'entraînement, les transmissions à doigts se sont largement démocratisées. Conçues pour durer la vie de la machine, ces transmissions dispensent d'entretien, tout en permettant d'animer les toupies, même avec des éléments repliés à 180°. Également, plusieurs faneuses sont pourvues d'un boîtier permettant de réduire les vitesses de rotation pour la formation d'andains de nuit.

Enfin, pour éviter d'envoyer le fourrage dans la haie en bords de champ, il existe plusieurs solutions. Certains constructeurs peuvent équiper leur faneuse d'une toile déflectrice escamotable manuellement ou hydrauliquement depuis la cabine. D'autres mettent en oblique l'ensemble de la faneuse en modifiant la position des roues de la faneuse. Quant à Kverneland et Vicon, la mise en oblique n'est que partielle.

LUDOVIC VIMOND



Les andaineurs double rotor se généralisent

Appareils à rotors ou à soleils, modèles à dépose centrale ou à dépose latérale... le marché des andaineurs de grande largeur s'est étoffé. Petit tour d'horizon de leurs spécificités techniques.



Crédit : Fella

Avec les andaineurs à dépose latérale, il est plus facile d'adapter le mode de conception des andains (un ou deux par passage ou un seul en aller-retour) aux volumes d'herbe disponibles.

Le marché des andaineurs se décline en grandes familles de modèles à deux rotors (traîné, semi-porté à dépose centrale ou latérale) et deux types soleil (dépose centrale ou latérale). Ces derniers viennent aussi concurrencer les plus gros appareils à trois, quatre ou six rotors, dont les largeurs de travail peuvent atteindre 20 mètres. Des machines se destinant principalement aux ETA.

Simples, les andaineurs à double rotor traînés sont adaptés aux variations de volume de fourrage. Composés de deux rotors l'un derrière l'autre reliés entre eux par un timon articulé et orientable, ils peuvent réaliser deux andains par passage à la suite d'une première coupe tardive (ou pour la conception d'andains de nuit) ou au contraire rassembler une largeur importante en un seul andain après un aller-retour, avec un regain par exemple. Ces appareils ont par ailleurs un rayon de braquage très court, sans pénaliser l'andainage, ce qui en fait des appareils très maniables. Même en marche arrière, contrairement aux a priori, l'appareil se recule très bien. Avec un peu d'habitude, les utilisateurs en font ce qu'ils veulent, en pilotant le timon articulé avec le levier de distributeur en cabine, de façon à positionner le second rotor à leur guise. En revanche, ce type d'andaineurs peut trouver ses limites dans les très fortes pentes. Du fait de la faible largeur des essieux contenus à l'intérieur des rotors, ils se révèlent un peu plus sensibles au renversement. Ils tendent également à glisser vers la pente en travail en dévers ou à partir en crabe dans les descentes.

Les andaineurs traînés souffrent également d'un dégagement limité et de roues à diamètre limité pour passer au-dessus des andains déjà formés. En outre, les roues ne sont pas adaptées à des kilométrages trop importants : ces appareils conviennent davantage aux exploitations dont le parcellaire est regroupé. D'ailleurs, au transport, il est préférable de démonter tout ou partie des bras de façon à circuler avec un gabarit raisonnable. Également, bon nombre de constructeurs de presses reprochent aux andaineurs traînés de former un andain plus irrégulier du fait de la formation en deux temps de l'andain.



Crédit : Pöttinger

Le nombre de roues par rotor (ici cinq, plus une roue de jauge) intervient dans la qualité du suivi du sol, donc du ramassage.

Semi-porté et dépose latérale : simple et stable

Cette critique est également valable pour les andaineurs semi-portés à dépose latérale. Attelés sur les bras de relevage, ils se composent d'un essieu directeur (ou d'un essieu doté de roues directrices) et d'une poutre centrale sur laquelle sont montés un rotor avant et un rotor arrière. Ce sont des outils assez longs et encombrants, même si les roues ou l'essieu directeur facilitent les manœuvres. En revanche, ils offrent un meilleur comportement dans les pentes. Sur route, les rotors se replient à la verticale, ce qui limite la largeur au transport à moins de 3 mètres. Dans la majorité des situations, il n'est pas utile de démonter les bras pour le transport.

Au travail, comme leurs cousins traînés, ils sont pour bon nombre d'entre eux adaptés aux variations de volume de fourrage. Pour certains, l'essieu ou les roues directrices permettent en effet de travailler en crabe et donc d'écarter les deux rotors pour confectionner deux andains. D'autres modèles proposent des supports de rotor télescopiques de façon à écarter les rotors pour passer en configuration deux andains.

Compacité et stabilité sur les andaineurs à dépose centrale

Les andaineurs semi-portés à dépose centrale reprennent globalement la même architecture que les modèles semi-portés à dépose latérale. La différence tient dans la position des rotors, symétriques. Ces appareils disposent ainsi d'un châssis plus court et sont donc plus maniables. Les supports de rotor sont généralement télescopiques permettant de faire varier la largeur de travail et celle de l'andain. Économiques, ils réalisent un andain homogène, particulièrement adapté à la reprise par une presse à rotor hacheur, la majorité des brins étant déposés perpendiculairement à l'axe d'avancement. Seul bémol, ces appareils ne retournent pas la bande centrale sous l'andain, qui ne bénéficie donc pas d'un dernier séchage. Cependant, cette remarque est aussi valable pour les modèles à dépose latérale réalisant un ou deux andains en un seul passage. Autre spécificité, certains modèles à grands rotors proposent même un abaissement des rotors ou du châssis principal pour limiter la hauteur hors-tout. D'autres proposent un repliage vers l'arrière pour obtenir le même effet.

Plus de dégagement dans les bouts de champ

Ces dernières années, sur les appareils semi-portés, les constructeurs ont également augmenté la hauteur de dégagement. Plusieurs constructeurs proposent même un verrouillage de la suspension cardanique de chaque rotor, dès lors qu'on les lève, de façon à gagner en stabilité. Ce système réduit également le risque que les fourches viennent gratter le sol avant de poser les rotors, notamment dans les terrains en pente.

Les constructeurs ont également revu l'architecture pour augmenter le dégagement des rotors lors de demi-tours, sans positionner ces derniers à la verticale. Selon les firmes, le dégagement maximal varie de 40 à 75 cm, sans impacter fortement le centre de gravité et donc la stabilité dans les demi-tours.

LUDOVIC VIMOND

L'andaineur soleil comme alternative aux rotors



Avec des largeurs de travail culminant à 14 mètres pour des débits de chantier de 20 hectares à l'heure, les andaineurs soleil de dernière génération séduisent non seulement par leurs performances, mais également par leur simplicité de conception et leur coût inférieur à l'achat. Ils sont également appréciés pour préserver la qualité du fourrage délicat comme la luzerne. Ces appareils n'ont plus grand chose de commun avec les soleils d'antan. La conception en « V », le travail sur la forme des soleils et le réglage individuel de la pression au sol les rendent beaucoup plus polyvalents. L'ajustement de la pression au sol est d'ailleurs le point crucial dans le bon fonctionnement de ce type d'appareil. L'outil étant auto-animé, si cette pression n'est pas réglée en fonction de la densité du fourrage andainé, les soleils auront tendance à travailler par arrachement.

L'andaineur soleil demande aussi une vitesse de travail suffisante pour travailler efficacement. En revanche, sa qualité de travail est indépendante du régime moteur du tracteur, permettant de travailler à bas régime et avec un tracteur de taille modeste, afin de limiter la consommation de gazole. La largeur de travail est réglable hydrauliquement en continu pour s'adapter à la configuration de la parcelle et au volume de fourrage. Les modèles de très grande largeur demandent une certaine dextérité dans les parcelles irrégulières. Il faut également composer avec le faible dégagement sous les soleils qui impose de finir par les contours. Quant à la largeur de l'andain, elle s'ajuste indépendamment de la largeur de travail.

MICHEL PORTIER

BOBMAN RONDO DAN POMI
3 FONCTIONS EN 1 PASSAGE
BALAYER - PAILLER - PASSER LE RABOT





DÉROULEUSE HE-VA
Foin - Paille - Balles enrubannées



(ensilage ou paille)

ENRUBANNEUSE en continu
de balles rectangulaires

AgriDis INTERNATIONAL A/S

Jean-Michel Chenillot Tel. 03 86 48 12 64 - Tel. 06 08 95 26 90 jmc@agridis.com
Bernard Robin Tel. 03 23 73 19 12 - Tel. 06 32 15 34 83 bernar.robin@wanadoo.fr
Thierry Chenillot Tel. 04 50 44 28 88 - Tel. 06 08 97 59 88 tc@agridis.com
Alexandre Lacoste (dept.42) Tel. 05 59 77 36 38 - Tel. 06 83 04 38 11 al@agridis.com

LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS•

Agram
Un andaineur double à bas coût


Crédit : Agram

Afin d'offrir un prix attractif, Agram propose une déclinaison portée arrière à entraînement mécanique de son andaineur Jet Revers 6000. Baptisé Quad 6500, il offre une largeur de travail réglable de 6,15 à 6,50 m et bénéficie de quatre roues par rotor.

Claas
Nouveau lamier sur les faucheuses


Crédit : L.Vilmond

À partir de 2015, toutes les faucheuses Disco équipées de la suspension Active Float seront équipées du nouveau lamier Max Cut. Lubrifié à vie, ce lamier sans entretien se caractérise par des disques positionnés plus en avant pour offrir un plus grand angle de fauche. Parmi les vingt-huit nouveaux modèles en bénéficiant, on notera l'arrivée des combinaisons de fauche Disco 8 500 Trend, 9 200 Business et 9 200 C Business. D'entrée de gamme, la première s'adresse aux exploitations de taille moyenne et est dépourvue de boîtier en cabine, la faucheuse étant pilotée directement depuis l'hydraulique du tracteur et par une vanne trois voies pour gérer le relevage indépendant des trois lamiers. S'adressant aux Cuma et ETA, les Disco 9 200 Business et 9 200 C Business (avec conditionneur) sont pilotées par un boîtier Operator ou par Isobus depuis le terminal du tracteur ou depuis le boîtier Communicator II, et peuvent recevoir en option un éclairage à leds. Autre évolution, toutes les nouvelles générations de portées avec Active Float disposent en option d'un verrouillage hydraulique au transport. Enfin, sur les faucheuses traînées jusqu'à 3,40 m de large, un réglage sans outil (en option) permet d'adapter l'ouverture du timon central à la largeur du tracteur.

Case IH
Nouvel ameneur sur les RB455


Crédit : Case IH

Case IH propose une alternative à l'ameneur alternatif sur les presses RB 455. Derrière le pick-up, sensiblement reculé sur cette version, se tient un rouleau d'alimentation propulsant la récolte dans la chambre de pressage. Compatible Isobus, cette presse économique s'utilise exclusivement avec des pailles et fourrages secs. Le diamètre de balle est de 0,90 à 1,50 m.

Claas
Trois nouveaux andaineurs


Crédit : L.Vilmond

L'Allemand réactualise son offre en andaineurs. Succédant au Liner 3500, le Liner 3600 se distingue par un nouveau châssis permettant d'adapter la garde au sol aux besoins dans la parcelle, mais également de réduire la hauteur de transport à 4 mètres, sans démonter les bras de chaque rotor. Bénéficiant de pneus plus larges (620/40 R22.5), il est piloté depuis le terminal Isobus du tracteur, ou depuis les terminaux Communicator II ou Operator. Remplaçant les modèles Liner 650 et 750, les Liner 700 et 800 se pilotent directement depuis les distributeurs du tracteurs. Offrant une garde au sol de 50 cm, ils bénéficient d'un châssis à quatre roues par rotor, chacune étant positionnée au plus près des dents.
Modèle : Liner 700, 800 et 3600
Nombre de rotors : 2, 2 et 4
Largeur : 3,50 à 6,30 - 4 à 7,50 - 9,90 à 12,50 m





LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS•

Claas

La petite presse haute densité gagne en productivité



Crédit L.Vimond

Remplaçant la Quadrant 1150, la Quadrant 4000 se distingue par un design hérité des grandes sœurs et par un nouveau timon permettant de positionner le cardan le plus droit possible. Elle bénéficie d'un nouveau pick-up de plus gros diamètre, d'un ameneur entraîné par cardans et embrayage à came. Alimenté par une pompe offrant 20 % de densité supplémentaire, le piston bénéficie du design des plus grosses presses de la gamme et s'anime tous les deux coups d'ameneur. Le couple de l'embrayage a été revu à la hausse pour offrir 15 à 20 % de débit de chantier. Cette presse dispose d'un nouage simple nœud, d'une réserve de 16 bobines et du graissage centralisé en option. Compatible Isobus (avec son terminal ou celui du tracteur), la Quadrant 4000 est équipée en standard du boîtier Operator qui peut enregistrer jusqu'à 20 clients.
Elle peut également être dotée d'un groupeur de balles Duo pour assembler les balles par paires.
Modèle : Quadrant 4000. **Dimensions de balle :** 80 x 50 cm

Fella

Conditionneur sur la SM 3060



Crédit L.Vimond

Fella propose désormais un conditionneur à doigts ou à rouleaux sur sa faucheuse portée à suspension pendulaire SM 3060 TL.

Feraboli

Un changement Extreme



Crédit : G.Coisel

Après son récent rachat par Maschio Gaspardo, le constructeur renouvelle sa presse à balles rondes avec l'Extreme 365. Ce modèle à chambre variable se distingue par sa géométrie à deux bras de tension, le premier déterminant le cœur de la balle et le second compensant automatiquement la tension des courroies. Le rotor Extreme HRT 365 augmente le débit de chantier de 20 %, d'après le constructeur. Le pick-up atteint 2,20 m de large. Il est composé de quatre bras porte-dents. L'Extreme réalise des balles de 50 à 165 cm de diamètre, avec un noyau mou de 0 à 80 cm. Le rotor bénéficie de 13 ou 25 couteaux réalisant des brins de 90 ou 45 mm. Enfin, la presse profite d'un nouveau look aux formes plus arrondies.
Diamètre des balles : 50 à 165 cm

Krone

Des andaineurs doubles à dents coudées



Crédit : M.Portier

La gamme d'andaineurs à deux rotors Swadro subit une sérieuse cure de jeunesse avec trois nouveaux modèles à andainage central (TC) et trois à andainage latéral (TS). Outre leur design plus moderne avec leur poutre triangulaire, ces appareils adoptent un nouveau type de dent baptisé Lift, dont la pointe coudée soulève le fourrage. Quatre dents équipent chaque bras. Les Swadro TS sont déclinés en version Twin permettant la confection d'un ou deux andains. La hauteur de travail est réglable électriquement en option, avec un affichage en cabine. La cinématique de relevage des rotors offre un dégagement de 50 cm en fourrière. Les Swadro TC sont déclinés en version Plus, proposant le réglage électrique de la hauteur de travail et le réglage hydraulique de la largeur. Nouvelle option originale disponible sur les deux premiers modèles, une toupie de faneuse implantée derrière la tête d'attelage permet de retourner le fourrage situé sous l'andain. Le relevage et l'entraînement hydraulique de cette toupie sont pilotés de concert avec le relevage des rotors. L'ensemble des modèles conservent de leurs prédécesseurs le boîtier à chemin de cames Duramax et les bras porte-dents sur roulement, tous les deux sans entretien. Le relevage des rotors intègre l'effet jet, évitant de gratter le sol à la levée et à la descente. Tous les modèles offrent une hauteur de transport inférieure à 4 m, sans démonter les bras.
Modèle : TS 620, 680 et 740.
Largeur de travail (1/2 andains) : 6,20/6,90 ; 6,80/7,60 ; 7,40/8,20 m
Modèles : TC 680, 760, 880.
Largeur de travail maxi : 6,80 ; 7,60 ; 8,80 m





LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**•

Krone
Deux films posés d'un coup


Crédit : M.Portier

Les nouvelles enrubanneuses à table tournante, pour balles rondes, RW 1410 et 1610, reçoivent le système de pré-étireur e-Twin qui superpose aux deux tiers les deux bobines de 750 mm avant leur sortie du pré-étireur. Ceci permet de déposer une bande de près de 80 cm à chaque tour et de réduire le temps d'enrubannage de 50 % par rapport à un simple pré-étireur. Qui plus est, la résistance des deux films accolés dispense de capteur de rupture de film. Par ailleurs, les deux nouveaux modèles bénéficient de pneus larges et reculés pour abaisser le centre de gravité, et gagner en stabilité avec une balle de 1 200 kg sur la table et une seconde sur le bras de chargement. La RW 1410 se décline avec des commandes par téléflexibles ou par boîtier programmable, tandis que la RW 1610 Autoload est également proposée avec joystick. Cette dernière dispose en outre d'une automatisation des phases de chargement, d'enfilmage et de déchargement.

Kuhn
La série 60 remplace la série 3



Crédit : Kuhn

Cette nouvelle offre de faucheuses conditionneuses traînées se décline en quatre modèles, à timon central (à partir de 3,10 m) ou latéral (jusqu'à 3,50 m). Offrant deux régimes (780 et 1 000 tr/min), le conditionneur se décline en versions à doigts acier mobiles, à rouleau acier ou caoutchouc. Elles proposent trois types d'épandage : normal, andain et regroupeur. À l'arrière, les roues sont larges et de grand diamètre pour réduire la compaction des sols. **Modèle :** FC 2860 TCD, FC 3160 TCD, FC 3560 TCD et FC 4060 TCD
Largeur : 2,80, 3,10, 3,50 et 4 m

Lely
Le round baler fait sa révolution



Crédit : M.Portier

Avec sa nouvelle *«Révolution jaune»*, le constructeur néerlandais bouleverse le secteur de la presse à balle ronde à chambre variable en présentant un prototype de machine à pressage en continu baptisé Lely Welger CB Concept. Principal élément différenciateur par rapport aux prototypes de presses non-stop présentés auparavant par d'autres constructeurs, l'absence de pré-chambre permet de conserver une vitesse de pressage constante. Une fois acheminée par le pick-up sans chemin de came de 2,25 m et le rotor à 17 couteaux issus de la gamme de presses du constructeur, la matière est recueillie par une chambre de pressage pour le moins inédite. Équipée d'une seule courroie de 22 m de long, cette chambre assure la confection d'une balle qui, une fois son liage amorcé, est transférée vers l'arrière de la machine par un mouvement de la courroie et de la porte. En plus de la courroie, la formation et le déplacement de la balle sont facilités par des flasques latérales circulaires qui sont mises en rotation de manière séquentielle. Dans le même temps, débute la formation d'une seconde balle à l'avant de la chambre. Une fois achevé le liage de la première balle, la porte s'ouvre pour la déposer, sans conséquence sur le rythme de pressage. La porte et la courroie retrouvent enfin leur position initiale pour former la seconde balle.

La prouesse réside dans la gestion de la longueur et de la tension de la courroie qui se retrouve plus ou moins concentrée à l'avant de la presse en fonction des phases de formation des balles, par l'intermédiaire de rouleaux mobiles. Le mouvement de la porte est également crucial lors du transfert de la balle. Lely n'a pas dévoilé le système hydraulique de la presse, mais à en juger par le nombre de vérins et la centrale hydraulique indépendante, une gestion électrohydraulique automatisée, pilotée depuis le terminal isobus E-Link Pro sera proposée. Une fonction de déchargement manuel sera d'ailleurs proposée pour les interventions en régions escarpées. La conception de cette presse oblige à implanter le système de liage à l'arrière de la machine. Lely prévoit une commercialisation d'ici deux à trois ans à un tarif situé à mi-chemin entre un round baler classique et une presse à balle cubique. Débuté en 2011, le projet a rapidement porté ses fruits, grâce notamment à la collaboration du constructeur américain Vermeer, avec lequel Lely partage l'usine Welger située en Allemagne. Vermeer a d'ailleurs présenté le concept dans le même temps sur le marché américain. La presse pourra ainsi être produite en Europe et aux États-Unis.
En parallèle de cette présentation, Lely a annoncé avoir mis un terme au développement d'une nouvelle gamme de presses à balle cubique.
Diamètre des balles : 1 m à 1,80 m . **Puissance demandée :** 170 ch
Débit annoncé : 110 à 130 balles par heure
Dimensions (L x l x h) : 5,50 m x 2,80 m x 3,70 m

Lely
Le combiné Tornado en chambre fixe


Crédit : Lely

Le combiné presse-enrubanneuse Tornado, disponible jusqu'à présent uniquement en chambre variable, est désormais décliné en version à chambre fixe. Le Lely Welger RPC 245 Tornado reprend ainsi les arguments de la presse à chambre fixe RP 245 et du combiné Tornado, qui s'illustre par sa compacité et la rapidité de transfert de la balle. En parallèle, Lely annonce la généralisation de son boîtier isobus E-Link Pro pour sa gamme de presses à chambre variable. Il équipe ainsi sept des huit modèles de RP 445 et RP 545.

OCCASIONS
- Fauch-cond. Kuhn Alterna 5 m
- Andaineurs Vicon Andex 393 et 394
- Fauch.-cond. Claas Disco 260
- Big-Ballers MF 1870 - 2004
- Big. Ballers Vicon LB12 290 2006

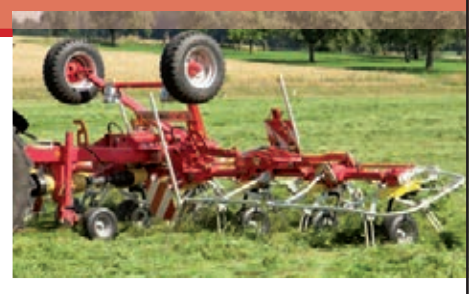
SOMAC
89 PERRIGNY - SOUCY
06 74 76 09 83

Une gamme pour professionnels



Pöttinger offre une gamme complète de machines performantes et fiables, pour réaliser un travail de qualité et baisser vos coûts.

FAUCHEUSES
FANEUSES
ANDAINEURS
REMORQUES ENSILEUSES



PÖTTINGER France

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Votre distributeur exclusif Yonne et Ouest Côte d'Or

TOUCY Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron **03 86 44 24 16**

et ses agents
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

New Holland
L'Active Sweep, une presse accessible



Crédit : L.Vimond

Positionnée en entrée de gamme, la nouvelle série de presses à balles rondes à chambre variable Roll-Belt ActiveSweep est vouée à succéder aux BR7000 à ameneur alternatif. Ce dernier est remplacé par un tambour ameneur doté de dents positionnées en W et tournant dans le sens inverse d'un ameneur classique. De même, le pick-up de 2 mètres de large est en position reculée par rapport aux autres presses Roll-Belt. Destinée aux récoltes sèches, cette presse offre un débit de chantier accru de 20 % par rapport aux BR avec ameneur alternatif. Elle peut être pilotée depuis un boîtier Bale Command Plus ou depuis un terminal Isobus (du tracteur ou spécifique).
Modèle : Roll-Belt 150 et 180 ActiveSweep
Diamètre de balles : 0,90 m à 1,50 m et 0,90 m à 1,80 m

Pöttinger
Nouvelle génération de portés


Crédit : P öttonger

L'Autrichien renouvelle son offre d'andaineurs monorotors portés Top série 2. Elle se distingue essentiellement par l'adoption du nouveau rotor TopTech Plus, inauguré sur les andaineurs à double rotor. Ces rotors se caractérisent par une plus grande portée entre paliers de bras, synonyme de plus grande résistance. Notons l'arrivée d'un onzième bras sur le modèle de 3,80 m de large.
Modèle : Top 342, 382, 422 et 462
Largeur de travail : 3,40 ; 3,80 ; 4,20 et 4,60 m



Pöttinger
Les nouvelles Hit paradent


Crédit : M.Portier

Les faneuses quatre et six toupies sont les dernières à bénéficier des toupies Dynatech, caractérisées par les bras porte-dents à position fuyante reposant sur des assiettes embouties. Chaque toupie bénéficie d'un réglage individuel (trois positions) et sans outils de l'inclinaison. Pour le fanage de bordure, les quatre toupies disposent d'un système individuel mécanique, tandis que les 6 toupies reçoivent une version centralisée à commande mécanique ou hydraulique. On note également, sur les modèles à grandes toupies (4.54 et 6.80), le choix de six bras porte-dents au lieu de sept sur la précédente génération. Enfin, les modèles six toupies peuvent recevoir en option le système Liftmatic qui remet à l'horizontale les toupies avant de lever la faneuse et pose les toupies l'horizontale avant de les incliner, réduisant le grattage du sol lors des phases de levage et de pose de l'outil.
Modèle : Hit 4.47, 4.54, 4.54T (traînée), 6.61, 6.69 et 6.80
Nombre de toupies : 4, 4, 4, 6, 6 et 6 **Nombre de bras par toupie :** 5, 6, 6, 5, 6 et 6

Tanco
Une enrubanneuse portée à trois satellites


Crédit : Tanco

Le spécialiste de l'enrubannage innove avec une machine portée pouvant recevoir deux ou trois satellites et disposant d'un bras de chargement latéral. Montée sur le relevage arrière du tracteur, d'un chargeur ou d'un télescopique, l'enrubanneuse VariWrap3 dispose d'un châssis tubulaire d'une seule pièce, offrant robustesse et légèreté. Le chargement latéral utilise un bras animé hydrauliquement équipé d'un rouleau mobile à son extrémité. Ce dernier sert ensuite à la mise en rotation de la balle, une fois le chargement réalisé. Deux versions sont proposées : la VariWrap3 Twin à deux satellites et la VariWrap3 Tri à trois satellites. Autre innovation, le coupe-film des satellites travaille de manière verticale, limitant les risques d'arrachement du film. L'ensemble des fonctions est piloté depuis un boîtier RDS, avec notamment une gestion de la vitesse d'enrubannage par des vannes électro-hydrauliques proportionnelles. **Poids de l'enrubanneuse :** 900 kg
Diamètre et poids maximal des balles : 1,60 m et 1,2 t . **Hydraulique :** 30 l/min
Puissance nécessaire : 70 ch

Vicon
Un liage filet totalement revisité



Crédit : L.Vimond

Le constructeur renouvelle sa gamme de presses à balles rondes, avec la série RV 5 000. Deux versions se distinguent, les RV 5100, avec préchambre mixte à noyau froissé, et les RV 5 200 avec un enroulement immédiat. Au premier coup d'œil, le design a été amélioré avec des capots plastiques thermoformés et des feux à leds notamment. Le constructeur a cependant mis l'accent sur le liage filet appelé PowerBind, en le perfectionnant. Ce système est plus simple et plus performant que l'ancienne solution, avec près de 40 % de pièces travaillantes en moins. Le filet est directement injecté dans la chambre, grâce à un bras d'injection qui reste à l'horizontale, maintenant le filet tendu pendant toute la durée de l'injection. Le remplacement du filet est désormais plus aisé. Le liage ficelle reste quant à lui inchangé, hormis sa position. Côté pick-up, l'entraînement a lui aussi été simplifié. Autre évolution, les conduites hydrauliques sont désormais rigides. La technologie Intelligent Density 3D permet d'obtenir trois préréglages de densité ajustable à souhait, depuis la cabine, en fonction du fourrage récolté. Concernant les modèles RV 5 216 et RV 5220, ils sont également disponibles en version FlexiWrap, à savoir avec un combiné d'enrubannage.
Modèle : RV 5116, RV 5118, RV 5216 et RV 5220
Diamètre de balle : 0,80-1,65 m ; 0,80-1,80 m ; 0,60-1,65 m et 0,60-2,00 m
Ameneur : alternatif ou rotatif (+14 ou 25 couteaux pour les 5 200)
Largeur du pick-up: 2 ou 2,20 m ; 2 ou 2,20 m ; 2,20 m et 2,20 m

Malécot Poirier Agri

Le nouveau bâtiment de Varennes-Vauzelles est inauguré

Finis les locaux vieillissants de la rue Jacques Monod, bienvenue rue de la Bert, mais toujours dans la zone industrielle ! A quelques mois du 5ème anniversaire du rachat de Vauzelles Motoculture, Malécot Poirier Agri a inauguré officiellement le 10 avril dernier son nouveau bâtiment de Varennes-Vauzelles. Stéphane Malécot, Stéphane Pain et Guillaume Dufour, respectivement Président, Directeur et responsable de la base, ont accueillis clients, fournisseurs et élus de l'Agglomération de Nevers, qui ont salué cet investissement signe de développement et de création d'emplois. *«Notre volonté est de s'inscrire sur le long terme, en quadrillant notre secteur qui s'étend de l'ouest de l'Yonne, à la Nièvre, à l'est du Cher et au sud-est du Loiret»* explique Stéphane Pain *«Pour ce faire, nous nous basons sur un réseau de 4 agents et 3 bases-relais, rattachées à notre siège de St Loup. Après avoir consolidé notre implantation sur le secteur de Nevers, nous avons*



souhaité investir dans une nouvelle structure, adaptée à nos métiers, fonctionnelle et accueillante pour accroitre notre développement». Sur un terrain de 7000 m², le long de l'A77, le bâtiment de 850 m² accueille un magasin libre-service et un atelier prévu pour le SAV agricole et TP. Afin de renforcer sa présence, la concession Deutz-Fahr a investi dans 4 nouveaux véhicules-atelier mais aussi dans les techniciens pour porter l'équipe de Varennes-Vauzelles à 7 personnes. Tout au long de cette journée, les visiteurs ont découvert une large exposition des principales marques distribuées par le site de Varennes-Vauzelles : Deutz-Fahr, Krone, Horsch, Dieci, Evrard et Igol.

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
• Caillebotis • Barrières
• Logettes • Rateliers
• Cornadis
Conseils et devis
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
SURVEILLANCE VELAGES
& SECURITE DES BATIMENTS
Conditions Spéciales Morte Saison
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12 info@camerail.com

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 15/04 au 21/04/2015	Bourg-en-Bresse 21/04/2015	St Christophe-en B. 15/04/2015	National 15/04 au 21/04/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,04 €	4,03 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,75 €	3,64 €
	O	-	3,35 €	-	3,26 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,25 €
	O	3,20 €	3,20 €	-	3,17 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,74 €
	P	2,60 €	2,65 €	-	2,53 €
Génisses VML	U	4,10 €	4,25 €	4,60 €	4,27 €
	R	3,85 €	3,85 €	4,00 €	3,73 €
	O	-	3,25 €	-	3,07 €
Taureaux VML	URO	-	2,70 €	2,90 €	2,73 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 21/04/2015**

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	3,50	
200-250 kg	-	3,51	-	
250-300 kg	-	3,39	3,30	
300-350 kg	-	3,07	2,81	
350-400 kg	-	2,88	2,67	
400-450 kg	-	2,76	2,55	
450-500 kg	-	2,61	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,84	2,74	
250-300 kg	-	2,78	2,58	
300-350 kg	-	2,55	2,43	
350-400 kg	2,79	2,41	2,33	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,39	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	2,26	
400-450 kg	-	2,34	2,18	
450 kg et +	-	2,50	2,14	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,69	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,69	2,21	1,98	-
5 -10 ans	2,52	2,10	1,88	-
+10 ans	-	1,92	1,87	1,66
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,74	2,20	2,10	-

Bovins : 1248
Apports satisfaisants. 95% de vendus.

Broutards : Cours en hausse et toujours très élévés dans les sujets correspondant au cahier des charges des animaux destinés à la Turquie (moins de 11 mois et moins de 300 kg) vente facile et cours reconduits dans les sujets de 300 à 400 kg. Les sujets de plus de 450 kg sont sous la pression des difficultés à valoriser les taurillons gras : les cours sont à peine reconduits.

Laitonnes : Demande suivie et tarifs sans changement dans les légères. Vente plus lente et légère baisse en lourdes un peu grasses.

Génisses 2 ans, Taureaux : Cours maintenus.

Vaches et Génisses de 3 ans : Tendance lourde en corrélation avec les tarifs des animaux gras.

Divers : Laitonnes culardes de 234 à 248 kg : 1370 à 1390 (5,60 à 5,85)

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 20/04**

Bovins (420)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
280 à 360 kg	850 - 990	2,80 - 3,20
370 à 400 kg	1020 - 1120	2,70 - 2,80
410 à 465 kg	1070 - 1210	2,45 - 2,76
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
220 à 330 kg	580 - 860	2,28 - 2,82
340 à 420 kg	810 - 950	2,22 - 2,51
Génisses		
375 à 460 kg (16-24mois)	880 -1010	2,18 - 2,35
515 à 685 kg (24-36mois)	1170 - 1540	1,82 - 2,38
Taureaux		
640 à 1195 kg	1540 - 1850	1,55 - 1,62
Vaches		
Vaches suitées mâles et femelles	1190 - 2100	
Vaches légères	1000 - 1160	
Vaches entre deux	1180 - 1450	
Vaches lourdes	1470 - 1730	

En broutards la demande est toujours forte en jeunes et légers à des tarifs fermes. Pour le restant de la catégorie le placement est rapide à des cours facilement reconduits. 2 lots invendus.
En femelles, les légères voient leurs tarifs sensiblement maintenus alors que les lourdes sont de nouveau pénalisées cette semaine avec un recul des cours.
En vaches, les sorties sont toujours importantes et de bonne qualité, toutefois l'écoulement difficile des sujets gras fait perdre quelques centimes à la corolation. Peu d'invendus.

Divers : Une laitonne de 2014 pesant 254 kg vendue 1460 € soit 5,75 € du kg vif. Une laitonne de 2014 de 340 kg vendue 1910 € soit 5,62 € du kg vif.

Bovins gras : 7
Peu d'intérêt de la part desacheteurs pour les sujets gras.

Prochain marché bovins le mardi 27 avril 2015 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 15/04/2015**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,40	3,20
250 à 300 kg	3,22	3,03
300 à 350 kg	3,05	2,85
350 à 400 kg	2,83	2,58
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,67	nc
250 à 300 kg	nc	2,40
300 à 350 kg	2,52	2,35
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,10
Vaches		
- 5 ans	2,12	2,02
de 5 à 10 ans	2,00	1,86
+ 10 ans	-	1,81

Broutards, Laitonnes :
Bonne demande en veaux mâles de 300 à 350 kg, plafonnement des cours dans les mâles légers, baisse des cours dans les laitons.

Vaches-Génisses : Cours facilement maintenus dans toutes les catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 21/04/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,15 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,05 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-

Tendance : Moins d'apports - Demande limitée dans les femelles

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 13/04/15 au 19/04/2015*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,90 €	-
350 kg	-	2,71 €	-
400 kg	-	2,62 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,48 €	-
500 kg	-	2,32 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,48 €	2,44 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

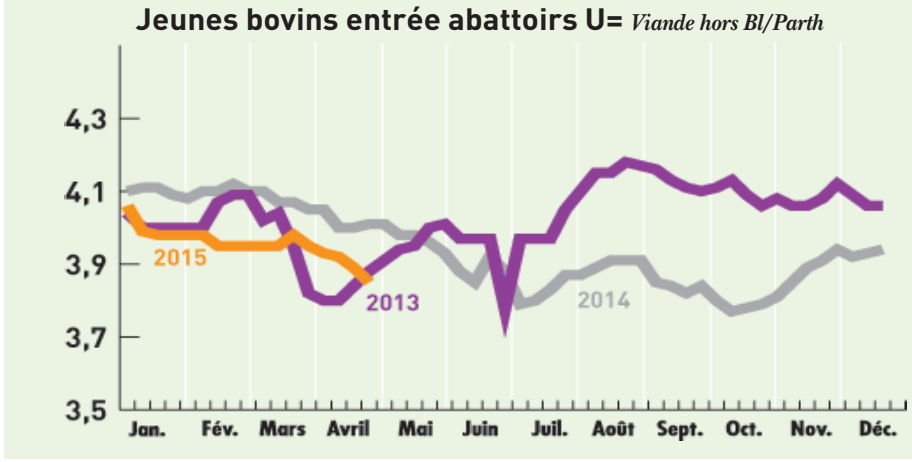
Tendance :
Commerce très actif pour les jeunes de moins de 300 kg. cours facilement reconduits pour les autres catégories.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 13/04/15 au 19/04/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,68 €	-			
Races mixte		-	3,46 €	3,45 €	3,44 €	3,39 €	
Races lait					3,33 €	3,30 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,49 €	3,44 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,97 €	2,90 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,13 €	4,05 €	3,94 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,11 €	4,02 €	3,92 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-			
Races mixte	-	-	-	3,45 €	3,35 €	-	-
Races lait				-	2,92 €	2,84 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,55 €	4,41 €	4,09 €	4,00 €			

tendance : commerce très calme et baisse dans les jb.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 13/04/15 au 19/04/15

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,99 €	3,97 €	3,83 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,63 €	4,27 €	4,15 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,00 €	3,90 €				
Races mixte					3,38 €	3,35 €		-
Races lait						-	2,83 €	2,77 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,82 €	4,63 €	4,25 €	-				

Tendances SEM. 17 / 2015

Bovins de boucherie

L'ambiance commerciale reste tendue du côté des abatteurs face à la baisse de consommation et à une concurrence plus forte de la part des autres pays européens dans les races à viande. Sur les marchés, les transactions sont très calmes dans les femelles haut de gamme avec des disponibilités suffisantes pour la demande avec le concours de Pouilly en Auxois (ex Dijon) qui s'est déroulé le week-end dernier. La tendance est plus lourde dans le domaine des bonnes vaches Charolaises viandées et des réformes allaitantes de choix secondaire, avec des tarifs de plus en plus discutés. En réformes Frisonnes et Montbéliardes, la commercialisation est assez fluide avec des tarifs qui se maintiennent sans aucune difficulté. En jeunes bovins, le commerce reste tendu avec un équilibre offre/demande difficile à trouver dans un contexte européen baissier. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La dégradation des prix de la viande et des perspectives peu encourageantes avec les ponts de mai, entraîne la prudence chez acheteurs. Les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises lourdes ou avec du potentiel restent normalement valorisées. Le placement est un peu plus calme pour le bétail ordinaire avec un tri plus marqué de la part des acheteurs. Dans les Frisonnes ou Montbéliardes à herbager, la tendance est à la stabilisation des prix. ■

Broutards

L'activité commerciale demeure régulière avec des tarifs qui se stabilisent et restent à des niveaux très convenables pour les éleveurs dans les sujets légers. La vente est également assez régulière dans les sujets de repousse (même si les tarifs freinent les acheteurs). Les sujets lourds sont peu offerts et restent normalement valorisés. Le placement est en revanche difficile dans les femelles de second choix avec peu de besoins vers l'Espagne.■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale est régulière avec une offre moins importante. Les sujets standard se maintiennent sans difficulté alors que les bons Frisons, Abondances ou Montbéliards restent recherchés et bien valorisés pour la rentrée. Les bons croisés/Montbéliards ou Charolais frais et viandés réussissent à maintenir leurs prix, mais les veaux de pré (durcis) sont pénalisés. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 avril) :
«Au regard des incohérences que présentent les cotations par rapport à un marché particulièrement actif, les représentants de la Fédération Nationale Bovine demandent la suspension des cotations des Gros Bovins Entrée Abattoirs».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 avril) :
«Cours facilement reconduits sauf en femelles lourdes.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 13/04/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	-
Gras (38-44 kg)	-	**3,13 - 3,76**	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	**2,50 - 3,20**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,42 - 3,73**	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,49 - 3,75**	-
Laitons (+44 kg)	-	**3,50 - 3,56**	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**1,12 - 1,74**	-
(+60 kg)	**1,35 - 1,65**	-	-
Divers			
Béliers: 90 à 125 €	**0,93 - 2,70**	-	
Agneaux maigres : 66 à 109 €	**2,37 - 2,97**		
Caprins : 22 à 32 €	**0,65 - 1,88**	-	
Boucs :			

Ovins : 299

Vente totale .
AGNEAUX : L'offre est à minima face à une demande toujours bien présente. On note que les éleveurs présentent des lots de laiton homogène de très bonne qualité et voient leurs cours à nouveau à la hausse

BREBIS : Cours reconduits.

Effectifs : Agneaux: 195 - Brebis : 87
Béliers : 9 - Caprins : 5. Divers : 3.

Prochain marché : le lundi 27 avril 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 20/03*

Ovins : 52	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**105 - 145**	**2,36 - 3,19**
Brebis	**23 - 95**	**0,80 - 1,46**
Béliers	**90 - 112**	-

Fermeté des tarifs avec seulement deux invendus.

Le prochain marché aura lieu le lundi 04 mai, aux mêmes horaires.

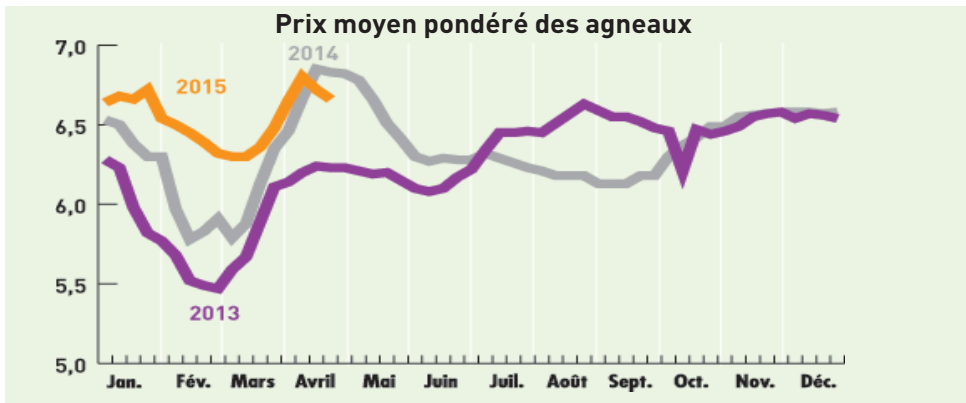
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 13/04/15 au 19/04/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,70 €**	**6,33 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,69 €**	**6,38 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	**6,15 €**
Gras	16-19 kg	-	**6,02 €**	**5,95 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 13/04/15 au 19/04/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,66 €	**7,52 €**	**2,37 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 13/04/2015 au 19/04/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	7,46	7,48 -0,04	7,45 -0,01	-	-	-	-	-
	R Var.	7,10 -0,04	7,06 -0,06	6,96 -0,08	-	6,81 0,20	6,81 -0,23	-	-
	O Var.	6,26	6,22 0,02	6,11 0,02	-	6,42 -0,03	6,45	-	-
3 (couverts)	U Var.	7,35	7,30 =	7,32 0,02	6,54 0,14	-	7,25 -	6,98 0,03	6,38
	R Var.	7,07 0,04	7,02 =	6,93 -0,01	6,11 -0,10	6,70 -0,04	6,69 -0,08	6,52 -0,08	6,16 0,01
	O Var.	6,49 -0,07	6,59 0,01	6,72 0,04	6,10 -0,06	6,33 -0,05	6,38 0,01	6,28 0,03	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,54 -	-		6,02 -0,06	5,85 -	-
	O Var.	-	5,57 -	5,56 -	-	6,15	5,95 -	-	-

Zone nord : Agneaux : Dans un marché d'après Pâques décevant, offre et demande équilibrées Brebis: Marché fluide et équilibré.
Zone sud : Une consommation hésitante

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

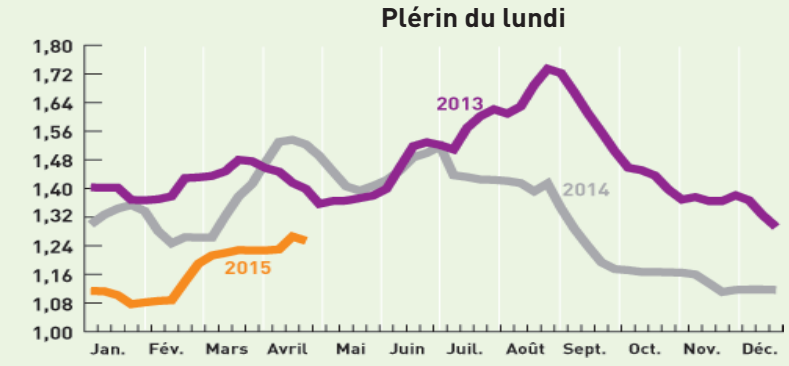
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (13361 porcs présentés) *Cotations du Lundi 20 avril 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,254 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 10/04 au 16/04/15*
1,47 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

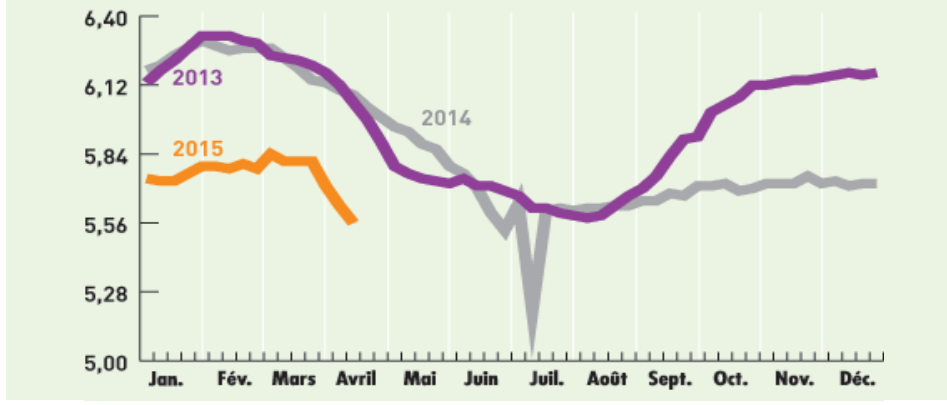
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 13/04/15 au 19/04/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,15 €**	-	-
U	-	**7,70 €**	**6,53 €**	**3,33 €**
O	-	**5,56 €**	**4,75 €**	**3,82 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 20/04/15 au 24/04/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**98**	**410-620 €**	**295-440 €**	**235-330 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-265 €**	**130-160 €**	**70- 90 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-485 €**	**275-355 €**	**210-260 €**	**90-130 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**540-630 €**	**390-450 €**	**260-310 €**	**130-160 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**714**	**210-340 €**	**170-250 €**	**90-185 €**	**55- 85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 13/04/15 au 19/04/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,34 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,86 €**		

Céréales

Marché du 1 avril 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	avr.-juin	175	N C
	fourrager	avr.-juin	155	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11	avr.-juin	170	N C
	fourrager	avr.-juin	150	N C
Aube/Yonne	fourrager	avr.-juin	150	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	avr.-juin	154	N C
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	avr.-juin	155	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	avr.-juin	150	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl			C
Aube/Yonne	50 kg/hl		n.p.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		avr.-juin	152	A C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		avr.-juin	137	N C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Cote d'or-Haute Saône			inc.	C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		avr.-juin	208	N C
Yonne		avr.-juin	207	N C
Cote d'Or		avr.-juin	212	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	avr.-juin	225	N C

Matériel

Tracteur

39 - Vds Case IH CX 90 4 RM 98 5 000 h doubleur Masses t.b.é. 16 500 exo TVA ou échange contre plus petit
✆ 06 37 07 36 72

Travail sol

01 - Vds décompacteur Quivogne 6 dents attelage AR 2001
✆ 06.15.89.93.79

26 - Vds semoir Nodet PN2 8rgs double micro 3.40m bon état, pulvé Hardi 12m commande électrique TBE.
✆ 06 75 62 18 15

26 - Vds charrue Huard Master 120 3 corps versoirs neufs TBE.
✆ 06 23 62 14 18

Récolte

01 - Vds autochargeuse Pottinger Faro 6300, 63m3, chargement automatique 27 couteaux 2011, prix 37 000 Euros
✆ 06.61.57.23.23

01 - Vds faneuse Kuhn GF 6301 MH + dérouleuse bottes foin et paille Flieg
✆ 04.79.87.68.55 après 20h30 ou 06.65.72.42.40

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses MD et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 160D)
✆ 06 29 81 80 05

38 - Vds conditionneuse Krône AM 243 cv 2,4 m de fauche année 2009 très belle révisée démonte rapide des couteaux
✆ 06 84 51 78 69

38 - Vds Faucheuse CLAAS DISCO PLUS de 2003 - a fauché 30 ha pa an - cause cessation
✆ 06 08 57 63 24

58 - VENDS faucheuse Claas Disco 3500, contour, 2013, 8 000 euros, - faneuse Claas Volto 870, 6 000 euros, - presse Claas Rollant 240, 6 000 euros, - pailleuse Silo Farmer, 410, 6 000 euros, le tout HT. (réf. 1609)
✆ 06 64 73 86 03

58 - VENDS presse BR Claas Variant 260, année 2005, Pick-up, large, première main, TBE (réf. 170B)
✆ 03 86 78 70 37

89 - VENDS faneuse Kuhn 4 toupies, type GF, 440 M, BE, 400 euros (réf. 1705)
✆ 03 86 32 21 69 - 06 70 53 38 41

Traitement

54 - Vends pulvé Berthoud force 1000 21m hydraulique, tronçons trémie incorpo. cuve rinçage quadrijets, filtres tronçons, co.tec. ok, 4700 euros.
✆ 06 83 32 50 70

Irrigation

26 - Vds couverture intégrale chamsa Irrifrance, tuyau alu GM, sphérique galva 6m.
✆ 06 86 40 75 88

26 - Cause cessa. acti. donne tuyau irrig ABC 70 et 90 avec rac sphe. Vds moto pompe elec tri Leroy 4 cv 5 250 euros Rovatti 30 m3 3 bars avec demar et sécurité 500 euros.
✆ 04 75 47 00 65

Manutention

21 - Vds Chargeur balle ronde CALVET CA 500 (16VB2)
✆ 03 80 61 04 17 HR

Trav. publics

07 - Commune Ste Eulalie vend Tractopelle Massey H50 6500 heures 5500€ à débattre
✆ 04 75 38 81 05/ 06 84 23 73 14

Agri. divers

01 - Vds herse à pré Doucet 5m50 faucheuse Claas 3050 7 as. andaineur Fella tandem ensemble tbé
✆ 06.83.32.43.99

01 - Vds cse cess tracteur MF 5455, 2009, 3600 h, 105 cv - herse rot. Pegoraro 2m50 + semoir - faucheuse Vicon CMP 2901, 3m - pirouette Krone 8 t. 8m80 - 2 andaineurs Kuhn 4m50 et 4m10 - presse BR 120x120 - le tout tbé
✆ 06.87.55.29.38

18 - Vends atomiseur porté, 1.200l 16 m trijet, type LXH 1200 prix 1.000 euros - 1.500 m gte à gte fraisiers, 2L/h esp 45 cm 500 euros.
✆ Tél. : 02.48.80.60.36 HR.

21 - VENDS presse JD 580, balle Master, TBE, 9000, B piquets accacias 2 m. affutés (réf. 17VB6)
✆ 06 15 93 10 18 HR

21 - VENDS tracteur Arès 550 RX (2001) 4 RM, 95 CV, avec chargeur Faucheux F 200 + pique botte + godet mutiservice + godet à terre, - tonne à eau, 2 000 l., - station carburant 2 500 l., double paroie et volucompteur, - cuve à fuel 2 000 l. métalique, - cellule à grains diam. 260 + vis de reprise 3,50 m., - 2 tondeuses à vaches, - électrificateurs à pile + piquets métalliiques, - bacs de pâturage galvas et plastiques, - filets 2 800 m. pour prise à bottes rondes, - vibroculteur 3 m. (réf. 170A)
✆ 03 80 49 24 73

21 - VENDS tracteur Fendt 5S fourche mailleux, 2800 euros , 2 chars 4 T + 5 T, 300 euros et 400 euros, - Fourgon Mercedes 208, Sprinter, 3 000 euros, - treull 2,5 T triphase 150 euros, - compresseur Lacmé 250 l., 200 euros. Moine Pierre - 21360 Aubaine
✆ 03 80 61 40 11

26 - Vds passage canadien neuf voitures camions tracteurs.
✆ 06 83 49 81 50

26 - Vds andaineur KS85DN Deutz-Fahr 2.80, bineuse Su.prefer 4rgs TBE, benne basculante Roche 3T5.
✆ 06 31 26 47 10

30 - A ENCADRER Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T. Tél 04 66 24 26 11
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vends tonne à eau 600L. Vends pneus 8 5 17 5. Vends 2 pneus 205R16.
✆ 06 81 82 81 41

38 - Vds 2 cabanes veaux, moulin farine,meule vis à grains, 10 abreuvoirs, sulfateuse Technoma P.I.
✆ 04 76 32 24 75 H.R.

55 - Vends pulvé Berthoud Maxxor 28 m 4.000 L, semoir Techmagri Samouraï 4 m, déchaumeur à disques 6 m Techmagri, cellules et vis à grains.
✆ 06 31 40 20 31

58 - VENDS vibro Konskrilde 32 dents, 800 euros, lève palette Alo, 700 euros, - broyeur Mac Connel 480 T, 2005, 8 000 euros (réf. 1608)
✆ 06 64 73 86 03

67 - Vends laveuse d'asperges inox 6,50 m. Achète tracteur 4 RM, 100 - 130 cv (BE). Vends plants de fraise frigo et frais diff. variétés.
✆ 06 14 36 28 98 ou 06 82 75 79 73

69 - A vendre pirouette Stoll - Andaineur 3 m. de travail (roule et fane) - Tracteur MF 65 SCG 1967 (pas de carte grise).
✆ 04 74 70 10 18

89 - VENDS tondeuse auto portée Kubota F 2880, 2007, 350 H, état proche du neuf, coupe frontale, 1.52 m., Kit Mulching, prix 12 900 euros TTC (réf. 160G)
✆ 06 72 88 91 23

Elevage

07 - Vend Piquets Acacias 1,50m Tank lait compresseur neuf 700€
✆ 04 75 06 83 39

21 - VENDS épandeur Gilibert 5 T., portes céréales, TBE (réf. 1701)
✆ 03 80 64 50 70

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds LT 35 plateau 3t 18000km ct ok + matériels arrosage tuyaux roto 60-80 groupe Deutz+pompe tracteur caisses Allibert 50 30 27.
✆ 04 92 66 01 22

69 - Bétaillère Master 2,5 DCI caisse alu neuve - 87500 km révisé et Gtie - 18500 HT. Tél Gauthier.
✆ 06 07 74 89 24

69 - Kangoo frigo caisse 3m3, route et secteur, 121 500 km - 2008 - révisé + distri. Gauthier.
✆ 06 07 74 89 24

84 - Rech. tout véhicule ancien, utilitaire, voiture, camion, avant 1975, même mauvais état.
✆ 06 66 48 74 05

Tourisme

38 - Recherche Renault 5,3 portes en version TS ou LS ou TL, entre année 1974 et 1979.
✆ 06 07 17 25 23

38 - 38 Vds Kangoo 4x4 2005 TBE CT ok 136 000 Km 5 500 euros ou échange contre Berline
✆ 04 76 36 34 87 le soir

89 - VENDS Opel Frontera 4 x 4, TDI, 2.8, année 1996, 2 000 euros (réf. 1401)
✆ 06 70 63 87 68

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin PN 200 BR 120x130 année 2014 prix 90 euros/Tonne - foin 2013, 250 BR 120x130 prix 75 euros/Tonne
✆ 06.15.73.20.88

39 - Vds 1er plateau Jura, regain extra séchage vrac 2 et 3 C presse BC 90x90x240
✆ 06 86 60 80 95

43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée.
✆ 06 11 37 50 64

Fourrage

ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91

89 - ACHETE foin de pré sur pied sud Yonne (réf. 1704)
✆ 06 75 10 33 56 - 06 79 57 28 12

Propriété

01 - Vds étang loisirs-pêche 8000 m2 source 8°C eau close-clos portail cabane empoiss. blanc et black 3500 euros
✆04.74.21.36.44

Divers

01 - Vds scie à ruban moteur triphase bon état + 6 radiateurs en fonte tbé
✆ 04.74.21.58.22





38 - Vends monte bottes 8 mètres 380 V, ailes AV tracteur, 10 masses fonte 34 kg
✆ 06 77 95 77 26

42 - Vds foin PN 2014 enrubannage Pt 2014 1re coupe tank lait Japy 1200 L Sud Ouest dpt Loire
✆ 06 88 73 18 88

69 - Semis maïs tournesol, etc... 45 euros ha, Monosem NX2 neuf, engrais + micro + anti-limace. On se déplace.)
✆ 06 61 52 27 99

69 - Rech chaudière à cochons ou marmitte seule - Vds Mobilhome IRM 4 personnes.
✆ 04 74 89 66 92 HR

71 - Vends porte box à chevaux chêne, en 2 parties, H.230 cm (140 + 90), L.130 cm, TBE, prix : 200 euros.
✆ 06 17 36 09 03

Location

Agricole

69 - A louer en fermage vignes à Lantignié, 1 ha, 51 ares, beaujolais villages, vignes mécanisables, libres au 11/11/2015.
✆ 04 74 69 21 76

69 - Viticulteur cherche vigne en fermage en Moulin à Vent ou Fleurie.
✆ 06 52 92 69 49

69 - Vends ou loue 1 ha de vignes A.O.C cru Chiroubles. Prévoir remise en état et taillage. Prix sacrifié 18000€ ou exonération de fermage durant 2 ans.
✆ 04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20h

Autre

56 - LOUE maison 7 personnes : 4 chambres, 2 salles de bain, 100 m. mer, RIA ETEL MORBIHAN, Gîtes de France réf. 1328. (réf. 1703)
✆ 02 97 56 48 12

71 - Agriculteur corse, région Balagne (Île rousse/Calvi) loue app., 2 chambres, cuis., séj., tt confort,590 euros/sem. Famille Castellani.
✆ 06 23 76 76 34 H.R.

Offre

Emploi

01 - Expl. agricole lait polyculture salarié agri exp. prof. souhaitée CDD tps plein 4 mois possibilité logt
✆ 06.35.28.33.16. hr

07 - Viticulteur recherche un salarié pour taille de 2ha de vigne sur fil. Salaire 12€ brut/heure. Poste à pourvoir rapidement. Si satisfait, pourrait être renouvelé.
✆ 06 07 16 72 12

19 - RECH associé Corrèze expl. laitière, vente dir. transformation.
✆ 06 74 95 13 88 ou 06 08 14 74 44

21 - Domaine PERNOT BELICARD cherche ouvrier vigneron, sérieux, en CDI, conduite enjambeur occasionnelle, 35 h/semaine à partir du 01/09/2015 (réf. 15VB1)
✆ 06 76 48 35 58

21 - RECHERCHE salarié agricole pour exploitation polyculture-élevage, période juin à septembre, travaux moisson, paille et semis (réf. 17VB2)
✆ 06 24 83 40 73

21 - RECHERCHE apprenti pour expl. polyculture-élevage ayant connaissances du métier (réf. 17VB3)
✆ 06 24 83 40 73

69 - Cherche prestataire de service pour traitements vigne suite accident - Blacé.
✆ 04 74 67 55 13

71 - Expl. en prod. de volailles vente directe recherche salarié H ou F pour trav. d'élevage et d'abattage à la ferme, couple de jeunes ayant un projet d'installation serait un plus, logt en loc. sur place.
✆ 06 74 36 37 01

Demande

Emploi

71 - Jeune fille, 17 ans, cherche maître d'apprentissage, élevage bovins viande pour 2 ans. Pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 30 41 21 77

71 - Je suis actuellement en apprentissage CAPA PAUM. Mon contrat de travail finit le 30 août. Je suis à la recherche d'un futur maître d'apprentissage pour continuer en Brevet Professionnel Responsable d'EA sur deux ans (niveau 4) en polyculture élevage bovins allaitants. Je suis motivé et très intéressé par l'agriculture, je suis polyvalent. Je serai disponible à partir du 1er septembre mais me tiens dès à présent à votre disposition pour un entretien. Pellenard Clément, Rigny-sur-Arroux.
✆ 06 85 11 67 85

71 - Je recherche un maître d'apprentissage à compter du 20 août dans une chèvrerie pour effectuer un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole au CFA site de Gueugnon pour une période de 2 ans. J'ai effectué un CAPA PAUM au sein du Gaec La chèvre de Russilly à Givry. J'ai des connaissances dans le domaine de la transformation fromagère, la vente et dans les divers travaux liés à l'EA. Je suis dynamique, polyvalente et intéressée par le travail que je fournis. Je me tiens à votre disposition pour une rencontre éventuelle puisque je dispose d'un véhicule personnel. Contact : Zins Lucie, Russilly, 71640 Givry.
✆ 06 45 79 50 55

Mariage

Rencontre

69 - Agriculteur céréalier 50 ans recherche une amie qui aime la campagne.
✆ 06 81 93 56 57

Animaux

Divers

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ Tél. 02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12 ou 06.07.91.98.08.

18 - Vends taureaux charolais (pour génisses ou vaches), prêts à la monte, fils de Bivouac, Voyage, Unitaire et Rare. Elevage Dessert.
✆ Tél: 06.88.96.23.63.

42 - Vds taureaux Charolais 14-16 mois HBC vel. facile TGS Grouillet JP
✆ 06 71 99 65 43

Bovin

01 - Vds taureau 3 ans fils Bobino mère Pacha HBC indem IBR - Elevage Ruy Patrick
✆ 06.75.74.73.91

01 - Vds taureau 5 ans cause consanguinité très bonne origine
✆ 06.24.37.33.27

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ 06 76 65 35 98

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Vds Taureau charolais HBC 4 ans et génisses 2 ans, velage 08/2015 EARL Leroy Pascal Bussy le Grand (1610)
✆ 06 50 56 40 48

21 - Eleveur parthenais HBP vds reproducteurs mâles et femelles tous âges Leroy Pascal Bussy le Grand (1611)
✆ 06 50 56 40 48

38 - Cause cessation vds VL prim Holstein au lait. CL+10000KG.
✆ 06 88 47 93 08

42 - Vds taureaux Charol. 2 ans et 16 mois HBC fac. Cuisset JM
✆ 04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12

42 - GARRIVIER Michel vds 50 fem. Limousines 1 an ibra - 12 fem Charolaises 8 mois type vinade ibra
✆ 06 86 57 38 41 ou 04 77 72 23 61

43 - Vds MÂLE Aubrac reproducteur 15 mois.
✆ 04 71 03 86 61 ou 06 76 71 17 14

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ 03 86 58 35 52 - 06 74 69 21 83

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ 06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ 03 86 84 21 53 ou 06 58 95 93 59

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - VENDS repro. 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 1309)
✆ 06 09 40 50 63 - 06 13 33 44 38

58 - VENDS TBG veaux reproducteurs HBC, INDEM IBR, TGS. Livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 1408)
✆ 06 72 26 48 56 - 03 86 38 90 36

58 - VENDS taureaux 18 mois HBC, IND IBR, livraison assurée. SCEA de Dornant - Guillaumin-Buisson 58300 Devay (réf. 14VB3)
✆ 06 15 01 71 67 - 06 36 76 43 44

58 - VENDS 1 taureau adulte RVS 112, vêlages faciles, P.H. Autun 2013, - 30 gros veaux mâles de l'année, BO, type viande et développé, HBC, GS et livraisons assurées. GAEC Martin Gilles et Fils - Mazille - La Chaize 58170 Luzy. Visitez notre site www.gaec-martin-gilles-et-fils.fr
✆ 06 12 53 71 73 - 06 22 11 78 72

58 - VENDS taureaux charolais 2 et 3 ans et veaux reproducteurs. Guinot - Sermages (réf. 1604)
✆ 03 86 84 33 19 - 06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux 18 mois hivernés au pré, IBR A. Boulin Gilbert - Sermages (réf. 1602)
✆ 03 86 84 21 44

58 - VENDS 2 bons taureaux HBC 5 ans cause fin de saillie, un fils de Noaille VF et un Marechal 71 (réf. 1606)
✆ 03 86 27 03 31

58 - Elevage HBC vds taureaux 4 ans -3 ans - 2 ans et veaux repro TGS, GAEC Marion - 58 Luzy (160F)
✆ 06 07 51 04 99 - 06 24 42 29 42

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC et TGS, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 1612)
✆ 03 86 60 23 29 - 06 37 43 86 56

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC de 2 ans actuellement à la saillie, IBR A. EARL Berger - Ternant (réf. 1601)
✆ 06 25 72 20 74 - 06 03 61 72 87

58 - Elevage LIMOUSIN Vend taureaux 2 ans, type viande et élevage, IBR A (réf. 1702)
✆ 03 86 22 43 27

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs dont un vêlage facile, le tout HBC, GS. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 17VB5)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Elevage charolais HBC. EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et 16 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (réf. 1706)
✆ 06 70 34 71 84

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vds taureaux charolais TB origines HBC TGS Savigny : www.elevagegrangesteph.e-monsite.com
✆ 06 31 41 82 83

69 - Elevage limousin vds 3 gros veaux reproducteurs TGS calmes, père mère inscrits. Prix raisonnable. Dispo encore 2 génisses de 10 mois.
✆ 06 82 22 56 77

69 - Vds génisses prim'holstein, tout âge, bonnes origines.
✆ 06 86 78 26 01

69 - Vds vaches charolaises suitées - Veaux fin année - Vaches garanties pleines.
✆ 06 26 24 72 41

70 - Vends vaches vosgiennes allaitantes suitées de leurs 1er veaux génisses issu de IA (TOKAY) Indemnes IBR n° Département 70.
✆ 06 88 20 95 40

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ 06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.

71 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, HBC. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ 06 22 32 71 91

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ 03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89

71 - Vds taureaux et génisses 18 mois, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55 06 07 31 03 42

71 - Vends taureaux 4 ans, 3 ans et 15 mois, TGS, HBC, prix raisonnable, élevage Coureault Gabriel.
✆ 06 33 30 80 95

71 - Vends 11 bonnes génisses charolaises, IBR A, 9 de 2 ans et 2 de 3 ans.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vds taureaux charolais HBC, 12 à 16 mois, au pré, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Elevage limousin vend vaches pleines, terme automne, et taureaux 18-24 mois, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vds taureaux 2 ans charolais, TGS, bonnes origines + Normande fraîche de lait. Charolles.
✆ 06 14 82 52 05

71 - Vds 2 tx adultes Cyrano x Novotel (ivmat 116) et Bobino x New Jersey (ivmat 119) + gd choix de tx 2 ans et 15 mois, pères : Horace Capitaine Apolon Pinay + génisses pleines de Chic, IBR A. EARL Devillard Jacques, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

Caprin

26 - Vds boucs alpins issus IA indemne CAEV troupeau 1200 kgs.
✆ 04 75 46 06 43 ou 06 37 08 28 15

42 - Achète brebis et chèvres de réforme toute l'année Laisser message -
✆ 06 07 96 23 40

Ovin

26 - Gp ovin Savoie cherche troupeau pour estive 2015.
✆ 04 75 27 73 38 ou 06 27 01 51 80

38 - Vds agnelles Mérinos croisées pleines + brebis Charolaises - livraison possible
✆ 06 63 45 39 07

58 - Cause retraite vds matériel ovin : auges métalliques, râtellier bois et métalliques, bac à équarissage, grillage, barrières de contention, abreuvoirs chauffants. (160E)
✆ 06 62 10 47 73 ou 03 86 37 11 71

70 - Recherche brebis d'élevage charollaise pleines ou avec agneaux.
✆ 06 78 14 62 25

Equin

26 - Vds 4 ânes 1 an gris provence très docile 150 euros à débattre.
✆ 04 75 03 05 02 (HR)

Volaille-Lapin

38 - A vendre lapins fermiers pour engraissement race Fauve de Bourgogne - prix 7 euros
✆ 04 74 58 34 63

Chien

21 - VENDS superbes chiots Border Collie nés le 23/03/15, 150 euros l'un, n° mère 2 EWP498 (réf - 17VB1)
✆ 03 80 49 24 73

26 - Vds Border Collie 6 mois mère 2GZC073 débute troupeau + mère 2 ans travaille sur vache brebis cause arrêt troupeau.
✆ 06 83 49 81 50

67 - Vends chiots Border Collie nés le 24.10.2014 pucés vaccinés non Lof, parents travaillant sur troupeaux.
✆ 06 14 68 76 38

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ 06 82 28 12 19

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

ESPACE Affaires

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
Le spécialiste de la
miniature AGRICOLE
+ de 3000 RÉFÉRENCES

Photo non contractuelle
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET
Tél. 02 33 96 02 79

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

NOS TÉLESCOS D'OCCASIONS
MERLO
- 28.8 TOP - 2007 - 6400 H
- 28.8 TOP - 2012 - 1700 H
- 26.6 TPT - 2005 - 3900 H
- 34.7 TOP - 2009 - 3200 H
- 34.7 TOP - 2010 - 4370 H
- 34.7 TOP - 2007 - 2700 H
- 34.7 TOP - 2007 - 4100 H
- 34.7 TOP - 2010- 2500 H
- 34.7 TOP - 2012- 2800 H
- 40.7 - 2010 - 5000 H
- 40.7 - 2010 - 4800 H
- 40.7 - 2008 - 5000 H
- 40.7 - 2005 - 5300 H
- 40.7 CS - 2010 - 3580 H
- 40.7 CS - 2011 - 3500 H
- 40.7 CS - 2010 - 3420 H
- 40.7 CS - 2012 - 2100 H
- 34.10 TOP - 2009 - 4000 H
- 37.10 CS - 2013 - 3150 H
- 37.10 CS - 2011 - 3300 H

JCB
- 526 S - 2005 - 5900 H
- 536.60 - 2008 - 5100 H
- 536.60 - 2008 - 2850 H
- 536.60 - 2012 - 1800 H
- 536.60 - 2007 - 3300 H

NEW-HOLLAND
- 50.60 - 2009 - 3500 H
- 50.40 - 2010 - 2700 H
- 50.40 - 2008 - 2700 H

TURPAUD-BERLAND Concessionaire MERLO
La Châtaigneraie 02 51 69 60 12 - 06 85 83 01 76
Le Poiré-sur-Vie - 02 51 43 00 00

RECHERCHE pour EXPORT
- **Pelles TP**
 DAEWOO 130 – 140 – 160 – 170 – 225 – 310 – 340
 HITACHI 60 – 70 – 100 – 200. FH 150
 HYUNDAI 210 – 225. KOMATSU 340
 Chargeur CAT D5 ...
- **Moissonneuses Batteuses**
 NH 1540S – 8050 – 8060 – 8070 – 8080 – TC54 – TC56
 SOMECA M112 – M132. LAVERDA 3350 – 3450 – 3550
 DF1102. JD 955 – 1055
- **Tracteurs**
 MASSEYdu 100 au 600. FIAT du 100/90 au 160/90
 NH TM du 115 au 165 mécanique
- **Chargeurs** *CAT, VOLVO*
- **Tracteurs routiers** *MERCEDES, VOLVO*

AMG sarl - 06 26 22 26 98 - 06 16 63 60 69
amgsarl4@gmail.com

Elan ✆ 01 49 84 94 28
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▸ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
64€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 176001

Le masque AIR▸ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles. (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• **CONFORT**, parce que très léger (250 g environ) malgré son ossature rigide, facile à ajuster, vite rangé dans son étui de transport, et conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• **SÉCURITÉ** du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• **ÉCONOMIE** grâce à la très grande surface de travail du filtre et à l'absence d'humidification par l'haleine expirée, le filtre a une durée de vie généralement 8 à 10 fois supérieure aux masques jetables classiques.
• **EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION**
1- La grille amovible protège le filtre contre les chocs. Elle est facile à ouvrir pour changer les filtres.
2- Le filtre à poussière facilite le passage de l'air et la respiration grâce à une surface importante
3- L'ossature du masque maintient le filtre parfaitement en place et facilite la circulation de l'air.
4- La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
5- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
176001		64,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGs - Photos non contractuelles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

ROUVRAY PLAST

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 50 000.00 €
Siège social
1 allée Lorrain 21530 Rouvray
531 323 681 RCS Dijon

Lors de la réunion de l'associé uniquedu 6 avril 2015, il a été pris acte de la démission de la société CT CONSULTING de ses fonctions de Directeur Général à compter du 06 novembre 2014. Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Le représentant légal.

AL211714078

NOMINATION

SAS VIEL

Aux termes du procès-verbal du 1er avril 2015 des décisions de la Présidente de la SAS VIEL, SAS au capital de 75000 euros dont le siège social est situé Rue Drouillot 21500 Crépand, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°317782845, il résulte que la société HV, SAS au capital de 1 524.49 euros, dont le siège social est Rue Drouillot, Crépand, 21500 Montbard, immatriculée sous le numéro 393 390 133 RCS Dijon, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Mme. Hélène HUERTA, démissionnaire, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2015.

Pour avis

La Présidente

AL211714086

NOUVELLE MANUFACTURE BOURGUIGNONNE DE PLASTIQUE

S.A.S.U. au capital de 250.000 Euros
Siège social : 3, rue de Bastogne
21850 Saint-Apollinaire
RCS Dijon 489 267 781

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15 avril 2015, il a été décidé de nommer, à compter du 15 avril 2015, en qualité de nouveau Président, la société ARYES, société par actions simplifiée dont le siège social est située 26, avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38000), immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 510 959 786, et ce en remplacement de Monsieur Laurent MASCRÉ, Président démissionnaire.

RCS Dijon.

AL211714094

TRANSFERT DE SIÈGE

EURL CHARLIE'S FEATHER

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social (ancien) : 14 Grande Rue
Château de Bligny
21200 Bligny les Beaune
Siège social (nouveau) :
Chemin de sous la Velle
21190 Auxey Duresses
RCS Dijon 798 373 452

Aux termes de la décision de l'associé unique du trente mars 2015, il résulte que :

Le siège social a été transféré à Auxey Duresses (21190), Chemin de sous la Velle à compter du 1er avril 2015. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS Dijon.

Pour avis

AL211714069

SCI K.J.M

SCI au capital de 1 500 € 5 rue Emile Zola
Chez Csgs 58260 La Machine
504029604 RCS Nevers

Avis

Aux termes de l'AGE du 31/03/2015,les associés ont décidé de transférer le siège social du 5 rue Emile Zola -Chez Csgs 58260 La Machine au 25rue Principal 21110 Bretenière à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon. La Société dont l'objet social est l'acquisition, la propriété et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement d'un ou plusieurs immeubles appartés à la société ou que la société se propose d'acquérir, a été constituée pour 99 années à compter du 15/05/2008.

AL211714090

MODIFICATION DE CAPITAL

LEIA MANAGEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 547.760 €
Siège social
2, avenue Eugène Spuller
21340 Nolay
519 012 868 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 31 mars 2015, par décision du président, le capital social a été augmenté de 60.000 € pour être porté à la somme de 607.760 €.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Le président.

AL211714085

DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

SCP Pascal Massip, Marc Prieur, David Belou, Véronique Varlet et Guillaume Lorisson, notaires associés
1 place de l'Europe, 21000 Dijon

DECLARATION D'INSASISSABILITE

Suivant acte reçu par Me Belou, le 29/03/10, Mme Marie-France Denise Renée Duporge, demeurant à Dijon (21000) 82, avenue du Drapeau, a déclaré insaisissables, au titre des son activité professionnelle individuelle d'esthéticienne, ses droits sur les biens immobiliers suivants :

lots 3, 103 et 1/16 èmes du lot 301dans un ensemble immobilier à Dijon (21000), 82, avenue du Drapeau (résidence principale)

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créances professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques

Me Belou

AL211714097

CONVOCATION

ARCHIPEL SAS

Siège social
27, rue Buffon
21200 Beaune
523 606 119 R.C.S. Dijon

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le dimanche 24 mai 2015 à 16h30 heures, à l'hôtel LE BLOOM, rue royale n°250, à Bruxelles (Belgique), à partir de 14 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux ;

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions donnant accès au capital de la Société;

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour le Président,

ATOL SA

Eric PLAT

AL211714091

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELARL « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT -GONTHIER »
Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 16/04/2015, M. Moïse LEGROS, retraité, et Mme Yvette LAURENT, retraitée, son épouse, dt ensemble à Sennecey les Dijon (21800), 32 rue du vieux Chêne, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Voisey 52400, le 19/04/1969,

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois, à compter de la date de parution du présent avis, et devront être notifiées L.R.A.R. ou par acte d'huissier de justice à Me Maël VIARD 23 Rue Buffon 21000 Dijon.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention

Maël VIARD

AL211714077

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme. **Yongo** Eugénie Anne épouse Monkam Tchokonte demeurant 15 avenue du mail 21240 Talant, née le 13/12/1971 à Ndoungué (Cameroun) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : **Nana**

AL211714057

MODIFICATION DE STATUTS

MARIO NOVELLI RAVALEMENT DE FACADES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 2, rue Philippe Le Hardi
21850 Saint-Apollinaire
791 121 486 RCS Dijon

Par décision du 3 novembre 2014, l'associé unique a décidé d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société aux activités de : achat, vente, compétition de chevaux de courses. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL211714074

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend un appartement avec grand balcon
7 bis, avenue du Cromois - 21800 Quétigny

Au 3ème étage, **Faux T4 de 74 m²** - Appartement 47 - Lot n° 15 – UG 2260 - **Classe Energie : D - Prix de vente : 100.000 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 48 lots. Quote-part de charges de copropriété: 2.800 € annuels (soit 233 € mensuels) =>; Chauffage inclus

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12 –

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211713982

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 30 Mars 2015 enregistré à la recette des impôts de DIJON NORD le 17/04/2015, bordereau n°2015/984, case n°5.

La société LE FROMAGER GOURMAND, SAS, au capital de 2 000 000 euros, Saint Priest en Jarez(42270), 3 Bis Rue Jean Zay , 481 146 173 RCS Saint-Etienne,

A vendu à la société MONTAECO, SNC au capital de 8000€, Beaune (21200), Zac Les Maladières, 444 673 123 RCS de Dijon

La branche d'activité de fonds de commerce de biscuiterie industrielle, viennoiserie industrielle fraîche (avec date de péremption), vins, sise et exploitée à Beaune (21200), Zac Les Maladières, moyennant le prix de 83 951,12 € avec entrée en jouissance rétroactive au 1er Février 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de la branche d'activité du fonds de commerce cédée et pour la correspondance chez le Cabinet IXA Conseil 37 Rue Cassiopée Parc Altais 74650 Chavanod.

AL211714095

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS L'ENTRETIEN JOSEPH FAURE

Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social
20 rue Pierre Guidot, 21200 Beaune
969 500 040 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2015, l'associée unique a décidé, à compter du 01/04/2015 :

- de remplacer la dénomination sociale SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS L'ENTRETIEN JOSEPH FAURE par L'ENTRETIEN - PLD BOURGOGNE RHONE ALPES
- de transférer le siège social du 20 rue Pierre Guidot, 21200 Beaune au Zone Artisanale Les Bonnes Filles 21200 LEVERNOIS
- et de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS L'ENTRETIEN JOSEPH FAURE, SAS au capital de 400 000 €, dont le siège est 20 rue Pierre Guidot 21200 Beaune, immatriculée au RCS de Dijon, sous le N°969 500 040

à la Société PLD BOURGOGNE RHONE ALPES, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est 20 rue Pierre Guidot 21200 Beaune, immatriculée au RCS de Dijon, sous le n° 799 300 892, suivant acte ssp en date à Beaune (21) du 31/12/2013 enregistré au SIE de Toulouse Sud Est, le 20/02/2014, Bord. N°2014/322, case N°13.

Du fonds de commerce de nettoyage et entretien de tous locaux, désinfection, location de main d'oeuvre, situé à 20 rue Pierre Guidot 21200 Beaune,

A pris fin de façon amiable et anticipée au 31/03/2015.

AL211714070

S.E.L.A.S. « Didier NOURISSAT Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING Maël VIARD et Marjolaine GONTHIER NOURISSAT» Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

SCI LES VIGNES DU PORT

Société civile immobilière
Au capital de 47 259,20 Euros
Siège Social : Le Riva Plage 21250 Glanon
R.C.S. Dijon 353 419 922

Suivant une décision des associés en date du 30/3/2015, il a été décidé la nomination de M. Christophe GONNET dt à Magny sur Tille (21110), 7 Grande Rue, en qualité de gérant de la société, sans limitation de durée, à compter du 30/3/2015, en remplacement de M. Jean-Luc THEURET, démissionnaire.

Pour avis et mention.

La gérance

AL211714087

NOUVELLE MANUFACTURE BOURGUIGNONNE DE PLASTIQUES SERVICES

E.U.R.L. au capital de 8.000 Euros
Siège social : 3, rue de Bastogne
21850 Saint-Apollinaire
RCS Dijon 489 267 278

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er avril 2015, il a été décidé de nommer, à compter du 1er avril 2015, en qualité de nouveau Gérant, Monsieur Alain GALLY, né le 12 août 1961 à Nancy, domicilié 2, rue de la Liberté à Crimolois (21800), de nationalité française, et ce en remplacement de Monsieur Laurent MASCRÉ, Gérant démissionnaire.

RCS Dijon.

AL211714093

NON DISSOLUTION

L'ARISTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 @
Siège social : 2 route du Lac
21330 Marcenay
750 487 852 RCS Dijon

L'Assemblée Extraordinaire du 28/02/2014, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis.

La gérance

AL211713978

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/04/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : KIO

Siège social : 11 rue du Pressoir, 89220 Champcevrais

Forme : SARL

Nom commercial : LE COMMERCE

Capital : 2000 €

Objet social : Bar, débit de boissons, restauration traditionnelle

Gérance : Monsieur Jean-Michel CAILLAUD, 11 rue du Pressoir, 89220 Champcevrais

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL211714071

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Semur en Auxois en date du 10-04-2015 de: HELIXIS INFORMATIQUE

Forme: SARL .

Capital: 4000 Euros soit 2000 euros en numéraire et 2000 euros en nature.

Siège: 5 rue de la liberté, 21140 Semur en Auxois.

Durée: 99 ans.

Gérance: Jonathan Daumerie , 85 rue du lac 21140 Pont et Massene et Jean-Pascal Champrenault, 8 route de pouily 21350 Saint Thibault.

Objet: vente, réparation de matériels informatique. Création de sites internet. Cours informatique Installation et maintenance réseau.

RCS: Dijon.

AL211714076

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 1er avril 2015, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : PARRAGILGA

Siège social : 10 Promenade, de l'Ouest, Véron (Yonne)

Objet : détention et utilisation de tous types de biens meubles

Durée : 99 ans, Capital : 50 euros

Gérance : - Ian, Richard MORSE, demeurant 76 Smiths Road, WIGHTS MOUNTAIN, WINDERMERE, QUEENSLAND AUSTRALIE, - Alison, Enid MORSE, demeurant 76 Smiths Road, WIGHTS MOUNTAIN, WINDERMERE, QUEENSLAND AUSTRALIE, Agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL211714079

SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT -GONTHIER» Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me MISSEREY, notaire à DIJON, le 7/04/2015, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI LES GALETS BLEUS

Siège : Velars sur Ouche (21370), 8 bis clos les Charmilles.

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voir d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou toute autre opération et leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leurs enfants.

Capital social : DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (215.000,00 €)

Apports en numéraire : 215.000,00 €

Gérant : Madame Ingrid BELIN, demeurant à Velars sur Ouche (21370), 8 bis clos les Charmilles.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs ou transmission à titre gratuit à l'exception des cessions entre vifs au profit des associés ou des transmissions à titre gratuit au profit d'un héritier en ligne directe associé de la société, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention

Le notaire

AL211714080

SELAS « Didier NOURISSAT Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me VIARD, notaire à DIJON, le 9/04/2015, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI MOULIN CHENOVE 2015

Siège : Dijon (21000), 1 Rue Arthur Deroye

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voir d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €)

Apports en numéraire : 1000,00 €

Gérant : M. Jean-Christophe Oudin, dt à : Dijon (21000), 1 Rue Arthur Deroye.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception d'un conjoint, partenaire issus d'un pacs, ascendants et descendants et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au partenaire pacsé, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention

Le notaire

AL211714081

Par Assp du 15.4.2015, il a été constitué une EURL dénommée : EURL ANG.

Capital : 20 000€.

Siège : 4, Rue de Dieppe, 21000 Dijon.

Objet : Transport de voyageurs par taxi, transport public routier de personnes avec un véhicule n'excédant pas 9 places ou un véhicule taxi, transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite, le transport de malades assis, assistance aux personnes et aux biens sur route.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr Angius Lilian, 4 rue de Dieppe, 21000 Dijon.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211714084

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13 janvier 2015 a été constitué une société.

SARL MR2C

Nom commercial : Bourgogne Selection .

Capital :1000€

Siège social : 113 avenue de la gare 21220 Gevrey Chambertin .

Durée : 99 ans

Objet sociale : achat revente de vin ou de spiritueux.

Gérant : M Rouet Marc, demeurant 4 rue de l'etang 21700 Gerland.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211714089

NIÈVRE

DÉMISSION

EARL DE BRIENNE

Société civile
au capital social de 267 100 euros
Siège social : Brienne - 58110 Brinay
RCS Nevers - N° 792 346 710

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2015, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-François LEMAITRE de ses fonctions de gérant à compter du 31 mars 2015.

Les modifications seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis. La gérance

AL581714475

NOMINATION

GARAGE JACQUEY SA

Société anonyme
Au capital de 56.200 Euros
Siège social : Nevers(Nièvre)
6 rue Nicolas Delange
R.C.S Nevers 320 993 447

Suite à l'assemblée du 14 mars 2015, Monsieur Fabrice Jacquey, demeurant 9 route de la Grâce 58470 Gimouille, a été nommé en qualité de nouvel administrateur à compter de ce jour et par décision du conseil d'administration du 14 mars 2015, Madame Régine Jacquey, demeurant 3 rue de la Fosse aux Loups 58000 NEVERS, est nommée en qualité de président directeur général à compter de ce jour en remplacement de Monsieur René Jacquey.

Le Conseil.

AL581714470

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI K.J.M

SCI au capital de 1 500 €
5 rue Emile Zola Chez Csgs
58260 La Machine
504029604 RCS Nevers

Aux termes de l'AGE du 31/03/2015, il a été décidé de transférer le siège social du 5 rue Emile Zola - Chez Csgs 58260 La Machine au 25 rue Principal 21110 Bretenière à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL581714494

DIAGECOCONSEIL

SARL au capital de 5000 €
Siège social : 8 Impasse Paillard 58150

Pouilly sur Loire
801442609 RCS de Nevers

Par l'AGE du 01/04/2015, il a été décidé de transférer le siège social au 19 Rue Ernest Michel 34000 Montpellier , à compter du 01/05/2015.

Mention au RCS de Nevers

AL581714508

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

NEVINOX

SAS au capital de 141.844,50
Siège social : 20 rue de l'Eperon
58000 Nevers
508 497 914 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE en date du 30.03.2015, le capital social a été augmenté d'une somme de 300.006 €, portant celui-ci à 441.850,50 €, par l'émission de 28.572 actions nouvelles.

Les articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.

AL581714486

SARL SECRETS DE PAYSANS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 13 500 €
Siège social
6 avenue du 8 mai 1945
58660 Coulanges les Nevers
531 542 397 RCS Nevers

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2015, il a été décidé d'augmenter le capital par apport de numéraire pour le porter à 15 000 €.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL581714497

➜ DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

Office Notarial de Maître Sophie KREICHER, Notaire 58120 Château-Chinon

Aux termes d'un acte authentique, en date du 03/02/2015, reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER dont le siège est à Château-Chinon (Nièvre), 2 place Dr Bondoux, publié et enregistré en date du 12/02/2015 au Service de la publicité foncière de Nevers (58), Mr Jean-Nicolas FOLLIET demeurant à Château Chinon Campagne (58120 Nièvre) 20 Rte de Précy - Précy, a, en application de l'article L.526-1 du Code de commerce, déclaré insaisissables ses droits sur l'immeuble où est fixée sa résidence principale, situé à Château Chinon Campagne (58120 Nièvre) 20 Rte de Précy - Précy, cadastré section : AH, n° 18, lieudit 20 Rte de Précy (sol maison), pour une contenance de 04a 08ca et section : AH, n° 139, lieudit Précy (sol), pour une contenance de 02a 73ca, soit une contenance totale de 06a 81ca.

Pour avis et mention

Me Stéphane SANDELLI, Notaire.

AL581714490

➜ CONVOCATION

CONVOCATION EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SECTION ÉLEVEURS NIVERNAIS

Convocation en Assemblée Générale Ordinaire de la Section Éleveurs Nivernais

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués :

en Assemblée Générale Ordinaire de la section Eleveurs Nivernais aux date, heure et lieu suivants : **Jeudi 21 Mai 2015 à 9 heures** LEGTA du Morvan – 58120 Château Chinon

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire de Section

- Présentation du rapport d'activité 2014,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Election des Administrateurs de la section Eleveurs Nivernais,
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 4 Juin 2015,
- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

AL581714451

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARTIAL DE CLAMECY

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Guillaume Dinet, notaire à Clamecy (58), le 17 avril 2015,

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DU CENTRE

APPEL DE CANDIDATURE

La SAFER du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer :

- par rétrocession, échange ou substitution,

- en location dans le cadre de mandats de recherches de preneurs,

tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Exploitation de 200ha environ avec bâtiments d'habitation & d'exploitation sur les communes de :

BONNY-SUR-LOIRE :

à la vente : 51 ha 76 a 70 ca B 714 - YL 4 - ZL 3 - 4 - 5 - 7 - 104 - 109 - **1 ha 27 a 67 ca** YL 6 - 7 - 48 ha 58 a 76 ca B 540 - ZM 29 - 30 - **1 ha 27 a 91 ca** AH 123 - 124 - ZM 65

5 a 50 ca ZM 52

à la location : 6 ha 95 a 86 ca AH 223 - YI 22 - ZM 64 - **2 ha 61 a 32 ca** AH 121 - 189 - 190 - 411 - ZM 46 - 47 - 49 - 51 - ZN 181 - 185 - **52 ha 79 a 89 ca** AE 130 - 134 - AH 28 - 120 - 168 YI 23 - YK 4 - YL 5 - ZL 2 - 6 - 105 - ZM 55 - 61 - 62 - 63

NEUVY SUR LOIRE(58)

à la vente : 1 ha 90 a 00 ca A 1 - **6 ha 73 a 30 ca** ZL 127 - 152 - ZM 3 - 34 - 35 - 44 - 45 - 64 - 100 - **0ha 01a 00ca** ZM 65 - **0ha 01a 10ca** ZM 66

à la location : 8 Ha 42 a 20 ca D 908 - ZL 128 - ZL 129 - ZL 130 - ZL 132 - ZL 133 - ZM 36 - ZK 77 - **2 ha 39 a 50 ca** ZM 19 - ZM 20 - ZM 21 - **17 ha 18 a 70 ca** ZL 106 - ZL 131 - ZL 137 ZL 138 - ZM 7 - ZM 52 - ZM 53 - ZM 54 - ZM 56 - ZM 57 - ZM 58 - ZM 60 - ZM 63 - ZM 67 - ZM 68 - ZM 93 - ZB 39 - ZK 105

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/05/2015 à SAFER du Centre, 13, Av. des Droits de l'Homme, Cité de l'Agriculture, 45921 ORLEANS Cedex 9, tel : 02 38 71 91 95 où des renseignements complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions…) pourront vous être donnés

AL581714498

Monsieur Jean-Claude Jacques Sayen, retraité, et Madame Madeleine Christiane Moreau, retraitée, demeurant ensemble à Mailly le Château (Yonne) 1 Chemin des Vignes Poupins, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Paris (20 ème arrondissement) le 29 octobre 1966, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil.

Oppositions à adresser dans les trois mois de la parution du présent avis par lettre recommandée avec AR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Guillame Dinet, notaire à Clamecy (58500), 24 rue Marié Davy.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

AL581714507

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

ELEXIA ASSOCIES
Société d'Avocats
15 rue Adam Billault - BP 70110
58001 Nevers Cedex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mardi 02 Juin 2015 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers,
Palais de Justice – 58000 Nevers

A l'initiative de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire**, Société Coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de BOURGES sous le n° 398 824 714, dont le siège social est 8 Allée des Collèges – 18000 BOURGES, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es-qualité audit siège,

Ayant pour Avocat Maître Josiane MONTEIRO, Avocat au Barreau de NEVERS, membre de la SELAS ELEXIA ASSOCIES, demeurant 15 rue Adam Billault à NEVERS (Nièvre).

Vente aux enchères publiques d'un appartement sis :

Commune de Nevers (Nièvre) :

Dans un immeuble sis 36 rue de Parigny à NEVERS, dénommé « Les Gémeaux »

Cadastré section AH n° 235 & 236,

Composant une co-propriété :

- Lot n° 25 : Appartement + 237/10 000ème des parties communes
- Lot n° 38 : une cave + 5/10 000ème des parties communes
- Lot n° 67 : emplacement de parking à l'extérieur + 3/10 000ème des parties communes.

Appartement occupé.

Mise à prix : 9.000,00 €uros

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers.

Fait à Nevers, le 03 Avril 2015.

Signé : Josiane MONTEIRO

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de **Maître Josiane MONTEIRO**, Membre de la Société ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à Nevers (58000) – 15 rue Adam Billault ; Tél : 03 58 57 01 60, où le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et peut être consulté.
- Les visites seront effectuées **le Jeudi 24 Avril 2015 à 14h30** par la SELARL ACTES CONSEILS, Huissiers de Justice à Guérigny (58), 03.86.85 14 53.

AL581714509

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL BAZOT

Le Bourg -
58110 Saint Péreuse
RCS Nevers - N° 434.781.092

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, l'EARL BAZOT a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet: activités agricoles

Dénomination sociale: GAEC BAZOT

Siège social : Le Bourg - 58110 Saint Péreuse

Associés gérants : M. et Mme BAZOT Jean-Louis et Gabrielle, demeurant Le Bourg - 58110 Saint Péreuse

Capital social : 171 300 euros divisé en 1 713 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation: Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.

Pour avis, La gérance.

AL581714459

EARL MASSON

Thurigny - 58210 Saint Germain des Bois
RCS Nevers - N° n° 331 771 915

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, l'EARL MASSON a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC MASSON

Siège social : 1 route de Cuncy - Thurigny - 58210 Saint Germain des Bois

Associés gérants : M. et Mme MASSON Jean-Paul et Marie-Christine, demeurant 1 route de Cuncy - Thurigny -58210 Saint Germain des Bois

Capital social : 360 630 euros divisé en 24 042 parts de 15 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 13 mars 2015

Pour avis, La gérance.

AL581714464

EARL DU DOMAINE RAGON

Domaine Ragon
58490 Saint-Parize-le-Châtel
RCS Nevers - N° 500.642.186

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, l'EARL du DOMAINE RAGON a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet: activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC du DOMAINE RAGON

Siège social : Domaine Ragon - 58490 Saint-Parize-le-Châtel

Associés gérants : M. et Mme MOREAU Matthieu et Charlène, demeurant Domaine Ragon - 58490 Saint-Parize-le-Châtel

Capital social : 7 600 euros divisé en 76 parts de 100 euros représentant des apports de numéraires

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.

Pour avis, La gérance.

AL581714466

Expert Comptable Commissaire aux comptes 38, Rue Bézout 77140 Nemours Téléphone : 01.64.28.13.61

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2015 de la société RACE PAILLE, SARL au capital de 7 500 euros, siège social : Ville - 58400 Narcy, RCS Nevers n°448 868 273.

Il a été décidé d'étendre l'objet social de la société, aux activités de «L'exploitation

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de MORACHES (AA 15/0026/01/02)

Avec bâtiments habitation et exploitation:

69 ha 40 a 90 ca

- Beauregard: ZC-1 - Bouzerand: ZL-50-51(*)-52 - Chazy: C-318-319-321-322-323-329-330-332-333-334(*)-1083[331]-1084[331]-1085[317]-1086[317]-1123[328] - La bouteille: ZB-72 - Le bourg: C-1075[459] - Les baumes: ZC-54(*)-56-57(*) - Les crots: ZL-43-44(*)-45-46-96[47](*) - Les dusses: ZL-85-86-87 - Les grands brioux: ZL-74-102[67] - Les huit journaux: ZC-51(*)-52(*)-53(*) - Les loines: ZD-13-14(*)-15(*)-16(*)
- Les pres brules: ZN-45-46-51 - Les pres d haute cour: ZK-84-85-88-89-90-91 - Les pres de champ: ZL-82-83-84 - Les renaudes: A-44 - Les vignes du bois: A-220(*)[B1] - Les vignes du clou: ZL-1-2-4(*)-11 - Sous les seues: ZD-26(*) - Vignes de nanglure: A-189-191

Et, par extension

Cmne de MORACHES

Avec bâtiments habitation et exploitation:

33 a 75 ca

- Chazy: C-320-324-325

Cmne de ASNAN:

5 ha 99 a 30 ca

- Campagne d huban: ZA-53 - En clair: ZA-18 - Le clou: ZB-38(*) - Les carelles: ZB-30 - Les rioles: XA-10 - Terres de menee: ZB-4(*)

Cmne de CHALLEMENT:

10 ha 35 a 40 ca

- La chaillotte: ZL-3-4 - La porruche: ZL-17 - Le corbier: ZN-69 - Les becquiers: ZI-28(*) - Les bois de remoux: B-341-351

Cmne de CHEVANNES-CHANGY:

60 a 00 ca

- Bois de la cure de neuvill: A-74-464[74]

Cmne de GRENOIS:

3 ha 02 a 30 ca

- Les genievres: ZI-19-20

Cmne de TALON:

1 ha 00 a 80 ca

- La folie: YA-55(*)

Cmne de LYS (AA 15/0031)

Biens loués en totalité

Avec bâtiments d'exploitation:

2 ha 15 a 00 ca

- Pieces de pougues: ZC-98-99

Cmne de LA NOCLE-MAULAIX (AA 14/0100)

Biens loués sur partie

Avec bâtiments d'habitation:

21 ha 82 a 20 ca

- Bois de chenary: G-170[130](*) - Laugimone: B-130-131-132-133-134-135-136-137-160-161(*)-162-163-164-165

Et, par extention, Cmne de MONTAMBERT:

2 ha 05 a 40 ca

- Bruyeres denis: E-235(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11/05/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581714519

et la gestion des biens agricoles, apportés ou mis à disposition conformément à l'article L 411-37 du Code Rural, par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. La vente directe des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation sous réserve de respecter les usages agricoles»

Mention faite au RCS de Nevers.

Pour avis

AL581714478

EARL DES MORILLATS

Les Morillats -
58360 Preporche
RCS Nevers - 442 884 813

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, il a été transformée l'EARL des Morillats en

Forme: Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC des Morillats

Siège social : Les Morillats - 58360 Preporche

Gérants : Mme DUVERNOY Monique et M. DUVERNOY Gaël, Les Morillats - 58360 Preporche

Capital social : 335 700 euros divisé en 3 357 parts de 100 euros représentant des biens mobiliers et immobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.

Pour avis, la gérance

AL581714476

TONNELLERIE BERTHOMIEU/ERMITAGE

S.A.S. au capital de 575 000 €
Siège social
Zone Industrielle Plantes des Religieuses
58400 La Charité sur Loire
392 569 737 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 26/03/2015, l'associé unique a supprimé la clause d'agrément figurant à l'ancien article 12 (Agrément) des statuts. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581714484

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 12 rue Lamartine 58000 Nevers

1.2.3. SOLEIL

SARL au capital de 2 000 €
Place de l'Eglise 58270 Anlezy
RCS Nevers 521 482 000

Délibération du 07/04/2015 : La collectivité des associés a décidé

- de modifier l'activité principale de la Société qui sera désormais la fourniture et pose de produits de traitement de tout type de bois relatif à l'habitat, tous types de travaux de rénovation, d'amélioration et confort de l'habitat (maçonnerie, peinture, façade, isolation, assèchement...), le dépistage de la présence d'amiante, de plomb, d'insectes xylophages, etc …, le contrôle de toutes installations de gaz, d'électricité ou autres, etc…, le diagnostic de performance énergétique; l'achat, vente et pose de climatiseurs et produits connexes et dérivés; achat, vente de tous types de produits non alimentaires, brocantes, - de modifier la dénomination sociale qui sera désormais «CENTRE DE L'HABITAT», avec pour sigle C.D.H.
- et d'augmenter le capital social de 18 000 € par l'incorporation directe de réserves

au capital :

Ancienne mention : le capital social est fixé à 2 000 euros

Nouvelle mention : le capital social est fixé à 20 000 euros,

et de modifier en conséquence les articles 2, 3, 6 et 7 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL581714485

EARL DE PRECY LE BAS

Courty 58120 Château Chinon Campagne
Capital : 298 840 €
RCS Nevers - 504 010 075

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, a été transformée l'EARL DE PRECY LE BAS, en GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun DE PRECY LE BAS.

Le groupement a été reconnu suivant décision préfectorale du 26 mars 2015.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Siège social : Courty – 58120 Château Chinon Campagne

Associés gérants : BUTEAU Thierry et GAUTHIER Sylvie demeurant Courty 58120 Château Chinon Campagne

Capital social : 298 840 € divisés en 29884 parts de 10 € représentant de biens mobiliers.

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, La gérance

AL581714491

AQUARELIA PREMIUM NEVERS

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 6 Bis Rue des Renardats
58000 Nevers
804 281 996 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/03/2015, il a été décidé de :

- modifier la dénomination de la société qui devient :

« RESIDENCE OBEO NEVERS » ;

- nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société APLITEC, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 4-14 Rue Ferrus – 75014 Paris, immatriculée sous le n° 702 034 802 RCS Paris,
- nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Madame BODIN-VERALDI Maud, domiciliée 4-14 Rue Ferrus – 75014 Paris

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL581714512

➜ VENTE

SCP « Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY » Notaires associés 14, rue Maréchal Leclerc 58200

Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître BLOIN, Notaire, le 31/03/2015, enregistré à Nevers le 09/04/2015, Bord n°2015/371 case n°2 ext: 861

Monsieur Philippe Pierre François **Godon**, Hôtelier Restaurateur, et Madame Murielle Madeleine **Chassagne,** Hôtelière Restauratrice, son épouse, demeurant ensemble à Menetou-Râtel (18300) Maubois .

ont vendu à

La Société dénommée **FILOU**, Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à Cosne-Cours-sur-Loire (58200) , 4, place de la Gare , identifiée au SIREN sous le numéro 810326876 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

Un fonds de commerce d'hôtel, bar, restaurant, traiteur, préparation de plats à emporter exploité à Cosne-Cours-sur-Loire (58200), 4, place de la Gare, lui appartenant, connu sous le nom commercial «HOTEL BAR RESTAURANT LE SAINT CHRISTOPHE, et pour lequel Monsieur Godon est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 316.297.662.

Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix principal de 70.000€

L'entrée en jouissance est fixée au 01/04/2015.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître BLOIN, Notaire ci-dessus nommé par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Maître BLOIN

AL581714511

➜ CESSION

CESSION

Suivant acte ssp du 30 Mars 2015 enregistré à la recette des impôts de Nevers le 14/04/2015, bordereau n°2015/383, case n°15.

La société S.E.M.C.O, SAS, au capital de 400 000 euros, sise à Saint Priez en Jarez (42270), 3 Bis Rue Jean Zay, 434 153 391 RCS Saint Etienne,

A vendu à la société NEVERAL, SNC, au capital de 8000 € sise à Varennes Vauzelles (58640) Rue Léonard de Vinci, Lotissement Commailles, 480 555 564 RCS Nevers,

La branche d'activité de fonds de commerce de biscuiterie industrielle, viennoiserie industrielle fraîche (avec date de péremption), vins sise et exploitée à Rue Henri Bouquillard 58000 Nevers, moyennant le prix de 35 126,22 € avec entrée en jouissance rétroactive au 1er Février 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de la branche d'activité du fonds de commerce cédée et pour la correspondance chez le Cabinet IXA Conseil 37 Rue Cassiopée Parc Altais 74650 Chavanod.

AL581714482

Étude de Maitre Christophe Robert Notaire à Nevers (Nièvre) 10 rue Vauban

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maitre Christophe Robert, Notaire à Nevers (Nièvre), 10 rue Vauban, le 14 avril 2015, enregistré à Nevers, le 17 avril 2015, bordereau 2015/399 case n°1 extrait 926,a été cédé par :

Monsieur Ludovic Brunet, boulanger-pâtissier, né à Nevers (58000), le 7 mai 1979, et Madame Séverine Varlet, conjoint collaborateur, son épouse, née à Avallon (89200), le 28 novembre 1981, demeurant ensemble à Pougues-les-Eaux (58320), 77a, Route de Paris.

A la Société dénommée CASSIOT, société à responsabilité limitée au capital de 7 600,00 Eur, dont le siège est à Pougues-Les-Eaux (58320), 59, route de Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 810477463 et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Un fonds de commerce de Boulanger Pâtissier chocolatier exploité à Pougues-Les-Eaux, 59 route de Paris, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 451 754 618.

Propriété-Jouissance : jour de la signature

Prix : DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux élèments incorporels pour CENT VINGT TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (123 600,00 EUR),
- au matériel pour CENT SEIZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (116 400,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'Étude de Maître Robert, Notaire à Nevers (58000), 10, rue Vauban où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire

AL581714518

➜ NON DISSOLUTION

ATMEH

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 103 rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire
794 417 295 RCS Nevers

Suivant décisions du 27 mars 2015, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

AL581714477

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Par jugement en date du 31/03/2015, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Résolution du plan de redressement et prononcé de la liquidation judiciaire

de

MME DUMOUX SAYET Evelyne

18, rue du Piecot

18570 La Chapelle St Ursin

R.C.S.: 315 887 372

ETS SECONDAIRE:

70, rue de Nièvre

58000 Nevers

à nommé comme Mandataire Liquidateur la SCP PONROY 40 bis rue Moyenne 18000 Bourges

Le Greffier.

AL581714481

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENCON

Par jugement en date du 30/03/2015, le Tribunal de Commerce de ALENCON a prononcé Adoption d'un plan de redressement

de

GRAPH 2000 COSNE SUR LOIRE

82, avenue du 85e de Ligne

58200 Cosne-Cours-sur-Loire

R.C.S.: 532 123 635

A Nommé Me Gérard PIOLLET 44 rue du Jeudi 61000 Alençon , commissaire à l'exécution du plan.

Durée du plan 10 ans

Le Greffier.

AL581714495

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE

Par jugement en date du 30/06/2014, le Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE a prononcé Jugement de Redressement Judiciaire de

ROGARAY

201, boulevard Beaurepaire

59100 Roubaix

R.C.S.: 775 620 552

ETS SECONDAIRE:

47, boulevard du Grand Pré des Bordes

Parc d'activité commercial des Grands Champs

58000 Nevers

A nommé administrateur Me Jean Luc MERCIER 4 av de Flandre 59700 Marcq en Baroeul avec une mission d'assistance.

A nommé mandataire judiciaire Jérôme THEETTEN, 58 av Guynemer 59700 Marcq en Baroeul.

Le Greffier.

AL581714515

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE

Par jugement en date du 30/06/2014, le Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE a prononcé la conversion de la procédure en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 05/02/2015 de **ROGARAY**

201, boulevard Beaurepaire

59100 Roubaix

R.C.S.: 775 620 552

ETS SECONDAIRE:

47, boulevard du Grand Pré des Bordes

Parc d'activité commercial des Grands Champs

58000 Nevers

A mis fin à la mission de l' administrateur Me Jean Luc MERCIER 4 av de Flandre 59700 Marcq en Baroeul.

A nommé liquidateur Jérôme THEETTEN, 58 av Guynemer 59700 Marcq en Baroeul.

Le Greffier.

AL581714516

Par jugement en date du 20/04/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

POTTIER BRUNO

RCS Nevers 432 224 814

Activités de soutien aux cultures

Babise 58340 Diennes-Aubigny

AL581714521

Par jugement en date du 20/04/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LAROCHE Patrick

RCS Nevers 481 240 380

Boulangerie et boulangerie-pâtisserie

6 route d'Armes appt 4 58500 Clamecy

AL581714522

Par jugement en date du 20/04/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LA M@CHINE INFORM@TIQUE (SARL)

RCS Nevers 510 774 227

Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et

de logiciels en magasin spécialisé

7 avenue Jean-Baptiste Machecourt

58260 La Machine

AL581714523

Par jugement en date du 20/04/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

DIV'ENERGIES (SARL)

RCS Nevers 493 883 466

Activités des sièges sociaux

9 Levée de la Loire 58300 Decize

AL581714524

Par jugement en date du 20/04/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

EURL B&L «Sans Complexe» (SARL)

RCS Nevers 530 784 719

Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé

24 rue Gambetta 58600 Fourchambault

AL581714525

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Par jugement en date du 26/03/2015, le Tribunal de Commerce de Auxerre a prononcé Jugement de liquidation judiciaire en cours de procédure

de

ACCOMPAGNEMENT FUNERAIRE DE L'AVALLONNAIS

14, rue du Général Leclerc

89200 Avallon

R.C.S.: 793 661 166

ETS SECONDAIRE:

allée Jean Mermoz

ZI Bagatelle

58500 Clamecy

A Nommé Me Bernard DELIBES, 12 bld Davout, Liquidateur.

Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 17/04/2015.

Le Greffier.

AL891714486

NON DISSOLUTION

Suivant décision du 30 septembre 2014, l'associée unique de la société PHARMACIE TROUART, SELARL au capital de 100 000 euros, 6 route de Moulins 58390 Dornes, 793 850 173 RCS Nevers, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL581714479

H2O

SARL au capital de 1.000 €
Siège social
RD6, Vallée de la Cure
Moulin de Plateau, 58230 Dun-les-Places
791 629 819 RCS Nevers

L'AGE du 19/09/2014 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Nevers

AL581714496

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Alciat-Juris
Société d'Avocats

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

ELEVAGE DE RICHATEAU

SARL en liquidation
Au capital de 7 622 euros
Siège social : Richateau
58140 Lormes
RCS Nevers 401 162 805

Selon décision du 25/03/2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Elle a nommé comme co-liquidateurs M. Eric Brez, dmt à Lormes (58140), 2 Rue du Pont National et Madame Malika Belmouloud épouse Brez, dmt à Lormes (58140), Richateau, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser

l'actif, acquitter le passif, et les ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Lormes (58140), Richateau. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

AL581714447

EURL VEKENA TRANSPORT

Au capital de 900 euros
Siège social
10 rue Pierre Malardier 58000 Nevers
N° : 535 094 056 RCS Nevers

L'assemblée générale en date du 30 décembre 2014 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur l'associé unique, Monsieur Lutumba Vekena Simao demeurant au 10 rue Pierre Malardier 58000 Nevers et fixé le siège de la liquidation à cette même adresse.

Modification au RCS de Nevers.

AL581714489

NUMBER 6

SARL en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège : La Grande Brosse
58220 Donzy
490 314 291 RCS Nevers

Par décisions du 2 décembre 2014, l'associé unique a prononcé la dissolution anticipée à compter de ce jour. M. David NICOLAS demeurant La Grande Brosse 58220 Donzy a décidé d'exercer les fonctions de liquidateur et de fixer le siège de la liquidation au siège social où la correspondance sera envoyée et les actes concernant la liquidation devront être notifiés.

AL581714500

NUMBER 6

SARL en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège : La Grande Brosse 58220 Donzy
490 314 291 RCS Nevers

Par décisions du 10 avril 2015, M. David NICOLAS a approuvé les comptes définitifs, constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour et obtenu quitus de son mandat de liquidateur.

Dépôt des comptes définitifs au RCS de Nevers.

AL581714499

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles

SARL LORMES AMBULANCES

SARL au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social
20 rue du Pont National 58140 Lormes
400 706 388 R.C.S. Nevers

Le 31 janvier 2015, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Michel BROCARD demeurant 10 rue du Villars 58140 Lormes, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Lormes (Nièvre) 20 rue du Pont National.

Pour avis.

AL581714504

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Le 02.03.2015 a été constituée la SCI WEVELT, société civile immobilière, siège 58370 Larochemillay « Mesles », objet : acquistiton, transformation, location d'immeubles, capital 1.000 €, apports en numéraire.

Gérants Johan Wetering et Edith Veltkamp,

Marten Meesstraat 27, 7553 BW Hengelo (Pays-Bas).

Cession de parts soumise à l'agrément de la société.

RCS Nevers, pour avis et mention : les gérants.

AL581714182

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

PEREIRA YANN

Constitution d'une SARL

Acte ssp en date à Corvol l'Orgeuilleux du 09.04.2015

Dénomination sociale : PEREIRA YANN

Siège social : 22 Rue du Dessous des Vignes 58460 Corvol l'Orgueilleux

Objet social : L'installation de système de chauffage toutes énergies (y compris

renouvelables), plomberie, zinguerie, sanitaires, électricité, climatisation; Vente, pose, aménagement et équipement de salles de bain, cuisines intégrées, revêtement de sols et murs ; Dépannage, maintenance, service après-vente ; Vente et installation d'électroménagers, de tous systèmes de chauffage (cheminées, poêle à granules...) ainsi que toutes activités et prestations de service liées directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €

Gérance : M. Yann PEREIRA, dt 142 Rue de la Colline Latrault 58460 Breugnon

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Pour avis La Gérance

AL581714471

Office Notarial de Maître Sophie KREICHER, notaire
2 place du Docteur Bondoux
58120 Chateau-Chinon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à Chateau-Chinon (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 26 Février 2015, publié au service de la publicité foncière de Nevers, le 20 Mars 2015, Bordereau 2015P, n° 1114, a été constitué entre Monsieur Daniel Paul QUARRÉ et Madame Claudine Renée Thérèse QUARRÉ, la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : QUARRÉ.

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital social : TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (315.000,00 €).

Siège social : Montreuillon (58800), Le Bourg.

Objet social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : Monsieur Daniel QUARRÉ, demeurant à Montreuillon (58800 Nièvre), Le Bourg, a fait apport à la société.

La moitié indivise des biens immobiliers situés sur la commune de Montreuillon (58800 Nièvre), Le Bourg, cadastrés - section : C, numéro : 227, lieudit : Saint Maurice,Terre, pour 38a 40ca.

- section : C, numéro : 228, lieudit : Saint Maurice, Taillis, pour 1ha 26a 00ca.

- section : E, numéro : 112, lieudit : Le Four Chandelier, Taillis, pour 6ha 07a 05ca.

- section : AB, numéro : 96, lieudit : Le Bourg, Sol, pour 08a 96ca.

- section : AB, numéro : 97, lieudit : Le Bourg, Jardin, pour 18a 20ca.

- section : AB, numéro : 98, lieudit : Le Bourg, Sol, pour 08a 70ca.

- section : AB, numéro : 100, lieudit : Le Bourg, Terre, pour 08a 77ca.

- section : AB, numéro : 101, lieudit : Le Bourg, Terre, pour 72a 65ca.

Totale contenance commune de Montreuillon : 8ha 88a 73ca, consistant en :

Une propriété sise au bourg de Montreuillon (58800), comprenant :

Une maison d'habitation et dépendances séparées se composant d'un bâtiment à usage de grange, écurie, et grange et d'un autre bâtiment à usage d'atelier.

Parcelles en nature de terre et taillis, apport évalué à CENT CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (157.500,00 €), net de tout passif.

Madame Claudine QUARRÉ, demeurant à Montreuillon (58800 Nièvre), Le Bourg, a fait apport à la société l'autre moitié indivise des biens immobiliers situés sur la commune de Montreuillon (58800), Le Bourg, ci-dessus plus amplement désignés, cadastrés Section C n°s 227, 228, Section E n°112, Section AB n°s 96, 97, 98, 100, 101, consistant en une propriété contenant maison d'habitation et dépendances, parcelles en nature de terre et taillis.

Apport évalué à : CENT CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (157.500,00 €), net de tout passif.

Gérance : Monsieur Daniel QUARRÉ, demeurant à Montreuillon (58800 Nièvre), Le Bourg, né à Montreuillon(58800), le 21 février 1949.

Madame Claudine QUARRÉ, demeurant à Montreuillon (58800 Nièvre), Le Bourg, née à Paris (75011), le 28 janvier 1957. Ayant faculté d'agir ensemble ou séparément, sans limitation de durée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers (58000).

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé. Toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à la décision d'agrément préalable. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire, prise à l'unanimité des associés.

Pour Avis, et mention.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL581714474

SARL CID GESTION

Le Moulin de Chazeau
58110 Rouy

Par acte sous seing privé, création d'une nouvelle Société en SARL le 1er avril 2015 à savoir :

Dénomination : SARL Ferris Wheel

Forme : SARL

Capital : 500 €

Siège social : Chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy

Objet : jeux et amusements publics. Manèges, grande roue, attractions foraines, vente de produits sucrés, salés et boissons. Organisation de marchés de Noël, le tout sur fêtes, foires et parcs d'attractions sur le domaine public et privé.

Durée de la Société : 50 années

Gérante à durée illimitée : Melle MOREL Prescilia, domiciliée chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 ROUY.

Les formalités seront faites au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour publication,

AL581714480

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 février 2015, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: PHILIPPE BRIARD TRAITEUR

Sigle : P.B.T.

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 10 000 euros

Siège : Les Fossottes 58140 Brassy

Objet : Traiteur de réception

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : Monsieur BRIARD Philippe demeurant Le Bourg 58140 Brassy,

Transmissions des actions : soumise à l'agrément préalable des associés décidé à la majorité des 2/3 des associés présents ou représentés.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL581714483

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date, à Chaulgnes (58400), du 27 mars 2015, il a été constitué la société par actions simplifiée unipersonnelle « MOUSS AUTO H M», présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 1, route d'Orge à Chaulgnes (58400)

Objet : exploitation de centres de lavage pour automobiles

Capital social : 1 000 euros

Durée : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au R.C.S. de Nevers

Président : Monsieur Hervé METENIER, demeurant 1, route d'Orge à Chaulgnes (58400).

Pour avis,

La Présidence

AL581714488

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CAMELIA

Siège social : 2, rue Jean Gautherin 58000 Nevers

Objet social : acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2 000 €

Co-Gérance : Mr Adrien POUGET dt à Nevers (58) 2, rue Jean Gautherin et Mlle Jessy RAMSAY dt à Saint Père (58) 45, Route de Saint Père

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

La Gérance

AL581714492

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination : FALANA

Capital : 4.400 Euros, divisé en 440 actions de 10 Euros chacune

Siège social : Avenue du Paquebot France – Zone de Villemenant à Guérigny (58130)

Objet :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Le lavage et le nettoyage intérieur et extérieur par tous moyens de tous véhicules terrestres à moteur.

- La vente de tous produits relatifs à l'automobile.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Les cessions d'actions entre associés ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie, même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'assemblée générale ordinaire.

Président :

- Monsieur Hervé LACHAISE, demeurant 28 route de Soulangis - 18110 Vignoux Sous les Aix.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour Avis

AL581714493

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI JF IMMOBILIER

Siège social : 13, rue de Chevigny 58320 Germigny sur Loire

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 100 €

Gérance : Mr Julian FREBY dt à Germigny sur Loire (58) – 13, rue de Chevigny

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

La Gérance

AL581714501

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à 58 300 Charrin du 10 avril 2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JAMOT AUTOMOBILES

Capital social : 2 000 euros par apport en numéraire

Siège social : 4, avenue Hoche - 58170 Luzy

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

l'exploitation de tout fonds de commerce de garage, mécanique automobile, réparation et vente d'automobiles, vente de carburants et lubrifiants.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Fabien JAMOT, demeurant : 12 bis, route des Roses 58300 Charrin,

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL581714502

SCP Francis LHERITIER et Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint Just - BP 226
58002 Nevers Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 avenue Saint-Just, le 27 mars 2015, enregistré au Pole Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 7 avril 2015, Bordereau n°2015/365, case n°1, ext.829, il a été constitué la société civile immobilière dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI SOLIDARITE.

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €) divisé en 30 parts de 100.€ chacune

Apport en numéraire : 3.000,00.€

Siège Social : Fourchambault (58600), 10 rue Pablo Picasso.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Mme Aïchouba CHAOUCH, demeurant à Blandy les Tours (77115 Seine-et-Marne), 46 rue Saint Martin, Melle Mama CHAOUCH, demeurant à Fourchambault (58600 Nièvre), 10 rue Pablo Picasso Et M. Abdelkader CHAOUCH, demeurant à Nevers (58000 Nièvre), 4 rue des Champs Pacaud.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis et mention

Me Francis LHERITIER, notaire

AL581714503

GAEC DES RIZEAUX

Par acte sous seing privé, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun des Rizeaux dont le siège social est fixé à Méas - 58110 Tintury.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL581714513

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/04/2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : B.R.N

Siège social : 18 route de Dornes, Les Chailloux, Chantenay Saint Imbert (Nièvre)

Objet : Second œuvre, toiture et charpente, achat et revente de matériaux du bâtiment, achat et revente de vins, location de matériel et installation de tous types

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Pascal LE GUEN, demeurant 18 route de Dornes, Les Chailloux, Chantenay Saint Imbert (Nièvre),

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers,

Pour avis, le gérant

AL581714054

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU PAUPINAT

Société civile au capital de 342.600 euros
Siège social : Nioux - 58470 Magny-Cours

Suivant acte sous seing privé en date à Magny-Cours (58) du 14 avril 2015, il a été constitué un groupement agricole d'exploitation en commun présentant les caractéristiques ci-dessus ainsi que les suivantes :

Capital social composé en totalité d'apports en nature :

- chevaux pour 25.000 euros,
- matériels pour 80.000 euros,
- éléments d'actif et passif dépendant d'une exploitation agricole (bovins à viande, bovins de reproduction et cultures de céréales) sise Magny-Cours (58470) - Nioux : 237.600 euros d'actif net

Objet : l'exploitation de biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui, et, généralement toutes activités se rattachant à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes aux textes régissant les GAEC.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Gérants : M. Gilles Paupinat

Demeurant : Nioux - 58470 Magny-Cours

Mme Dominique Paupinat

Demeurant : Nioux - 58470 Magny-Cours

La Gérance.

AL581714510

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée, par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 17/03/2015, Mme Lucienne Marie SAUTREAU veuve CHANTRIER, décédée le 12/02/2012 à Avallon, réf 15.7068

. en date du 31/03/2015, Mme Arlette Thérèse BLOT divorcée CARRE, décédée le 07/08/2014 à Tonnerre, réf 15.7081

. en date du 01/04/2015,

Mme Andrée Marcelle SAUNIER divorcée HUGOT, décédée le 28/10/2012 à Tonnerre, réf 15.7100

Mme Lucile MAISON célibataire, décédée le 11/08/2011 à Tonnerre, réf 15.7101

. en date du 07/04/2015,

Mme Marcelle BLANCHET veuve DORIGNY, décédée le 19/05/2014 à Tonnerre, réf 15.7119

M. Martial René TEURNIER célibataire, décédé le 23/03/2014 à Avallon, réf 15.7118

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de Sens en date du 04/03/2015, curateur de la succession de Mme Alba BALDINI célibataire, décédée le 21/12/2013 à Sens, réf 15.7071

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

M. Raymond Paul CASTEL marié, décédé le 05/12/2012 à Champcevrais, réf 13.5626, a établi l' inventaire estimatif

Mme Amélia CORTES GARCIA veuve CAMPILLO, décédée le 20/11/2012 à Courson les Carrières, réf 13.5512

M. Alain Georges GALLIEGUE célibataire, décédé le 08/03/2012 à Monéteau, réf 13.5653

Mme Théodora Marie-Ange ZOGBA célibataire, décédée le 17/12/2012 à Auxerre, réf 13.5624

M. Patrick Michel EDOUARD célibataire, décédé le 07/04/2010 à SENS, réf 13.5619

M. Joao MOURA célibataire, décédé le 12/12/2013 à Sens, réf 14.6421

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

M. Patrice BRECHAT divorcé, décédé le 21/09/2009 à Auxerre, réf 13.5514,

déposera le compte rendu de succession au tribunal de grande instance de Auxerre le 29/04/2015

AL891714485

➜ NOMINATION

PHOENIX FRANCE SERVICES

SAS au capital de 486 271 euros
Siège social : 9 rue Jean Moulin
Lieudit Les Têtes d'Or,
89600 St Florentin
RCS Auxerre 494 057 144

Par décision de l'associé unique du 10.03.2015 – Nomination de Jean-Luc Paupert (95 rue de Lyon 89200 Avallon) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Richard Delattre (1 bd des Noyers 89100 Sens), ancien Commissaire aux Comptes suppléant devenu titulaire qui remplace AUDIT PARTENAIRE CONSEIL. Dépôt légal au RCS Auxerre

Pour avis Cc.

AL891714523

SABLIERES DE GURGY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 553 860 euros
Siège Social : Le Petit Etang 89250 Gurgy
414 614 354 RCS Auxerre

Au terme d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 Janvier 2015, les associés ont procédé à l'issue de cette assemblée à la nomination de :

- Monsieur Jean-Pierre THOLLARD demeurant 1 impasse Chavanat 10300 Grange L'Evêque en qualité de Président et ce pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Claude BOS, démissionnaire.

- Monsieur Jean-Claude BOS demeurant 102 Grande Rue 71150 Fontaines en qualité de Directeur et ce pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Pierre THOLLARD, démissionnaire.

Pour avis.

AL891714464

FIMM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1713 728,40 euros
Siège social : 2 rue de l'Industrie
Parc d'Activités 89300 Joigny
RCS Sens 339 173 767

Aux termes du PV des Décisions du Président du 3 mars 2015, il a été décidé de nommer Mademoiselle Julia CATTIN, demeurant 31 rue des Gravilliers 75003 Paris en qualité de Directeur Général, à compter du 1er avril 2015.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL891714466

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA du Bon Lait
RCS Auxerre 511 747 909

Par décision du Conseil d'Administration du 10 avril 2015, la CUMA du Bon Lait a transféré son siège social de chez Michel Tobiet, 7 rue de la Chaume 89160 Gigny chez David Tobiet, 6 rue du Four 89160 Gigny .

Le président

AL891714460

DOMERI

SCI au capital de 1000,00 Euros
5, rue des barres,
89700 Tonnerre
442564324 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/04/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 14, route d'Argelés, 66190 Collioure à compter du 19/04/2015.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891714510

NOUVELLE MACONNERIE FRANCILIENNE

SARL au capital de 20000 €
Siège social : 73 Boulevard du 14 juillet,
89100 Sens
534 393 962 RCS de Sens

L'AGE du 02/04/2015 a décidé de transférer le siège social de la société 56 rue de la Fontaine, 77240 Cesson, à compter du 02/04/2015

Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Melun

AL891714511

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé
en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

SANG POUR CENT FAMILIALE

Société civile immobilière
au capital de 30 000 euros
Siège social : 38 Hameau de Courboissy
89120 Charny
788 468 635 RCS Sens

Transfert de siège social.

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Charny(89120) 38 Hameau de Courboissy à Paris (75011) 55 Bd de Charonne -Bâtiment les Cèdres à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la Gérance.

AL891714518

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DANIEL BOCQUET

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 154 552,81 euros
porté à 226 698.97 euros
Siège social : Grande Rue, 89700 Béru
402 123 434 RCS Auxerre

AUG. CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27 mars 2015 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 72 146.16 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 154 552.81 euros divisée en 10 138 parts de 15.24 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 226 698.97 euros divisé 14 872 parts de 15.24 euros

Pour avis La Gérance

AL891714478

➜ APPORTS

S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
2 Rue des Gravottes 89290 Venoy
399 009 703 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE en date du 3 avril 2015 et d'un acte sous seing privé en date à Venoy (Yonne) du 20 février 2015, enregistré à Auxerre le 8 avril 2015 sous la mention bordereau 2015/297, case n° 10, extrait 966.

M. Jean-Pierre Vaury, demeurant 2 rue des Gravottes 89290 Venoy,

A fait apport à la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE, SARL au capital de 7 622.45 €, ayant son siège social 2 rue des Gravottes 89290 Venoy, immatriculée sous le numéro 399 009 703 RCS Auxerre, d'un fonds de commerce de restaurant-traiteur exploité à Venoy (Yonne), 2 rue des Gravottes pour lequel M. Jean-Pierre Vaury était précédemment inscrit au RCS sous le n° 309 315 515 RCS Auxerre, puis radié suite à la mise en location-gérance de son fonds de commerce.

L'entrée en jouissance a été fixée au 3 avril 2015.

L'actif net apporté évalué à 214 400 euros a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 134 parts sociales de 76.22 euros chacune, émises par la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE à titre d'augmentation de son capital social.

Les créanciers des apporteurs pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire au siège de la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, la Gérance.

AL891714457

➜ CONVOCATION

CONVOCATION EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SECTION YONNE

Convocation en Assemblée Générale Ordinaire de la Section Yonne

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués :

en Assemblée Générale Ordinaire de la section Yonne aux date, heure et lieu suivants : **Mercredi 13 Mai 2015 à 9 h 30**

Salle des fêtes – 89200 Magny

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire de Section

- Présentation du rapport d'activité 2014,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 4 Juin 2015,
- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

AL891714452

➜ RECTIFICATIF

Suite à l'annonce parue le 13 mars 2015 concernant la société VIMVET, il convient de modifier : Radiation sera faite au greffe du Tribunal de commerce de **MELUN** et Immatriculation au greffe du Tribunal de commerce de **SENS**.

Pour avis,

AL891714488

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire à Sens (89100), 28 avenue Georges Pompidou, le 8 avril 2015,

Monsieur Bernard Marcel Méance, retraité, et Madame Mireille Josette Albertine Daumin retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Sens (89100), 47 Boulevard du Mail, nés Monsieur à Vernoy (89150), le 3 septembre 1945, et Madame à Saint-Amand-Montrond (18200), le 31 décembre 1946, mariés à la mairie de Saint-Denis-les-Sens (89100), le 29 avril 1967, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union,, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter celui de la communauté universelle.

Les oppositions des créancviers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

AL891714526

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 9 juin 2015 à 11 H 00**

au TGI de SENS (89), au Palais de Justice, 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON à PRUNOY (89)

« La Bardellerie » - 1 route de Courboissy

Comprenant : véranda, séjour avec cuisine et espace chambre, salle d'eau, chambre

Terrain avec débarras - Cadastrée section AA n° 19 pour **18 a 12 ca** – Occupée

MISE A PRIX : 15.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,** Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS,

Tél. : 03 86 65 81 35

VISITE sur place le Mercredi 27 mai 2015 à 14 H 30

AL891714453

➜ APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC

Avis d'appel public à candidatures pour les Délégations de Service Public du service de l'eau potable et du service de l'assainissement collectif

I – Identification de la collectivité délégante :

Commune de Chatel Censoir (Yonne)

II – Objet de la consultation :

Délégation de Service Public du service de l'eau potable sur le territoire de la Commune.

Délégation de Service Public du service de l'assainissement collectif sur le territoire de la Commune.

La procédure de sélection des candidatures et des offres s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

III – Caractéristiques principales et durée des délégations :

1 - du service de l'eau potable :

Classification C.P.V. : Objet principal : 65111000-4 (distribution d'eau potable).

Lieu d'exécution : Ensemble du territoire de la Commune de Chatel Censoir.

Caractéristiques actuelles du service de l'eau potable faisant l'objet de la délégation : Données générales de l'année 2013 :

Désignation

Nombre d'habitants desservis : 670

Nombre d'abonnés : 490

Nombre de compteurs : 571

Nombre de branchements : 547

Linéaire total du réseau : 21 kilomètres

Volume prélevé : 63 965 m3

Volume annuel vendu : 36 502 m3

Volume produit : 63 965 m3

Volumes mis en distribution : 63 965 m3

Unité de production La Place : 1 pour une capacité totale de 720 m3/ jour

Nombre de réservoirs : 3 réservoirs pour une capacité totale de 975 m3

- Réservoir Côte de grève VVF : 300 m3
- Réservoir Côte d'Osson : 75 m3
- Réservoir Le Cimetière : 600 m3

Installations complémentaires :

Surpresseur Asnière : Débit pompe : 8 m3/h

Surpresseur Côte d'Osson : Débit pompe : 8 m3/h

Surpresseur Côte de Gèvre : Débit pompe : 9 m3/h

Reprise Côte de Gèvre :

Reprise Côte d'Osson

Nombre d'appareils publics : 25

- dont poteaux d'incendie: 18
- dont bouches d'incendie : 7

Nombre d'accessoires hydrauliques : 6

Tarifs du service au 1er janvier 2014

Part fixe HT Délégataire + Collectivité (€ / an / abonné) : 92,69

Part proportionnelle HT Délégataire + Collectivité (€/m3) : 1,0167

Prix moyen TTC du m3 pour 120 m3 de consommation avec les redevances et la part Collectivité (€/m3) : 2,20

Le service public de l'eau potable est actuellement géré par la société VEOLIA EAU, par contrat d'affermage en date du 1er janvier 2004. Celui-ci arrivera à échéance le 30 juin 2015 mais sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

Missions confiées au futur Délégataire :

• exploiter à ses risques et périls le service public de l'eau potable (production, stockage et distribution de l'eau potable) sur le territoire de la Commune avec une obligation de résultat quant à la continuité du service,

• assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement et le gros entretien, des installations ouvrages et équipements,

• pratiquer une surveillance régulière et systématique du service (intervention d'urgence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours par an),

• assurer la gestion des relations et de la facturation avec les abonnés du service,

• renseigner le système d'information géographique (SIG) en tenant compte des nouvelles réglementations,

• produire les rapports annuels d'activité.

Durée du contrat et rémunération du Délégataire :

Le Délégataire sera chargé de la gestion du service public à compter du 1er janvier 2016, et pour une durée de base de dix ans. Le Délégataire pourra proposer en variante une durée différente justifiée par ses prestations ou par le montant des investissements prévus au contrat.

Le Délégataire retenu assumera la gestion du service à ses risques et périls, et sera rémunéré par les ventes d'eau perçues auprès des abonnés du service de l'eau potable.

2 - du service de l'assainissement collectif :

Classification C.P.V. :

Objet principal : 90420000-7 (services de traitement des eaux usées)

Lieu d'exécution : Ensemble du territoire de la Commune de Chatel Censoir.

Caractéristiques actuelles du service de l'assainissement collectif faisant l'objet de la délégation : Données générales de l'année 2013 :

Désignation

Nombre d'habitants desservis : 670

Nombre d'abonnés assainissement collectif : 369

Nombre de branchements eaux usées : 381

Nombre de branchements eaux pluviales : 19

Volumes annuels facturés : 28 222 m3

Linéaire réseau gravitaire séparatif, dont : 8 797 ml

Dont eaux usées : 5 726 ml

Dont pluviales : 3 071 ml

Usine de dépollution Chatel Censoir : 1 500 EH, type boues activées

Déversoir d'orage : 1

Poste de relèvement : 1

Tarifs du service au 1er janvier 2014

Part fixe HT Délégataire (€/an/abonné) : 72,31

Part proportionnelle HT Délégataire + Collectivité (€/m3) : 1,4076

Prix moyen TTC du m3 pour 120 m3 de consommation avec les redevances et la part Collectivité (€/m3) : 2,54

Le service public de l'assainissement collectif est actuellement géré par la société VEOLIA EAU, par contrat d'affermage en date du 15 mars 2000. Celui-ci arrivera à échéance le 14 mars 2015 mais sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

Missions confiées au futur Délégataire :

• exploiter à ses risques et périls le service public de l'assainissement collectif (la collecte, le transport et leur traitement des effluents, le traitement et l'élimination des boues, produits de curage et des sous-produits) sur le territoire de la Commune avec une obligation de résultat quant à la continuité du service,

• assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement et le gros entretien des installations, ouvrages et équipements,

• pratiquer une surveillance régulière et systématique du service (intervention d'urgence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours par an),

• assurer la gestion des relations et de la facturation avec les abonnés du service,

• renseigner le système d'information géographique (SIG) en tenant compte des nouvelles réglementations,

• produire les rapports annuels d'activité.

Durée du contrat et rémunération du Délégataire :

Le Délégataire sera chargé de la gestion du service public à compter du 1er janvier 2016 et pour une durée de base de dix ans. Le Délégataire pourra proposer en variante une durée différente justifiée par ses prestations ou par le montant des investissements qu'il aura prévu au contrat.

Le Délégataire retenu assumera la gestion du service à ses risques et périls, et sera rémunéré par les ventes d'eau perçues auprès des abonnés du service de l'assainissement collectif.

IV – Déroulement de la consultation pour chaque service public :

La liste des candidats admis à présenter une offre sera établie par la Commission visée à l'article L. 1411-5 du CGCT par référence aux critères, énoncés à l'article L. 1411-1 alinéa 3 dudit code, à savoir :

• Les garanties professionnelles et financières des candidats,

• Le respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail,

• Leur aptitude à assurer la continuité du service public en cause, et l'égalité des abonnés devant ledit service public.

Les critères de jugement des offres sont définis dans le Règlement de la consultation qui sera communiqué aux candidats admis à présenter une proposition.

Les candidats admis à présenter une offre recevront un dossier contenant notamment le cahier des charges définissant les caractéristiques détaillées du service à assurer, ainsi qu'un règlement de consultation qui fixera les conditions de remise des offres.

Les plis contenant les dossiers seront ouverts par la Commission précitée, qui sera amenée à formuler un avis sur l'ensemble des offres remises.

A la vue de cet avis, le Maire de la Commune de CHATEL CENSOIR engagera librement toute discussion utile avec un ou des candidats ayant remis une offre, avant de saisir l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel il aura procédé.

V – Conditions de participation pour chaque service public :

1 - Conditions générales :

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. L'unité monétaire utilisée devra être l'euro.

Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises. En cas de groupement, le contrat ne sera conclu qu'avec un groupement solidaire.

Dans un objectif de transparence de la gestion de la délégation et selon la forme et/ou la nature juridique du candidat à la délégation, le délégant se réserve, au cours des négociations, la possibilité d'exiger du candidat, au cas où son offre serait retenue, la création d'une société dédiée à la gestion du service délégué.

2 - Dossier de candidature :

Le candidat remettra un dossier de candidature, pour chaque service public, permettant à la Commission de délégation de service public d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail, et son aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que l'égalité des abonnés devant ce service.

Ce dossier devra au minimum comprendre, pour chaque service public et chaque candidat, quelle que soit sa forme juridique, et en cas de groupement de candidats, pour chaque membre du groupement, les justificatifs visés aux points suivants :

• lettre de candidature (DC1),

• le nom, numéro de téléphone et mail de la personne suivant le dossier

• composition du capital de l'entreprise et liste des principaux actionnaires et extrait K bis,

• déclarations du candidat (DC2),

• attestations fiscale et sociale,

• bilans et comptes de résultat des 3 dernières années,

• références et certificats de capacité de moins de trois ans de collectivités ayant délégué des services publics de même type,

• attestations d'assurances en cours de validité, responsabilité civile et professionnelle,

• certifications éventuelles du candidat pour la gestion des services délégués selon les normes de management de la qualité (ISO 9000).

Si le candidat ne peut fournir tout ou partie des documents exigés ci-dessus, il en exposera les motifs.

Les formulaires DC1 et DC2 peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

3 - Date limite de réception des candidatures :

Mercredi 27 mai 2015 à 12h

Les dossiers parvenus hors délai ne seront pas retenus et seront retournés à leur auteur.

VI – Modalités de remise des candidatures pour chaque service public :

Les candidatures doivent être transmises par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire

Mairie de CHATEL Censoir - 1 Place Aristide Briand - 89660 CHATEL Censoir

Les candidatures seront présentées **en deux exemplaires papiers originaux et un exemplaire sur support numérique de type CD Rom, DVD Rom ou clé USB** sous enveloppe anonyme qui portera la mention :

Pour le service public de l'eau potable

«Délégation du service public de l'eau potable

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis»

Pour le service public de l'assainissement collectif

«Délégation du service public de l'assainissement collectif

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis»

VII – Renseignements complémentaires:

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours ouvrables avant la date limite de réception des candidatures, une demande exclusivement par mail, à mairie-de-chatel-censoir@wanadoo.fr.

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TOUCY

Pré : 1 ha 18 a 62 ca - Pre de la roue: E-654[526]-655[526]-656[527]-657[527]

Bois-taillis : 35 a 40 ca - Champs laurent: B-23

VENIZY : terre avec poulailler

4 ha 86 a 76 ca - Les hautes mauvieres: ZL-70[17](J)-70[17](K)-71[17](J)-71[17](K)

Sur les communes de MOLOSMES, EPINEUIL et TONNERRE, terre à planter en AOC Epineuil et Bourgogne à louer par Bail Rural de 25 ans :

Commune de EPINEUIL - 53 a 67 ca : 'Les grandes bridennes': ZC- 76- 128

Commune de MOLOSMES - 10 ha 90 a 61 ca : 'Clos jacquin': ZX- 16- 17(A)- 17(B) - 'Derriere les murailles': ZX- 28 - 'Les devoirs': YA- 109(A)- 109(B)- 109(C)- 118(A)- 118(B) - 'Vignes de racineuil': ZX- 153- 156 - 'Les devoirs': YA- 105 - 'Sculpterie': ZY- 30- 31- 32- 34- 37 - 'Vaux molosmes': ZX- 82

Commune de TONNERRE - 30 a 00 ca : 'L endroit de la chardonneu': ZR- 85

SAINT-PERE – terre à planter et vigne

1 ha 74 a 54 ca - Sur les roches: ZB-66(K)-66(J)[P1]-66(J)[P2]

Objectif : recherche d'un apporteur de capitaux

AUXERRE - bois

9 a 35 ca - L allouette: YC-24(A)-24(Z)

PONT-SUR-YONNE – terre et bois

34 a 18 ca - Les grands champs: ZF-49[2]

5 ha 75 a 58 ca - Les grands champs: ZF-60[2] - Vaugouret hameau: D-164

SAINT-SEROTIN – bâtiments d'exploitation – terre et bois

66 a 66 ca - Les petits pres: ZX-26[22](J)-26[22](K)

3 ha 18 a 19 ca - Les petits pres: P-308-314-318-319-439[296] ZX-27[22]-28[22] (

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11 mai 2015** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891714524

Terres de Bourgogne
ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl HMD** 55 avenue Félix Faure 69003 Lyon (Travail temporaire). RCS Lyon 483247334. CIP 3676. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me Carboni 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714490

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Charly GAILLARD** 2 rue d Auxerre 2 Bis Rue d Auxerre 89470 Monéteau (Coiffure mixte). RCS Auxerre 500535521. CIP 3677. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714492

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl LA MAGIE DES SENTEURS** 5 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre (L'achat et la revente d'aromathérapies). RCS Auxerre 752506550. CIP 3680. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714493

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Romuald Hugues Olivier SEBIRE** 5 route d Auxerre 89230 Pontigny (Bar, café, restaurant). RCS Auxerre 399777879. CIP 3682. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714494

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire de **la SARL LE GRILLARDIN** 16 route de Troyes 89570 Neuvy Sautour (restaurant). RCS Auxerre 434845707. CIP3678. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CAarlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.*

AL891714495

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Jean-Sébastien BUTEAU 52 bis grande rue 89200 Thory (Entretien de tous espaces verts et naturels). RCS Auxerre 792159857. CIP 3679. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714496

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Grégory VAUTRIN 8 rue Saint Etienne 89800 Villy (Peinture bâtiment intérieur extérieur). RCS Auxerre 523736981. CIP 3681. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714497

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la liquidation judiciaire de Sàrl à associé unique **INSTANTS GOURMANDS** 5 Avenue Jean Moulin 89000 Auxerre (Restauration rapide, sandwicherie, saladerie, brasserie.). RCS Auxerre 800014136. CIP 3683. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714498

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Bernard Marcel GALBES 3 rue Pasteur 89250 Chemilly-sur-Yonne (Café, bar). RCS Auxerre 431382613. CIP 3684. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891714499

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 arrêtant le plan de redressement de **Sàrl Anne et Jérôme GODOT** 10 Grande Rue Basse 89430 Tanlay (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 522782069. CIP 3490. Commissaire au plan : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes.

AL891714500

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 arrêtant le plan de redressement de **Monsieur Jérôme Lucien Henri GODOT** 10 grande-rue Basse 89430 Tanlay (boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 484905179. CIP 3518. Commissaire au plan : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes.

AL891714501

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 autorisant la vente de gré à gré d'un immeuble dépendant de l'actif de la **Sàrl LA PHOCEENNE** 89350 Champignelles (Construction d'immeubles). RCS Auxerre 775718349. CIP 2740.

AL891714502

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Arif KAYA** 31 route de Chichery 89380 Appoigny. RCS Auxerre 452506967. CIP 3179.

AL891714503

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl LE COQ DE BARCELOS** 92 route de Paris 89380 Appoigny. RCS Auxerre 750589087. CIP 3438.

AL891714090

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SARL à associé unique BGD** 1 rue du Champ de l'Egland 89560 Ouanne. RCS Auxerre 508684172. CIP 3149.

AL891714504

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SAS LA REGIONALE DE L'HABITAT** route de Genève 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 531565950. CIP 3542

AL891714505

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Gérard Joseph Maurice Augustin GROSCHE** 16 rue Carnot 89200 Avallon. RCS Auxerre 313175416. CIP 1869

AL891714506

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl BAGUETTE DOREE** 75 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 504310012. CIP 3550.

AL891714507

VIII – Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas – BP 61616 - 21016 Dijon Cedex

Tél : 03 80 73 91 00 - Télécopie : 03 80 73 39 89

Des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours auprès du greffe du Tribunal.

AL891714073

MODIFICATION DE STATUTS

EARL RIBIERRE

EARL au capital de 473 000 euros
Siège social : 2 rue de Charron
89110 Les Ormes
512 167 743 RCS Sens

Aux termes des décisions en date du 7 avril 2015, l'associé unique a :

- constaté la cessation des fonctions de gérant de Monsieur Jean-Pierre Ribierre, suite à son décès survenu le 15 décembre 2014,

- nommé M. Romain Ribierre, demeurant 50 route de la Croix Saint Nicolas, 89110 Les Ormes aux fonctions de gérant à compter rétroactivement du 15 décembre 2014,

- décidé de transférer le siège social initialement 2 rue de Charron, 89110 Les Ormes au

50 route de la Croix Saint Nicolas, 89110 Les Ormes,

Pour avis, la gérance.

AL891714432

SOCIETE EQUINOXE CONSULTANT

Aux termes d'une décision en date du 9 avril 2015, l'associé unique de la société EQUINOXE CONSULTANT, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros ayant son siège social 2 Rue Michel Lepeletier de Saint Fargeau 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°753080894, a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de courtier et de courtage en opérations de banque et en services de paiement et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL891714462

DARNA DECOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros.
Siège social
4 Rue de Bruxelles 89100 Sens

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 12/04/2015, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 82 Rue d'Alsace-Lorraine 89100 Sens. Ainsi que de nommer Mr EDDAHBI Salah, résidant à 18 Rue des Mésanges 89140 Cuy, en qualité de gérant à compter du 12/04/2015 en remplacement de Mr HAMLIL Mohamed, gérant démissionnaire.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL891714482

Terres de Bourgogne ANNONCES LEGALES 03 80 78 90 42

FUSION

S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
2 Rue des Gravottes 89290 Venoy
399 009 703 RCS Auxerre

AVIS DE FUSION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE TRANSFORMATION

1) Suivant acte sous seing privé en date à Venoy (Yonne) du 20 février 2015, la

SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 8 rue des Gravottes 89290 Venoy, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 452 752 538 RCS Auxerre, a fait apport, à titre de fusion, à la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2014, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la Société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE, lesdits éléments étant évalués à 269 138 euros.

Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la Société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE de l'intégralité du passif de la SOCIETE DE L'HOTEL DU

MOULIN D'ALEXANDRA, savoir 171 163 euros.

La valeur de l'actif net apporté s'établit à 97 974 euros.

Pour rémunérer cet l'apport, la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE a augmenté son capital de 4 573.20 euros par l'émission de 60 parts nouvelles de 76.22 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA à raison de 4 parts de la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE pour 5 parts de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA.

La prime de fusion s'élève à 91 400.80 euros.

L'absorption par voie de fusion de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN

D'ALEXANDRA par la Société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE est devenue définitive à la date du 3 avril 2015, ainsi qu'il résulte :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA en date du 3 avril 2015,

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE tenue le même jour, aux termes desquels, il a été approuvé le projet de fusion.

2) Aux termes de la même l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2015,

le capital social a été augmenté de 10 213.48 euros par voie d'apport en nature, et de 1 110.87 € par voie d'incorporation de réserves.

Par suite de ces différentes augmentation de capital, le capital s'élève désormais à 23 520 €, divisé en 294 parts sociales de 80 € chacune.

3) Aux termes de cette même Assemblée Générale Extraordinaire, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du

même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son

exercice social demeurent inchangées.

Sa dénomination sociale est désormais : SOCIETE DU MOULIN DE LA COUDRE.

Le capital social reste fixé à la somme de 23 520 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Marie-Cécile VAURY, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée

par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

Monsieur Jean-Pierre VAURY, demeurant 2 rue des Gravottes 89290 Venoy

DIRECTEURS GENERAUX :

Madame Alexandra MARTINAT née VAURY demeurant 2 Rue des Gravottes 89290 Venoy

Madame Marie-Cécile VAURY née MASSIAUX demeurant 2 Rue des Gravottes 89290 Venoy

Pour avis, le Président.

AL891714458

VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Patrick Ferré, notaire à Auxerre (89000), 14 rue Martineau des Chesnez, le 14 avril 2015, et enregistré à Auxerre, le 17 avril 2015, bordereau 2015/327, case 3 ext. : 1032.

Madame Chantal, Nicole Delvinquière, demeurant à Auxerre (89000), 77, avenue Denfert Rochereau, divorcée de Monsieur Patrick André Jean Tanguy, a vendu à Monsieur Mathieu Noé, demeurant à Vincelles (89290), 14, rue des Fossés, célibataire

Un fonds de commerce de débit de tabacs, P.M.U, papeterie, fournitures de bureau, journaux, bimbeloterie, boissons à emporter, loterie, situé et exploité à Auxerre (Yonne) 77, avenue Denfert Rochereau.

Moyennant le prix de 450 000 € 00.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à l'étude de Maître Patrick Ferré, notaire à Auxerre, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

AL891714515

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 30 Mars 2015 enregistré à la recette des impôts d'Auxerre le 16/04/2015, bordereau n°2015/323, case n°3.

La société S.E.M.C.O, SAS, au capital de 400 000 euros, sise à Saint Priest en Jarez (42270), 3 Bis Rue Jean Zay, 434 153 391 RCS Saint-Etienne.

A vendu à la société PERRISEC, SNC, au capital de 8000 € dont le siège social est à Chemin Communal 7, 89000 Perrigny - 502 368 020 RCS Auxerre.

La branche d'activité de fonds de commerce de biscuiterie industrielle, viennoiserie industrielle fraîche (avec date de péremption), vins sise et exploitée à 4 Rue de l'Auge, ZA les Bréandes – 89000 Perrigny, moyennant le prix de 82 691,57 € avec entrée en jouissance rétroactive au 1er Février 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de la branche d'activité du fonds de commerce cédée et pour la correspondance chez le Cabinet IXA Conseil 37 Rue Cassiopée Parc Altais 74650 Chavanod.

Pour avis.

AL891714522

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Auxerre (Yonne) du 14 avril 2015, enregistré à Auxerre (Yonne), le 16 avril 2015, Bordereau n°2015/323, Case n°10 Extrait 1024,

- La SARL COULANGES SUR YONNE DISTRIBUTION,

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000.00 euros, dont le siège social est route de Clamecy - 89480 Coulanges-sur-Yonne

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 535 187 876 RCS Auxerre, a vendu à

- La Société SASU GOURMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros

Dont le siège social est Route de Clamecy - 89480 Coulanges-sur-Yonne

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 809 516 586 RCS Auxerre

un fonds de commerce d'alimentation générale exploité Route de Clamecy - 89480 Coulanges-sur-Yonne, pour lequel la société Coulanges-sur-Yonne Distribution est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro

535 187 876 RCS Auxerre et à l'INSEE sous le numéro SIREN

535 187 876 00011, code NAF 4711C.

L'entrée en jouissance a été fixée au 14 avril 2015.

La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 80 000 euros, s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels pour la somme de 47 000 euros

- aux éléments corporels pour la somme de 33 000 euros

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos - 89000 Auxerre, pour la correspondance.

Pour insertion.

AL891714519

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE FIN DE LOCATION GÉRANCE

- La location-gérance du fonds de commerce de restaurant-traiteur, sis à Venoy (Yonne), 2 rue des Gravottes,

Consentie par :

- Monsieur Jean-Pierre VAURY

Demeurant 2 rue des Gravottes - 89290 Venoy propriétaire dudit fonds à :

- la Société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE,

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros,

Ayant son siège social 2 Rue des Gravottes, 89290 Venoy,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 009 703 RCS Auxerre, a pris fin à la date du 2 avril 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la Société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

AL891714459

GROUPEMENT FORESTIER DE CLAIREFONTAINE

SC au capital de 228673, 52 €
Siège social : Clairefontaine
89220 Champcevrais
422 291 377 RCS d' Auxerre

L'AGE du 22/11/2008 a nommé en qualité de gérant M. Maringe Roland, demeurant Clairefontaine, 89220 Champcevrais en remplacement de M. MARINGE Roger, à compter du 22/11/2008.

Modification au RCS d' Auxerre

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Epée - 89100 Sens

AVIS DE DEPOT D'ÉTAT DE CRÉANCE SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
RTV INGENIERIE SARL
Redressement Judiciaire du 28/10/2014
Liquidation Judiciaire du 25/11/2014
4 Bis, Rue du Chemin d'Argent 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 2 avril 2015.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891714442

au titre de la procédure suivante :
HERCULE SARL
Liquidation Judiciaire du 03/03/2015
4, Rue des Grahuches 89100 Sens

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 2 avril 2015.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciair

AL891714443

AL891714465

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE PEUILLY

SC au capital de 336912, 32 €
Siège social :
Clairefontaine, 89220 Champcevrais
414 425 546 RCS d' Auxerre

L'AGE du 22/11/2008 a nommé en qualité de gérant M. Maringe Roland, demeurant Clairefontaine, 89220 Champcevrais en remplacement de M. Maringe Roger, à compter du 22/11/2008.

Modification au RCS d' Auxerre

AL891714474

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Montereau Fault Yonne du 23 février 2015, enregistré à SENS (Yonne) le 6 mars 2015, Bordereau n°2015/193, Case n°2, Extrait 474, Monsieur André FOUQUIER, demeurant 2, rue des Sècherons 77130 Montereau Fault Yonne, immatriculé à la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale sous le n° 10.10.1000.4685, propriétaire d'un automoteur BANDOL de 785 tonnes immatriculé 1211953 F PARIS, a confié en gérance libre l'exploitation dudit automoteur à la SOCIETE WINNER, Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 799 791 736 RCS Sens, au capital de 100 Euros dont le siège social est à Champigny (Yonne), 82 Rue Principale, pour une durée d'une année à compter du 23 février 2015 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La Société locataire-gérante exploitera le fonds à ses seuls risques et périls.

Pour avis

AL891714477

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Rue des Gravottes
89290 Venoy.
452 752 538 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 avril 2015, les associés de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA ont approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de leur société par la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 euros, dont le siège social est 2 rue des Gravottes - 89290 Venoy, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 009 703 RCS Auxerre.

Ce traité de fusion a été établi suivant acte sous seing privé en date à VENOY du 20 février 2015.

La collectivité des associés a décidé que la Société serait dissoute et liquidée de plein droit au 3 avril 2015, jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la société

S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE, effectuée au titre de la fusion, et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE et les parts échangées à raison de 4 parts de la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE pour 5 parts de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA.

La fusion et corrélativement la dissolution de la SOCIETE DE L'HOTEL DU MOULIN D'ALEXANDRA sont devenues définitives au 3 avril 2015, ainsi qu'il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société S.E. DU MOULIN DE LA COUDRE en date du 3 avril 2015 qui a approuvé le projet de fusion et augmenté le capital de ladite société.

Pour avis, la Gérance.

AL891714461

Alciat-Juris Société d'Avocats
ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
ANONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Siège Social : Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon - 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SCI DE LA GARE D'EAU

En liquidation amiable
au capital de 1524,99 ¤
Siège social : Gare d'eau
89400 Migennes
Siège de la liquidation : Bateau Leoma
Le Port - Chemin de la Rivière
89270 Mailly la Ville
RCS Sens 384 948 212

Selon l'AGO du 12/11/2014, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/09/2014,

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture de la liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis.

AL891714513

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01.04.2015, il a été constitué la SCI suivante :

Dénomination : DU FOSSE

Capital : 1 000 €

Siège social : 3 rue de Bray - 89140 Courlon-sur-Yonne

Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Patrice BOUDIN demeurant 11 rue des Gombards 89100 Fontaine La Gaillarde et Mme Anna-Bella PEREIRA, demeurant 34 ter rue des Degrés 77130 La Grande Paroisse

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL891714472

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/04/2015, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IMMOBILIERE D'AVALLON

Objet social : Transactions sur immeubles et fonds de commerce, achat, vente, location ou sous-location, saisonnier ou non, en nu ou en meublé d'immeubles batis ou non batis

Siège social : 47 Grande Rue Arisitide Briand, 89200 Avallon.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. PENA Patrick, demeurant 47 Grande Rue Aristide Briand, 89200 Avallon

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas

Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL891714475

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/04/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI DESARBO

Siège social : 8 Rue du Manoir, Lautreville, 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : Acquisition,administration,exploitation de tous biens immobiliers

Gérant : Monsieur LUC ARBONA, Les Loges, 18380 IVOY LE PRE

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891714483

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à Malay le Grand du 1er Avril 2015, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GLAISES ELEC

Siège : 3 Rue Danton, 89100 Malay le Grand

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Capital : 65 000 euros

Objet : La réalisation de tous travaux d'installation électrique

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Fabrice GLAISES, demeurant 3 Rue Danton, 89100 Malay le Grand

AL891714484

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cedex

ROYER FRANCK

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 5, rue de la Troquette
89200 Sauvigny le Bois

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sauvigny le Bois du 9 avril 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ROYER FRANCK

Siège social : 5, rue de la Troquette, 89200 Sauvigny le Bois

Objet social : La serrurerie, la métallerie, la chaudronerie, la soudure

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 30 000 euros

Gérance : Monsieur Franck Royer demeurant 5 rue de la Troquette 89200 Sauvigny le Bois

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL891714491

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Avril 2015 à Toucy il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : CIMENDAG

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Restauration rapide sur place et à emporter

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 50 boulevard Pierre Larousse 89130 Toucy

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Monsieur Yakup Cimendag, demeurant 53 rue Louis Braille, 89000 Auxerre

Monsieur Mazlum Cimendag, demeurant 53 rue Louis Braille, 89000 Auxerre.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891714512

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en Droit des Sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

PINEAU-BANESSY

Société par actions simplifiée
au capital de 600 euros
Siège social : 3 Chemin de la Vallée
Zone Artisanale Sud
89120 Charny

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Charny du 17 avril2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PINEAU-BANESSY

Siège : 3 Chemin de la Vallée – Zone Artisanale Sud - 89120 Charny

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 600 euros

Objet : - le négoce de tous types de produits alimentaires, l'activité de centrale d'achats et de référencement, l'activité de franchise, le transport de marchandises pour le compte d'autrui. Toutes prestations de services et la gestion de participations.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe Pineau, demeurant à Prunoy(89120), 70 route de la Ferté Loupière

Directeur général : Madame Sandrine Pineau, demeurant à Prunoy(89120) 70 route de la Ferté Loupière La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président.

AL891714516

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à AUXERRE du 16 Avril 2015, il a été constitué une société suivante :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SEV AND CED

Siège social : 3/5 Rue du Colonel Rozanoff, 89000 AUXERRE

Objet social : Commernce de détail de boissons en magasin spécialisé

Durée de la Société : 99 ans à compter de sa date de l'immatriculation au RCS d'Auxerre.

Capital social : 20 000 euros

Gérance : Cédric MALARDEAU et Séverine MALARDEAU née LASSERE demeurant ensemble 3 Rue Cézanne, 89470 Moneteau.

AL891714520

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à CUY du 3 Avril 2015, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LES TOITURES SENONAISES

Siège : 8 Rue Pierre Larousse, 89140 Cuy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

Capital : 10 000 euros

Objet : réalisation de tous travaux de couverture, zinguerie, étanchéité et bardage,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Christopher PAVY, demeurant 8 Rue Pierre Larousse, 89140 Cuy.

AL891714521

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/03/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : T-PEN

Siège social : 22 Rue Anna Carnaud, 89300 Joigny

Forme : SARL

Capital : 8000 €

Objet social : Maçonnerie générale, gros oeuvres, étanchéité, pvc, bardage et travaux publics

Gérance : Monsieur Yunus Asilturk, 23, rue du Général de Galembert, 41000 Blois.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891714525

Terres de Bourgogne

Google+ Twitter Facebook agribourgogne.fr

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**



*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__





PUY-DE-DÔME

Paroles de jeunes

TRANSFORMATION

Ils ont rejoint, il y a quelques mois, le cercle très restreint des producteurs fermiers de l'AOP Fourme d'Ambert. Gwenaëlle et Julien Rodary ont créé « L'ambertoise », une fromagerie au sein même de l'exploitation familiale.



Fabricants de douceur au cœur du Livradois-Forez

Ils ont ouvert les portes de leur fromagerie il y a seulement trois mois et les clients sont déjà nombreux. Gwenaëlle et Julien Rodary (32 et 30 ans) ont créé un atelier de transformation laitière sur l'exploitation familiale à Ambert (Puy-de-Dôme). Ils deviennent ainsi les quatrièmes producteurs fermiers de Fourme d'Ambert et les premiers sur la commune d'où le fromage tire son nom. Fabriquer la plus douce des pâtes persillées ne s'invente pas. Il faut avant tout maîtriser le process complexe mais surtout, vouer une grande passion à son produit. Gwenaëlle et Julien n'en manquent pas !

Retour sur les bancs de l'école

Julien Rodary a grandi au cœur du Gaec de ses parents au milieu de 115 hectares et de 75 vaches laitières. Une fois adulte, c'est donc tout naturellement qu'il devient le troisième associé de l'exploitation. En 2007, sa compagne Gwenaëlle abandonne son métier dans l'hôtellerie et envisage alors de rejoindre le Gaec Rodary. Elle obtient un brevet agricole au lycée de Marmilhat (63). Deux ans plus tard, le couple imagine créer un atelier de fabrication et de commercialisation fromagère. *« Nous avions réfléchi à diverses solutions pour installer Gwenaëlle sur l'exploitation. Nous aurions pu augmenter le troupeau laitier mais il aurait fallu un nouveau bâtiment avec une nouvelle salle de traite. Les investissements auraient été trop importants. L'idée de la transformation nous est venue. Il n'y avait pas de producteurs fermiers de Fourme d'Ambert sur la commune malgré la demande, et nous étions déjà inscrits dans la démarche de l'AOP pour la production laitière. De plus, la vente directe permet de valoriser davantage le lait et de moins dépendre des cours. C'était donc l'opportunité qui convenait à tout le monde »* explique Julien.



Gwenaëlle et Julien ont ouvert les portes de leur fromagerie il y a quelques mois. Les produits connaissent déjà un beau succès ! © QUI PLUS EST

L'AOP en poche

Après le lycée de Marmilhat, Gwenaëlle intègre l'Ecole Nationale des Industries Laitières à Aurillac pour tout apprendre du métier de fromager. Pendant ce temps, Julien prépare le dossier pour la construction de la fromagerie et du magasin, sous l'œil aiguisé de sa compagne. *« Nous avons visité de nombreuses fromageries afin d'observer la configuration des bâtiments et surtout le matériel. Une fois notre projet bien défini, je me suis installée en novembre 2013 et les travaux ont débuté le mois suivant. La fromagerie a ouvert ses portes en novembre 2014. Pendant deux mois, nous avons réalisé plusieurs tests avec l'aide du Sifam (Syndicat Interprofessionnel de la Fourme d'Ambert). En janvier 2015, nous obtenions l'agrément AOP pour pouvoir appeler notre fromage Fourme d'Ambert »* témoigne Gwenaëlle. Le couple a déjà transformé près de 100 000 litres de lait en Fourme d'Ambert, en tomme de pays et en yaourts. Parfaitement aménagée, la fromagerie de 300 m² leur permet d'envisager d'augmenter à l'avenir le volume transformé.

Leurs produits sont vendus dans la boutique de l'exploitation, chez les commerçants et dans les supermarchés locaux mais aussi via le réseau Agrilocal 63. *« Nous avons déjà une clientèle fidèle. Les recettes ont l'air de plaire, surtout les yaourts qui se vendent en grande quantité grâce à Agrilocal 63. Nous n'avons que quatre mois de recul mais le départ est très encourageant, d'autant plus que peu de gens croyaient en la réussite de notre projet. »*

> *« Il n'y avait pas de producteur de Fourme d'Ambert fermière sur la commune dont le fromage tire son nom. Nous avons donc saisi l'opportunité »*, affirme Julien Rodary



Gwenaëlle a quitté le domaine austère de l'hôtellerie pour retrouver un contact plus chaleureux avec les clients de sa fromagerie. © C.COMTE

Pari gagné

Une reconversion réussie pour Gwenaëlle qui explique retrouver dans son nouveau métier des similitudes avec le domaine de l'hôtellerie mais sans les inconvénients. *« Les rapports avec les clients sont beaucoup plus humains. Lorsque les clients viennent à la boutique, il y a un véritable échange. Ils posent des questions et s'intéressent à ce que nous faisons. Par exemple, peu d'entre eux savent que le lait des fromages est produit sur la ferme. Alors nous leur expliquons et leur montrons puisque nous avons installé une baie vitrée donnant sur la salle de production dans le magasin. J'ai quitté l'hôtellerie parce que je ne voulais plus travailler les week-ends ! Alors certes je n'ai pas choisi le bon métier, mais c'est différent. Je suis plus libre, en pleine nature et auprès des animaux, et surtout je travaille pour moi. Je peux adapter mon travail en fonction des enfants. Il y a beaucoup d'avantages. Et travailler en famille est enrichissant parce qu'on apprend à s'entendre, à s'écouter et à se comprendre. Nous nous partageons le travail en fonction des compétences et des disponibilités de chacun. »*

Essai transformé pour le couple qui poursuit donc son petit fromage de chemin avec une demande en constante augmentation.

MELODIE COMTE

Ils aiment

- Le soutien du Sifam dans leur production
- Le contact avec les clients
- Pouvoir adapter leurs horaires en fonction de leurs enfants
- Travailler en famille.

Ils n'aiment pas

- La complexité du dossier pour l'agrément sanitaire.

Leur exploitation

- Quatre associés : Marie-Christine et Patrick Rodary (les parents), Julien et Gwenaëlle Rodary (les enfants)
- 75 vaches laitières, soit 500 000 litres de lait
- 115 hectares majoritairement en prairie
- Une laiterie de 300 m² avec un investissement de 400 000 € (dont 75 000 € de subventions)
- 60 Fourme d'Ambert par semaine et 80 tommes de pays/semaine.